
futuribles

Hiver-Printemps 1975

Analyse & Prévision-Prospective

futuribles

Revue trimestrielle de l'Association Internationale Futuribles

10, rue Cernuschi, 75017 Paris, France - Tél. 924-54-79

COMITÉ D'ORIENTATION

Michel ALBERT, Serge ANTOINE, Alain-Marie CARRON, Bernard CAZES, Michel CROZIER, Jacques DURAND, François ECK, Emilio FONTELA, Claude GUILLEMIN, Paul-Marc HENRY, Bertrand de JOUVENEL, Edmond LISLE, Daniel MALKIN, Henri MENDRAS, Pierre MASSÉ, Aurelio PECCEI, Pierre PIGANIOL, Jean SAINT-GEOURS, Georges VEDEL.

DIRECTEUR

Hugues de JOUVENEL.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Françoise ROBINET.

* * *

ABONNEMENT (un an): 90 F (pays du Marché commun)
100 F (étranger)

LE NUMÉRO: 24 F (port en sus)

*Les articles signés expriment l'opinion des auteurs
et pas nécessairement celle de l'Association Internationale Futuribles
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit,
réservés pour tous pays*

© Association Internationale Futuribles 1975

INSEE: n° 784.31.4940.00023

Sommaire

N° 1-2

HIVER-PRINTEMPS 1975

ÉTUDES

Bertrand de JOUVENEL	
<i>La civilisation de l'éphémère</i>	5
André VAN DAM	
<i>Les limites au gaspillage</i>	21
Jérôme MONOD et Dominique LEGRAIN	
<i>La protection des espaces littoraux</i>	31
Jean de MONTGOLFIER	
<i>Autoroute ou forêt?</i>	41
Charles ZORGBIBE	
<i>Québec: Scénarios pour l'indépendance</i>	61
Émilio FONTELA	
<i>L'Europe face au Futur</i>	71
Alain-Marie CARRON	
<i>Des responsabilités américaines</i>	77
Bernard CAZES	
<i>L'environnement économique international à long terme</i>	81
Habib ISHOW	
<i>Le développement des pays du Maghreb</i>	91
Jacques RIBOUD	
<i>Un cas clinique de gigantisme: les hyper-tankers</i>	115

FORUM PRÉVISIONNEL

● <i>Scénarios contrastés de restructuration de l'appareil productif français</i> ..	127
--	-----

- *La réforme de l'entreprise: Résumé des propositions de la Commission Sudreau* 141

BIBLIOGRAPHIE

A. DOAK BARNETT: <i>Un certain passage</i>	149
CHIZO-MINHSIEH: <i>Atlas of China</i>	150
W. WILLIAMS: <i>Social Policy Research and Analysis</i>	
P. M. ROSSI et W. WILLIAMS: <i>Evaluating Social Programs</i>	
A. CULYER: <i>The Economics of Social Policy</i>	151
D. R. HODGMAN: <i>National Monetary Policies and International Monetary Cooperation</i>	154
E. EQNELL et M. PEISSIK: <i>U.R.S.S., l'Entreprise face à l'État</i>	155
K. AXELOS: <i>Horizons du monde</i>	155
L. VON BERTALANFFY: <i>Théorie générale des systèmes</i>	157
R. VERNON: <i>Big Business and the State</i>	158
S. D. METZGER: <i>Lowering nontariff Barriers</i>	159
M. MESAROVIC et E. PESTEL: <i>Stratégie pour demain</i>	160
E. MAURET: <i>Pour un équilibre des villes et des campagnes</i>	163
DATAR: <i>Investissements étrangers et aménagement du territoire</i>	164
R. QUERCIA: <i>Éléments pour une politique des quartiers généraux d'entreprises multinationales en France</i>	166
A. HECKSCHER: <i>Alive in the City</i>	167
G. MENDEL et C. VOGT: <i>Le Manifeste éducatif, contestation et socialisme</i> ..	167
SIPRI: 1 - <i>Rapport annuel 1974</i> , 2 - <i>Les problèmes de la prolifération nucléaire</i>	168
SETEF: <i>Synthèses et Perspectives</i>	171
CHIE NAKANE: <i>La Société japonaise</i>	172

Avant-propos

La revue *FUTURIBLES* est le fruit de la fusion, opérée sous les auspices de l'Association Internationale Futuribles au cours de l'hiver 1975, entre les revues *ANALYSE & PRÉVISION* et *PROSPECTIVES*. Ce rapprochement relève de la logique puisque *ANALYSE & PRÉVISION* avait été créée en 1966 par Bertrand et Hélène de Jouvenel pour assurer la diffusion des travaux entrepris en 1960 par le Comité International Futuribles et publiés jusqu'en 1965 dans les *Bulletins S.E.D.E.I.S.* tandis que l'Association Internationale Futuribles avait elle-même été créée en 1967 pour poursuivre, sur un plan différent, les mêmes travaux. Logique aussi est le mariage avec *PROSPECTIVES* puisque cette revue était le produit émanant du Centre d'Études Prospectives créé par Gaston Berger en 1957 et fondu avec l'Association Internationale Futuribles en 1971. Ainsi est donc franchie une étape importante qui répond à la fois aux objectifs de coordination que s'était assignée dès l'origine notre association vis-à-vis des centres de prévision et aux soucis de rationalisation, d'anti-gaspillage et de cohérence qu'imposent en particulier les dures conditions que doit affronter une entreprise intellectuelle qui fait le pari d'assurer à quelques milliers de lecteurs les services d'une publication scientifique indépendante.

Nos lecteurs ne seront pas dépayés pour autant. Quelques soient les modifications d'ordre institutionnel ou formel qui sont intervenues, l'objectif de la revue reste fidèle à l'esprit qui a animé *ANALYSE & PRÉVISION* et *PROSPECTIVES*. Moyen d'information, plate-forme d'échanges, *FUTURIBLES* est une revue d'analyse, de prévision et de prospective des principaux problèmes pouvant avoir un impact sur l'avenir de nos sociétés. C'est une publication qui doit, à mon sens, pouvoir accueillir des auteurs représentatifs de disciplines, d'idéologies et de pays très différents pourvu que — par les faits qu'ils relatent, les idées et les opinions qu'ils avancent — ils contribuent à une meilleure compréhension et maîtrise des problèmes et options dont dépend l'avenir.

Les lecteurs d'*ANALYSE & PRÉVISION* retrouveront d'ailleurs dans cette revue des rubriques qui leur sont familières :

- Une partie principale comprenant un large éventail d'articles différents sur certains problèmes-clefs (dans ce numéro: le gaspillage, la protection du littoral, l'évolution de l'environnement économique international, le conflit entre construction d'autoroutes et sauvegarde des forêts, etc.);
- Une partie « Forum prévisionnel » dans laquelle il est rendu compte des principaux travaux, de source française ou étrangère, intéressant l'avenir (ici, l'esquisse de scénarios de restructuration de l'appareil productif français, un résumé des propositions de la Commission Sudreau, etc.);
- Une rubrique de bibliographie et d'analyses critiques portant sur les principaux ouvrages récemment parus sur des questions pertinentes à nos préoccupations.

La revue bénéficiera, pour son élaboration, de l'important réseau international d'échange mis en place par l'association ainsi que du concours effectif des membres du Comité d'orientation et d'une équipe de travail permanente. Mais le principal concours est attendu de nos lecteurs dont nous serions heureux de recevoir critiques et suggestions.

H.J.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de la tardive parution du présent numéro. Les réformes institutionnelles et administratives nécessaires à la relance de la revue ont certes causé un exceptionnel retard, que l'élaboration d'un numéro double (n° 1-2 | hiver-printemps 1975) permettait seule de combler. Les prochains numéros sortiront le 30 juillet (n° 3 | été 1975) et le 30 septembre (n° 4 | automne 1975). La revue sortira régulièrement sous forme de quatre numéros (128 pages) par an à partir de 1976.

Nous précisons que tous les services de l'Association Internationale Futuribles et de la revue sont regroupés à l'adresse suivante:

10, rue Cernuschi, 75017 Paris - Tél. 924-54-79

La civilisation de l'éphémère

par BERTRAND DE JOUVENEL

LA LOI DE DESTRUCTION ACCÉLÉRÉE

Un octogénaire plantait. Des jeunes gens lui demandent: « Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir? » Il leur répond: « Mes arrières-neveux me devront cet ombrage. »

Dans la fable de La Fontaine je me permets d'en insérer une autre. De ces spectateurs je fais des économistes qui disent au vieillard:

— Si vous avez souci de votre postérité, c'est un bien mauvais calcul que de planter ce chêne qui n'aura atteint sa pleine maturité que lorsqu'il sera plus vieux que vous n'êtes, c'est-à-dire quand vos petits-enfants aujourd'hui vivants auront eux-mêmes disparu. Si vous voulez planter, choisissez des peupliers que, dans vingt-cinq ans d'ici, vos enfants pourront débiter, formant ainsi à leurs enfants un capital qu'ils pourront réinvestir, et par réinvestissements successifs quel ne sera pas le capital qu'ils auront acquis d'ici un siècle!

Le vieillard répond simplement:

— Oui, mais quel ombrage y aurait-il alors pour ceux qui vivront en ces lieux cent ans et plus après nous?

Ce souci de l'ombrage ménagé aux habitants futurs, quels qu'ils puissent être, c'est un bien autre esprit que celui de l'accumulation du capital, et je regrette fort que l'on applique le beau terme de patrimoine au capital hérité; je voudrais que l'on entendît par patrimoine l'état du domaine de la vie humaine qui est laissé par les générations passées aux générations à venir.

Faisons, dans la fable, intervenir un petit-fils du vieillard. Il demande:

— S'il faut si longtemps à un chêne pour s'éployer, celui sous lequel nous avons pique-niqué dimanche dernier devait avoir été planté quand et par qui?

Le vieillard répond:

— Quand, je ne sais. Mais ce chêne-là avait sûrement été planté avant la naissance de mon père, et probablement avant celle de mon grand-père. Par qui? Comment le savoir?

— C'est donc aux soins de gens depuis longtemps disparus que nous devons des beautés durables, sources de plaisirs actuels. J'espère qu'à notre tour nous en faisons autant.

DES DURABLES ÉPHÉMÈRES

Eh bien non ! Nous n'en faisons pas autant et même nous faisons tout le contraire.

En premier lieu, nous n'en faisons pas autant. Le chêne, bien entendu, n'est ici qu'un symbole de ce qui est destiné à durer et à servir des générations à venir, leur portant le témoignage des efforts et de l'esprit des générations passées, et comme un message d'amitié des aïeux soucieux d'augmenter le patrimoine humain.

Ils ont planté et nous ont laissé des paysages plus précieux à mes yeux que ce que nous conservons dans nos musées; ils ont construit, avec quelle pauvreté de moyens comparés aux nôtres et nous ont laissé non seulement des cathédrales, mais aussi ces robustes fermes qui font l'ornement de nos campagnes, et il faut encore mentionner, quoique ce soit le moins important à mes yeux, que leur sont dues les demeures aujourd'hui jugées seules dignes de servir à nos gouvernants et à la réception de leurs pairs étrangers. Ils ont porté le sens du durable jusque dans les objets d'usage quotidien, comme cette table sur laquelle j'écris.

Au contraire, rien de ce que nous faisons cette année n'est destiné à durer au-delà de la vie naturelle des enfants naissant à présent, et même on pourrait associer à des âges successifs de ces enfants les dates de disparition probable de nos ouvrages naissant en même temps qu'eux. Ainsi disparition de l'automobile, leur contemporaine, avant qu'ils ne soient entrés en sixième, disparition de l'école, leur contemporaine, avant que leurs propres enfants n'y puissent aller, disparition du logement, leur contemporain, avant que ces enfants ne forment un ménage. En fait, la génération à présent naissante est destinée à survivre longtemps à ce qui a été produit au temps de sa naissance.

Il y a là un paradoxe apparent puisque nous nous targuons de vouer une forte partie de nos activités à la production de biens durables; mais le paradoxe se résoud aussitôt que nous considérons la croissance très rapide de leur production, incompatible avec leur accumulation, appelant leur prompt

disparition, et d'autant plus prompte que leur apparition est accélérée (1). De sorte que ce sont, à la vérité, éphémères et qui le seront de plus en plus: notre système de production accélérée comporte un corollaire logique, une loi de disparition accélérée.

La loi de disparition accélérée procède d'un principe simple. Dire d'un bien qu'il est durable, c'est dire que les produits d'années passées restent en service tandis que s'y ajoutent ceux de l'année présente: c'est dire que les productions d'années successives s'accumulent. Cette accumulation pose un problème de logique quantitative qui a d'abord appelé l'attention quant à l'accumulation de la population humaine. Supposez que les naissances comportent une espérance de vie constante et que les naissances croissent à un rythme régulier, l'effectif présent ira lui aussi croissant à ce même rythme. Sur le papier il peut ainsi croître indéfiniment mais on sent instinctivement qu'il ne saurait en être ainsi dans la réalité. Malthus, qui a présenté dans le langage de son temps cette progression de l'effectif par croissance des apports à rythme constant (croissance que nous appelons aujourd'hui exponentielle) a vu l'obstacle dans l'insuffisance du ravitaillement, autrement dit dans la moindre rapidité de croissance d'une autre production nécessaire à la première. Dans les années 1830 deux grands statisticiens, Quetelet et Verhulst, se sont intéressés au problème de la croissance indéfinie, et ont voulu le traiter avec plus de généralité que n'avait fait Malthus. Leur intuition géniale a été qu'il fallait chercher dans l'importance même de l'effectif, une cause qui irait agissant de plus en plus fortement sur sa croissance ultérieure, qu'après une période où le stock avait augmenté exponentiellement, la courbe le représentant s'infléchirait et irait s'aplatissant vers une limite. C'est ainsi que Verhulst a tracé ce qu'il a dénommé « la courbe logistique ».

Revenant maintenant des êtres humains aux biens durables, nous voyons aisément combien convenable leur est l'hypothèse que l'importance du stock existant vient à faire obstacle à la croissance ultérieure de ce stock. L'accumulation d'un bien durable par subsistance des produits d'années passées, peut

(1) Dans le tableau suivant (dont les éléments sont tirés du Rapport sur les Comptes de la Nation de l'année 1972) on verra dans la première colonne les parts du Produit national qui se traduisent en biens durables, et dans la seconde partie le rythme moyen de progrès annuel en volume de ces productions durant la période 1959-1972.

<i>Catégories de durables</i>	<i>Parts dans le Produit national %</i>	<i>Taux de croissance annuelle en volume %</i>
Investissements productifs	15,33	+ 8,4
Autres investissements	3,6	+ 9,7
Logements neufs	5,0	+ 6,6
Biens de consommation durables	5,3	+10,2
Total général environ	29,0	

se poursuivre sur une très longue période sans souci d'élimination (autre que par accident ou vétusté), si le bien est rare, si sa production est difficile et d'une difficulté constante et si la demande qui en est faite va s'élargissant. L'exemple des manuscrits du Moyen-Age vient à l'esprit: on avait grand souci de leur donner toutes chances physiques de durer.

Tout autre est l'économie d'aujourd'hui. La production d'un bien durable quelconque, croissant à un rythme uniforme va apporter au stock existant un renfort chaque année plus prononcé, verser plus d'unités dans le parc constitué (2). Après une période où la production courante aura été très insuffisante pour augmenter le stock comme il était souhaité, viendra une période d'élasticité décroissante du parc, le stock acquis faisant obstacle à de nouvelles acquisitions. Or, les apports annuels de la production, quant à eux, ne ralentissent pas: tout au contraire, ils vont croissant à un rythme uniforme, et par conséquent ils deviennent de plus en plus forts alors que la marge à remplir devient de plus en plus faible. Il y a alors conflit logique entre la quantité acceptable des présences et le flux des nouveaux arrivants.

J'illustrerai le modèle par l'exemple de l'automobile, parce que le plus familier, le plus simple à manier, non pas le plus intéressant.

J'ai voulu, tout en parlant de données réelles (3), simplifier la présentation au maximum. Ce qui importe ce sont les rapports de la production annuelle avec le parc. Or, une partie croissante de la production française va à l'étranger et en revanche une partie croissante du parc français est alimentée par des

(2) Pour le raisonnement qui suit, il faut user des mesures de progrès d'un bien en unités discrètes et non pas en volume qui est un mode de mesure par « déflation » des progrès en valeur monétaire et qui, par conséquent, reflète des changements dans la composition en qualité de la production mesurée. Par exemple, le progrès en volume des constructions de logements neufs est exprimé dans la note précédente en rythme annuel moyen de + 6,6%, le rythme de progrès en nombre de logements est pour la même période de 5% l'an et c'est la mesure à retenir ici. De même pour l'automobile, le nombre de véhicules.

(3) Je cite ici, pour les esprits justement soucieux de vérifications, les données réelles que j'ai utilisées. Elles sont tirées de l'Annuaire 1973 de Statistique industrielle. J'ai calculé les taux de croissance énoncés à la suite, sur la période 1962-1972.

<i>Données en milliers de véhicules</i>	<i>1962</i>	<i>1970</i>	<i>1972</i>
Production française	1 278	2 245	2 719
Exportations	476	1 061	1 236
Donc pour le marché intérieur	802	1 184	1 483
Importations de voitures	110	310	424
Donc apports au parc français	912	1 494	1 907

Taux de croissance 1962-1972 :

— de la production française	7,9
— des exportations françaises	10,0
— de la production pour le marché intérieur	6,33
— des importations	14,4
— des apports au parc français	7,65

véhicules importés. Je me suis permis une simplification radicale qui est d'attribuer tous les apports effectifs au parc à la production française seule et, d'autre part de faire abstraction de toutes ses exportations. Cette simplification se trouve autorisée, pour la période passée, du fait qu'il n'y a pas grande différence entre le rythme de croissance de la production française totale et le rythme de croissance des apports totaux du parc intérieur français (rythmes de 7,9% d'une part et de 7,65% d'autre part) (4).

Le parc français était en 1970 de 12,5 millions de voitures. Quelles limites peut-on assigner à son élasticité? Vu l'énorme différence d'espace entre la France et les Etats-Unis, il ne me paraît pas déraisonnable de garder le rapport de 432 autos par mille habitants qui règne aux Etats-Unis comme une limite extrême pour nous. Si ce rapport avait régné en 1970, c'est 21,9 millions de voitures que nous aurions eues dans notre parc et, compte tenu des progrès escomptés dans la population, ce parc virtuel monterait à 23,4 millions en 1980, à 25 millions en 1990, à 26,7 millions en 2000. Je veux considérer comment cette limitation est compatible avec l'apport de voitures (qui était de 1,5 million en 1970) se poursuivant par hypothèse au rythme annuel de 7,5% l'an (donc dans le voisinage du rythme constaté ci-dessus). J'exclus par hypothèse toute difficulté des consommateurs à acquérir les voitures: il n'y a pas, dans ce modèle, d'obstacle financier.

A partir de cette hypothèse, il suffit de retirer toutes les voitures à l'âge de dix ans pour que leur existence ne mette aucun obstacle à la réception des apports successivement croissants de la production de 1970 à 1980: le total cumulé du produit de ces dix ans (progressant à 7,5% l'an) ne monte en 1980 qu'à 22,8 millions de voitures; il peut être entièrement conservé, restant très légèrement en deçà du parc virtuel de 1980 (23,4 millions).

Quelle sera maintenant la situation en 1985? Les apports cumulés depuis la production de 1976 monteraient à 32,8 millions environ: tout ne peut pas être conservé, le parc virtuel ne montant qu'à 24,2 millions. Qu'est-ce qui peut être conservé? La production des six dernières années formant un total de 22,4 millions restant en deçà du parc virtuel de 24,2 millions.

(4) A la vérité, mon intention initiale était de fonder cette présentation du rapport entre production et parc sur un ensemble géographique plus large que la France, l'Europe des Neuf ou l'Europe occidentale. J'ai dû y renoncer comme ne disposant pas d'un départ statistique en nombre de véhicules entre les ventes à l'intérieur de cet ensemble et au dehors. Il est évident que le raisonnement en termes de production et parc est d'autant plus probant que l'ensemble considéré est plus vaste. Je n'ai pas méconnu la part croissante que les exportations hors de l'ensemble considéré peuvent jouer par changement de proportions entre les apports à l'intérieur et les envois au dehors, mais j'ai laissé cet aspect de côté; j'y toucherai plus tard dans cette étude. Je souligne cependant que dans le cas sur lequel je me suis fondé, la proportion de la production totale aux augmentations du parc est déjà remarquablement forte, 181%, proportion qui serait lente à atteindre dans le cas d'un ensemble initial beaucoup plus étendu.

Le progrès des apports se poursuivant toujours au même rythme de 7,5%, venue l'année 1990 on ne pourra plus conserver que la production des quatre dernières années (faisant environ 23 millions, parc virtuel, 25).

Venue 1995, la production des trois dernières années (25,6 millions) à elle seule emplira exactement le parc et en l'an 2000 on ne pourra garder que la production des deux dernières années: à la vérité, la production de 1999 sera, à elle seule, égale au stock de 1970.

Personne ne se trompera sur l'intention de ce calcul qui est seulement de démontrer ou plus exactement de montrer. Car s'il ne s'agissait que de démontrer, je pouvais user d'une voie plus élégante et plus facile: celle qui m'est d'abord venue à l'esprit. La courbe de production dessine une surface, son intégrale, qui représente l'accumulation. Si ladite surface doit rester plus petite qu'une autre croissant lentement (le parc), il faut réduire successivement l'intervalle du temps dans lequel on intègre: c'est là tout ce que j'ai dit. Je l'ai dit longuement sous la forme inélégante et coûteuse en temps de l'arithmétique.

Et pourquoi ai-je ainsi procédé? Parce que le phénomène est rendu plus sensible si la présentation évoque les objets eux-mêmes, ces objets rejetés de plus en plus vite *et qu'il faut détruire*.

Et c'est l'arithmétique qui me permet d'énoncer ce chiffre frappant: selon l'exposé fait, le nombre d'automobiles détruites de 1970 à l'an 2000 devrait monter à plus de 155 millions, soit environ au carré du stock de 1970.

Le modèle exposé appelle donc un progrès extraordinaire des activités de destructions, dont nous percevons qu'elles promettent d'être une des activités majeures de l'avenir à elles seules, non comprises les activités de recyclage qui seront évidemment nécessaires.

OÙ LES PRÉSENCES SONT DES OBSTACLES

Mais, dira-t-on, vous ne prétendez pas nous faire prendre ce modèle pour une prévision? Assurément pas; sa fonction est de mettre en lumière le conflit d'ordre général entre le comportement exponentiel d'une production en principe durable et la relative inélasticité des limites du parc, donnant lieu à un comportement logistique du stock.

Le problème ainsi posé, le stock existant prend figure d'obstacle au flux qui se présente. Le problème comporte deux solutions possibles. La première est le freinage du flux se limitant au remplacement des biens usés et à la satisfaction de la marge d'équipement non satisfaite tant qu'elle subsistera. La

seconde est celle qui est indiquée ci-dessus, elle consiste à réduire l'obstacle en abrégant successivement la longévité des objets qui la constituent.

Le conflit, ai-je dit, est d'ordre général; il est entre la conservation des présents et l'afflux des nouveaux venus, ou plutôt des nouveaux venants. Il se rencontre dans les domaines les plus divers. Ainsi, l'on peut remarquer en passant que l'inquiétude au sujet de la croissance excessive de la population n'a pas encore donné lieu à la proposition de ne pas contrôler les naissances mais de réduire successivement la longévité des hommes: dans l'ordre des personnes, on admet qu'il faut retarder les « départs » (morts) et limiter les « arrivées » (naissances).

La solution contraire règne dans l'ordre des biens matériels, et cela pour des raisons très puissantes.

Considérons d'abord ce genre de biens durables, quantitativement très important et causalement essentiel que sont les outillages productifs. Des machines et machineries créées au début de l'ère industrielle, on pensait user aussi longtemps qu'elles resteraient en état de fonctionnement. Cette attitude n'a pas tenu devant l'évidente supériorité productive des générations successives de machines nouvelles, et nous en sommes venus à l'attitude actuelle selon laquelle les machines mises en place ne sont destinées à servir que jusqu'à substitution d'un instrument supérieur (5). C'est là un principe important de la productivité croissante qui permet un débit accéléré de biens et services, entre autres de biens durables de consommation.

Tous, sans exception, nous avons souhaité et réclamé une large et rapide diffusion des biens durables dans la population, impliquant une grande expansion des capacités de production. Sans elle, voyons-le clairement, ce n'est qu'à force de temps qu'un mince filet de production aurait pu se répandre sur toutes les familles, les atteignant les unes après les autres avec délais marquant de forts espacements sociaux. Mais, qui plus est, la constitution de grands appareils concentrés paraissait la condition du meilleur marché rendant ces produits accessibles. Donc le développement rapide de grandes capacités concentrées, n'importe les motivations de ceux qui les ont constituées, répondait à une finalité sociale et égalitaire (ou égalisante) généralement admise. Ces grands appareils sont organisés pour un débit croissant. Lorsqu'interviennent des difficultés temporaires d'écoulement, qui entraînent non pas même un recul mais une stagnation de la production, nous nous inquiétons, à juste raison, du chômage qui en peut résulter. Il serait inconséquent avec

(5) La réception générale de ce principe se reflète dans la complaisance accentuée de tous les gouvernements à l'inscription, au titre des amortissements financiers, d'une très forte partie du cash-flow des entreprises. L'évolution des amortissements financiers reflète la réception croissante du principe d'obsolescence des équipements.

cette inquiétude de ne pas comprendre une stratégie tendant à éviter cette stagnation sur le long terme.

Cette stratégie prend la forme d'introduction de nouveaux modèles, dont l'apparition *dévalorise* psychologiquement les précédents, et Pigou remarquait dès 1920, que l'effort en est d'abaisser la valeur subjectivement mesurée du stock préexistant.

LA FONCTION DE LA MODE

Quant à l'introduction de nouvelles variétés, la réception par les acquéreurs peut être en raison d'un mérite objectif ou provoquée par une mode.

C'est un mérite objectif dans une automobile que d'être plus sûre, dans un logement d'être insonorisé. L'esprit donne une approbation immédiate à l'introduction de telles variétés (6).

Au contraire, l'esprit répugne à l'introduction de variétés nouvelles que l'on ne fait recevoir que par lancement d'une mode. Il faut cependant remarquer qu'attirer par une forme nouvelle n'est autre chose qu'étendre à des biens durables « durs » une pratique ancienne en fait de ces biens « mous » qui furent jadis durables : les vêtements. Combien restreinte serait l'activité de l'industrie de la confection (si intéressante socialement par le personnel féminin qu'elle occupe), s'il n'y avait « la mode » pour imposer un renouvellement très rapide de la garde-robe ?

Cet exemple qui me vient à l'esprit est très suggestif. D'abord il pose des questions relatives au passé. Quelle a été dans l'Histoire (mettons à partir du XVI^e siècle) l'allure du changement de mode dans le costume des classes privilégiées ; comment s'est-il précipité ? Quand ce changement a-t-il gagné les classes populaires, dans lesquelles pendant bien des générations des vêtements solides ont été conservés pendant toute la vie de leur possesseur. A noter en passant le puissant effet égalisateur de la participation générale à un même mouvement de la mode.

(6) On peut penser et espérer que dans l'avenir le changement dans les variétés sera dicté par des mérites d'un point de vue social et non seulement du point de vue de l'acquéreur ; ainsi, l'automobile moins polluante. Et il faut souligner au passage le conflit destiné à s'élever fréquemment entre le plus grand mérite aux yeux de l'acquéreur et le plus grand mérite du point de vue social. Ainsi, entre plus grande vitesse qui intéresse l'acquéreur et moindre pollution qui intéresse la Société. Ce conflit s'étend bien au-delà des biens de consommation ; ainsi mérite pour l'entreprise et indirectement pour le consommateur du camion géant, du tanker géant et dangers qu'ils comportent. On peut remarquer incidemment que les exigences publiques en fait de mérite social des biens durables, pourront jouer comme principe d'obsolescence avantageux aux producteurs de ces biens. Mais c'est là tout un autre sujet.

Mais à partir de cette vision rétrospective, comment ne pas se demander si nous ne voyons pas dans le cas du vêtement la préfiguration d'un processus général touchant tous les biens durables.

L'AVENIR DES ACTIVITÉS DE DESTRUCTION

¶ L'homme moderne détruit ses propres ouvrages à un rythme qui s'accélère. Deux considérations viennent à l'esprit, dont l'une d'ordre économique. Dans notre nomenclature des industries, il en manque deux, promises au plus grand développement : industries de destruction, et industries d'équipement pour la destruction. Ce sont là les industries qui sont promises avec certitude au plus rapide développement, des industries d'avenir. J'ai été frappé d'entendre une information selon laquelle, pour la destruction des abattoirs de La Villette, il faudrait peut-être donner le contrat à une entreprise américaine, la France n'ayant pas d'entreprise de démolition à l'échelle de la tâche. Il n'est pas surprenant que les Etats-Unis soient en avance sur nous quant aux industries de destruction, vu la place tenue par les destructions dans la culture américaine.

LA CULTURE DU GRENIER

Je dis bien « dans la culture ». J'ai eu très vivement le sentiment d'un contraste de cultures dans la première occasion, voici bientôt un demi-siècle, où j'ai vu quelle ardeur, quel enthousiasme une étudiante américaine apportait à mettre au rebut le plus possible ; et comme cette scène se situait en Europe, c'était comme l'entrée sur notre continent d'une attitude qui nous est étrangère car nous sommes une culture de grenier. Nous avons, ou nous avons une répugnance à détruire. Son principe n'est pas utilitaire ; c'est mal interpréter cette répugnance que d'y supposer une vague motivation économique : son principe est dans un respect de l'objet. Quand j'étais enfant, on me grondait si je gaspillais le pain, et ce n'était assurément pas à cause de son coût monétaire. J'aime à penser que cette recommandation était un hommage rendu à ce que je devais au don de la terre et l'œuvre du travail.

De même, il appartient à notre culture de ne pas traiter légèrement les objets qui nous servent, de les respecter, de nous y attacher ; un rapport s'établit entre eux et nous, ils prennent une personnalité qui nous rend pénible

la séparation, qui nous porte, s'ils ne peuvent plus servir, à leur donner une retraite honorable au grenier. C'est ce qui fait du grenier un conservatoire de souvenirs.

Ce sont là, si l'on veut, manies d'autrefois. Elles sont incompatibles avec l'afflux de plus en plus torrentueux des produits nouveaux et avec le resserrement de l'espace habité qui affecte toutes les catégories sociales: le paysan de jadis avait plus de place que l'ouvrier d'aujourd'hui. Ce qui va m'amener au thème de l'habitation, tout autrement intéressant que celui de l'automobile.

ÉLARGIR LA BASE

Mais avant d'aborder ce thème, je voudrais enfin répondre à l'impatience du lecteur qui s'est naturellement étonné de me voir discuter le rapport entre flux de production et parc en termes d'un marché intérieur seulement. M'accordant des limites au parc virtuel en France, il a pensé au monde entier où les produits de notre industrie peuvent être écoulés.

Pourquoi donc n'en ai-je pas tenu compte? C'est parce que j'en puis mieux parler après avoir mis l'accent sur les dégâts et les frais de la destruction accélérée entraînés par le versement des produits dans un parc limité. Il serait raisonnable de compter, parmi les avantages de l'exportation vers les pays démunis, l'économie des coûts de nos activités de destruction, et donc de « subventionner » l'exportation vers ces pays (vers ces pays seuls) de façon équivalente à notre économie de destruction. J'ai mis des guillemets au verbe subventionner, parce qu'il ne saurait s'agir d'une subvention à l'exportation » de forme classique. Non, il s'agit de procurer aux pays démunis et peuplés, le pouvoir d'achat qui leur permet d'absorber plus de nos produits. Et comment cela? En payant beaucoup plus cher aux pays à forte population les matières que nous leur achetons. Autant il est fâcheux de verser des sommes énormes en raison d'un simple droit de propriété sur les sols pétroliers, autant il serait bénéfique de le faire en raison du travail de populations nombreuses.

Si notre système économique n'a pas buté, comme Marx le prédisait, sur le déséquilibre entre la propension du capitalisme à développer les capacités et la base trop étroite de la consommation, c'est du fait de l'accroissement de la rémunération des salariés. Cette même recette doit s'appliquer au développement du pouvoir d'absorption des populations à présent démunies.

La cherté des matières premières est d'ailleurs la condition économique de nos activités de recyclage. On aura remarqué que parmi les activités industrielles appelées par notre processus de destruction accélérée, je n'ai pas cité les activités de recyclage. Pourquoi? Parce que je n'ai voulu alors signaler

que les activités qui doivent certainement se développer par le seul jeu du marché. Or, les activités de recyclage, si importantes pour le long terme, ne seront appelées dans notre système économique que lorsque devenues rentables et ne le seront qu'à condition d'une cherté prononcée et croissante des matières premières.

LE RECYCLAGE

Puisque j'ai mentionné le recyclage, il me faut apporter, au vœu raisonnable de le favoriser, des réserves malheureusement raisonnables elles aussi au sujet de l'étendue du remède que le recyclage peut apporter à nos pratiques de destruction accélérée. Premièrement, la récupération est toujours incomplète et dans une large mesure. Deuxièmement, la phase initiale du ramassage est coûteuse en main-d'œuvre. Troisièmement, la retransformation est coûteuse en énergie, de sorte qu'une large pratique du recyclage impliquerait la cherté des matières premières associée au bon marché de l'énergie. Et la combinaison contraire lui est au contraire défavorable.

Bien sûr, nous n'en sommes à présent qu'aux bégaiements enfantins d'une nouvelle révolution industrielle qui celle-là mériterait très littéralement le nom de révolution, puisque « révolution » au sens propre c'est mouvement circulaire, et il s'agirait en effet d'imprimer aux matières utilisées par l'homme un mouvement circulaire, ramenant à l'état utilisable les matières déjà utilisées, autrement dit, ajoutant à l'*aller* simple caractérisant jusqu'ici notre système (l'*aller* effectué par les matières de leur prélèvement sur la Nature jusqu'à l'état de produit fabriqué), un trajet de *retour* depuis la condition de rebut desdits produits transformés jusqu'à leur restauration comme facteur utilisable. C'est ce que j'ai appelé ailleurs le complément d'activité nocturne appelé par nos activités diurnes (d'*aller* simple).

A cet égard nous devons avoir de grandes ambitions mais non pas des illusions excessives. Notre système de destruction accélérée n'est pas réparable ni entièrement ni à bon marché.

Quant à l'alternative à la destruction accélérée que j'ai suggérée par un élargissement volontaire du pouvoir d'achat des pays en voie de développement par le renchérissement délibéré de leurs produits, vu que cette politique exige son adoption commune par les pays industriellement avancés, la mise en vigueur de l'idée ne se fera ni aisément ni, je le crains, de bon gré.

LES DOMICILES

Bienvenu est le rapide développement d'une capacité de production d'un bien durable d'espèce donnée, développement permettant une rapide diffusion sociale de ce bien, donc un avantage pour la population. L'envers de ce développement poursuivi c'est que pour cette poursuite il appelle une destruction accélérée de ce qui a été produit. Cette nécessité de destruction sera évidemment modérée dans la mesure où une part croissante des facteurs de production vouée à une espèce de produits devenue abondante, sera réorientée vers d'autres activités consistant en offre de produits d'une autre espèce. Il y a alors création d'un nouveau marché, inoccupé et où la production peut croître sans obstacle. Il n'y a pas de grande expansion économique sans produits nouveaux et la période écoulée depuis la Seconde Guerre mondiale a été particulièrement riche à cet égard (7). En sont modestes témoins auprès de moi le transistor et une minime calculatrice électronique, plus loin ces instruments d'équipement ménager dont j'ai souvent dit qu'ils étaient à mes yeux les plus fortes justifications du progrès technique.

Mais le fait est que toutes ces choses, quoique petites, sont faites avec de grands moyens et envahissent rapidement un marché (j'ai lu que 83% des foyers japonais sont déjà pourvus de la télévision en couleur). Et, par conséquent, il faut aussi qu'elles soient éphémères. Ainsi, c'est un phénomène très général que l'abrègement de la vie des biens de consommation durables, et l'on doit remarquer aussi une tendance croissante à leur remplacement par des services. De sorte que la production de durables serait affaire d'infrastructures destinées à rendre des services. Il y aurait divorce des durables et de la famille ou, comme disent les statisticiens, des ménages.

Cette tendance générale me touche en un point: l'habitation. On dit aujourd'hui « le logement », et le terme est significatif. Dans notre vieux langage, conservé à la campagne, on dit correctement d'un habitant qu'il demeure en tel lieu et d'un passant qu'il est logé.

Le logement fait problème en Europe, non pas en raison d'une croissance démographique qui est lente mais à proportion du phénomène de congestion humaine accompagnant la concentration des activités, non pas seulement industrielles, mais administratives et de toute sorte. Le développement de la construction de logements en France après la Seconde Guerre était appelé d'un côté par la longue négligence des conditions d'habitation dans nos ban-

(7) Cf. « La société inflationniste », *Analyse et Prévision*, mars 1974.

lieux ouvrières (8) et de l'autre côté par le grand afflux nouveau des ruraux, tenu alors pour signe et condition du progrès (9). Vu l'étiollement de notre industrie du bâtiment tenant à la législation de l'Entre-Deux-Guerres (10), il est remarquable que l'on ait pu construire au cours des vingt dernières années environ sept millions de logements dont une grande partie répondait à des besoins sociaux. Dans cette lancée se sont développées des opérations dont le caractère anti-social est bien connu (11).

Ce que l'on construit c'est de l'éphémère, et qu'il soit éphémère, il suffit de le regarder pour s'en féliciter. Tout cela peut être remplacé et très largement. Si nos constructions de logements continuaient de progresser au rythme qui a été le leur depuis quinze ans, 5% l'an, trente millions de logements nouveaux seraient construits d'ici l'an 2000, c'est-à-dire d'ici que les enfants nés cette année aient 26 ans. Trente millions, c'est deux logements pour la grande majorité des familles. Et, poursuivant au même rythme, dans les douze années après l'an 2000, ces logements pourraient être remplacés par trente-trois millions d'autres. Est-il besoin de dire une fois encore qu'il ne s'agit que d'arithmétique et nullement de prévision (12). Mais cette simple arithmétique rend sensible une « loi tendancielle » (13) militant pour le caractère éphémère des logements, c'est-à-dire contre les habitations qui ont toujours été des points d'attache de la vie, à mon sens d'autant plus précieux que le changement est plus rapide.

LA MORT DES PAYSAGES

Par le biais du logement, et plus généralement de la construction, on passe naturellement du thème de la destruction accélérée de ce que nous faisons à la destruction de ce que nous avons trouvé. Je ne pense pas ici aux monuments historiques protégés mais à toute cette merveilleuse tapisserie de notre terre, conjuguons partout diverses de la pierre avec l'arbre et le cours d'eau. C'est

(8) C'est ce que je dénonçais avant la Guerre en réclamant « des Versailles pour le peuple », expression traduisant le vœu d'une dignité de l'habitat du travailleur, mais non pas le charme qu'il y faut, éloigné d'une splendeur ostentatoire.

(9) C'est un point de vue qui m'a toujours paru erroné, mais on commence à voir les inconvénients qu'il comporte. Mais c'est un autre thème.

(10) En 1952, on ne construisait encore que 90.000 logements.

(11) Je pense notamment aux expulsions accompagnant les « rénovations urbaines ».

(12) Assurément il n'est pas besoin de le dire à mes lecteurs, mais je ne laisserai point passer cette occasion de condamner la pratique intellectuelle malsaine consistant à donner des projections pour des prévisions.

(13) On sait que l'expression de « loi tendancielle » est de Marx.

dans cette tapisserie que nous lançons le bull-dozer pour la déchirer, et faire quoi? De l'éphémère. Et les destructions s'étendront car notre capacité en bull-dozers va croissant.

Nous allons ainsi vers la mort des paysages qui sont à mes yeux éléments essentiels de la culture. Je comprends que l'on ait pris d'immenses précautions pour protéger la Joconde de toute atteinte afin que les générations à venir puissent l'admirer dans un musée. Mais n'est-il pas plus important encore que les générations à venir puissent jouir, non pas tel jour de visite, mais dans leur vie quotidienne de la beauté des paysages à laquelle chaque génération aura ajouté (14)? Et pour que cette jouissance soit en effet quotidienne, ne faut-il pas redistribuer géographiquement nos activités et réduire leur nocivité: de sorte que nous puissions travailler à partir de demeures stables, aimées, successivement embellies, sises dans des décors aimables? Ne faut-il pas à la France et à l'Europe une politique patrimoniale, c'est-à-dire qui ait pour finalité d'état du territoire, mosaïque de cadres de vie? N'est-ce pas là une mission fondamentale des autorités politiques, négligée à l'extrême durant la période récente?

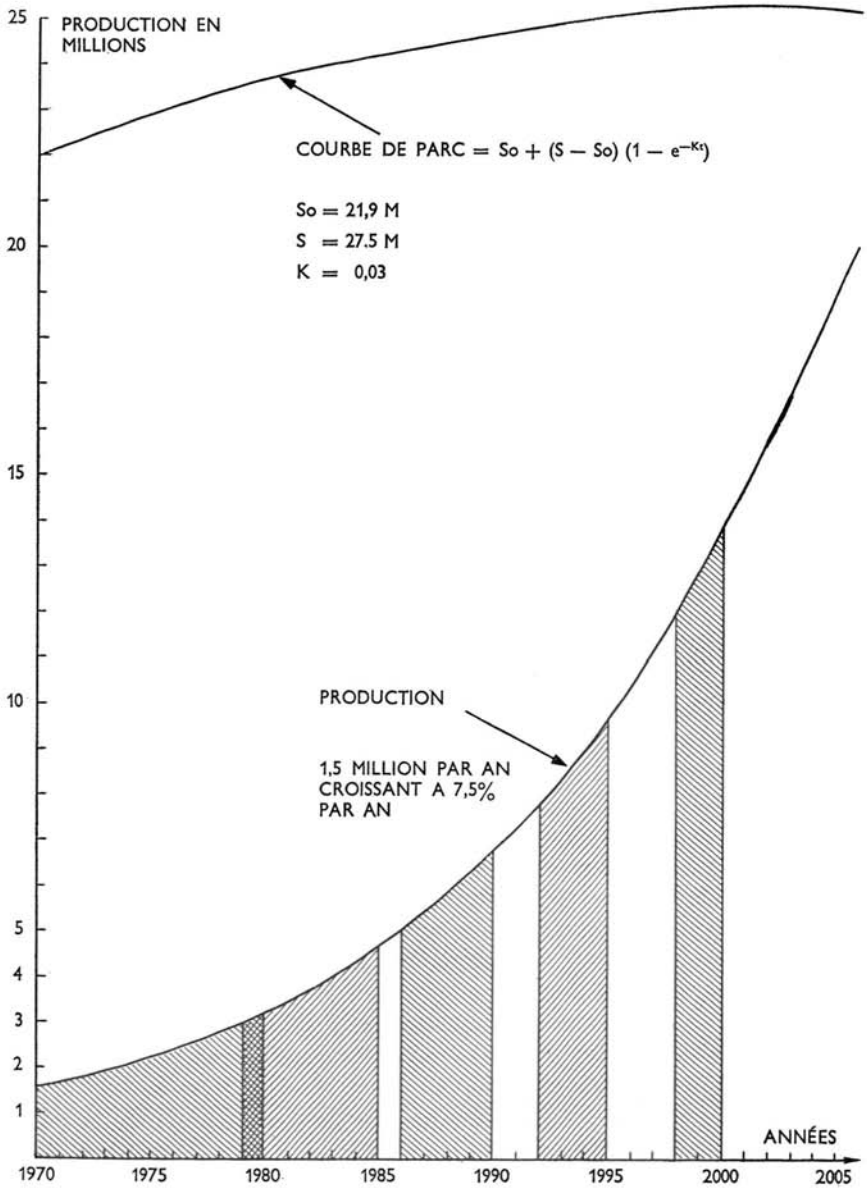
Voyons-nous l'aube d'une autre période? Ou bien ne saurons-nous pas échapper à la puissante logique de la destruction accélérée?

C'est un thème pour un auteur de science-fiction qu'une société qui ne ferait que de l'éphémère, de plus en plus éphémère, et qui se trouverait un jour surprise dans cet état par des impossibilités concrètes de renouvellement.

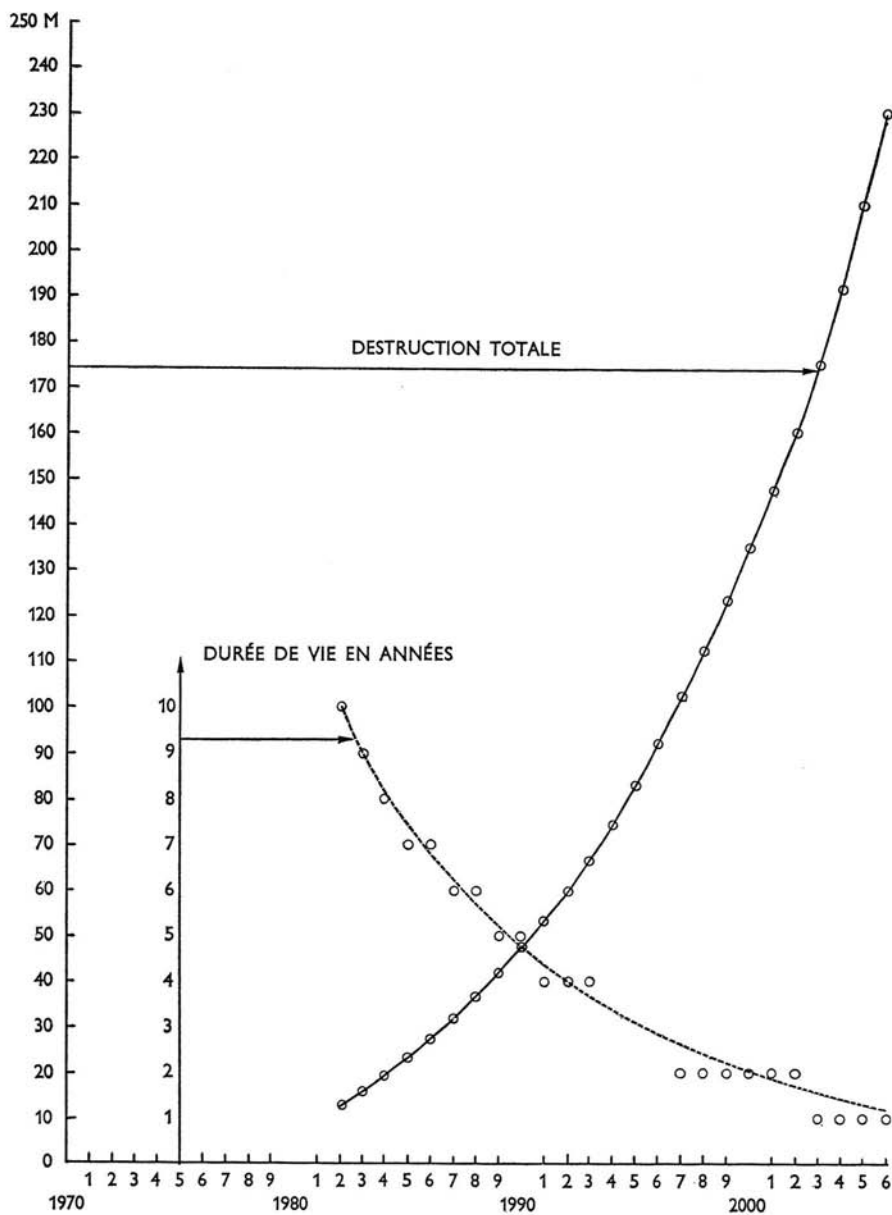
Septembre 1974

(14) Je dis bien « ajouté » : il ne s'agit pas de se cantonner dans la simple conservation qui est incompatible avec l'activité humaine.

QUELQUES COURBES SIGNIFICATIVES *



* Graphiques réalisés par le professeur James TEBOUL (CEDEP)



Les limites au gaspillage

par ANDRÉ VAN DAM *

LE PRÉSENT

TERRAINS DE GOLF OU ALIMENTS

On pouvait voir dans le métro de Paris, l'hiver dernier, de grands espaces publicitaires couverts d'affiches attrayantes, en couleur, recommandant un produit alimentaire pour chiens. A côté de l'image superbe d'un animal satisfait, des mains invisibles et contestataires avaient collé une photographie en blanc et noir de deux enfants africains souffrant de kwashiorkor, cette maladie qui gonfle le ventre des gravement sous-alimentés. Ce poignant contraste donne du relief aux notions opposées de consommation et de gaspillage.

Tracer des limites au gaspillage demande, au début, l'exposition de cas extrêmes comme celui qui précède. Car dans notre monde polarisé il devient hasardeux de placer des frontières acceptables entre la consommation, le luxe, le superflu et le gaspillage. Le concept de gaspillage se prête à des discussions acerbes selon les perspectives de temps et de lieu qu'on y apporte. Comment, par exemple, doit-on interpréter l'appel du sénateur américain Hubert Humphrey à ses compatriotes, les priant d'économiser les trois millions de tonnes de fertilisants répandus chaque année sur des pelouses et des terrains de golf, afin de les utiliser à augmenter la production alimentaire des nations affamées? Les propriétaires de jardins et les amateurs de golf peuvent-ils visualiser l'Inde lointaine et ses 550 millions d'habitants, dotés tout au plus de quatre millions de tonnes d'engrais? Peut-on considérer comme du gaspillage de fertiliser des terrains de golf à l'aide de produits chimiques qui pourraient protéger de petits Africains de ce terrible kwashiorkor?

* Economiste hollandais, directeur de planification en Amérique latine.

Qu'est-ce qui distingue le gaspillage — c'est-à-dire l'abus de ressources limitées — du luxe? Selon le sociologue brésilien Paulo Freire, c'est une question de « conscientisation », de prise de conscience d'un problème dans toute sa réalité. Le but de la conscientisation, en ce qui concerne les limites au gaspillage, est double. D'une part, d'inciter les personnes fortunées — aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres — à adopter un train de vie plus modeste, d'autre part, de transférer les ressources ainsi libérées aux parties du monde (ou du pays même) où elles constituent des matières premières, ou alimentaires, essentielles.

Dans un sens, les limites au gaspillage sont en corrélation avec les limites à la croissance. En réduisant son gaspillage, le monde peut assurer une croissance continue là où cette croissance est féconde. La différence est en ceci que, tandis que les limites à la croissance essaient de conjurer un déséquilibre planétaire entre les ressources humaines et les ressources naturelles non-renouvelables, les limites au gaspillage visent à une redistribution des ressources sans se soucier des réserves totales du monde. Les limites au gaspillage, tant comme concept que comme programme pratique, tendent à accroître la qualité de la vie et pour ceux qui n'ont rien à perdre, à rejeter, puisqu'ils manquent de commodités de base de l'existence, et pour ceux qui ne savent plus où rejeter leur superflu.

Alvin Toffler traite d'une troisième dimension des limites au gaspillage. Dans son ouvrage *Le choc du futur*, il s'étend sur l'économie de dilapidation qu'il met en rapport avec le transitoire, la nouveauté et la diversité — toutes expressions de la société moderne qui signifient la mort du permanent. Il assimile cette mentalité à la robe de mariage en papier, la boîte de conserve de bière, le plateau d'aluminium pour les dîners à la Télé, la brosse à dents qui sert une seule fois, le Bic et bien d'autres produits voués dès leur fabrication à la destruction.

La prise de conscience des limites au gaspillage demande que la société moderne se défasse de cet esprit de dilapidation pour réduire l'inégalité dans la distribution des biens de ce monde, fléchir la courbe de croissance exponentielle vers une saturation modérée et permettre à l'homme de nos jours de jeter l'ancre à nouveau dans un environnement de stabilité. Néanmoins, on ne peut espérer que la société trace les plans de son avenir, le meilleur possible, jusqu'à ce qu'elle soit confrontée, face à face, avec les effets du gaspillage.

Le mot gaspillage prend un sens différent selon la profession, la nationalité, l'âge et l'éducation de celui qui l'emploie. Pour l'agronome, il pourra s'identifier avec le désert du Sahara ou la calotte polaire. L'écologiste pensera au ciel pollué de Tokio, aux eaux fétides du lac Erié. En jargon militaire, c'est un synonyme de dévastation et en langage médical d'émaciation. Pour l'économiste, ce sera l'usure et pour le mécanicien les déchets de combustion.

Déchets aussi pour l'urbaniste alors que pour le sociologue l'idée de dissipation sera celle qui lui vient à l'esprit. Mais on trouve un point commun à toutes ces définitions si différentes: quelque chose qu'on devrait éviter.

LA LUNE OU L'EAU

Retournons au Sahara. Il semble paradoxal qu'enfoui sous les sables du plus grand désert du monde — d'une superficie qui dépasse celle des États-Unis — se trouve un immense réservoir d'eau cinq fois plus grand que tous les lacs du monde réunis. Les ressources qui ont permis à l'homme de fouler le sol de la lune auraient-elles pu être utilisées plus judicieusement à perforer de puits le Sahara de façon à irriguer la ceinture desséchée des pays du Sahel qui l'entourent? L'eau douce n'est-elle pas en passe de devenir la ressource la plus rare du globe, plus précieuse que le pétrole?

Une invasion spectaculaire des espaces cosmiques, mise en balance avec des millions d'hectares de désert transformés en sol fertile — telle est l'option cruelle, cruciale, du monde. A ceux qui considèrent le voyage à la lune comme un gaspillage, on peut rétorquer immédiatement: et les armements? La course aux armements cette année est marquée d'un prix: 250 milliards de dollars, une somme dont l'ampleur dépasse la compréhension du cerveau humain. Qu'il suffise de signaler que le prix d'un nouveau prototype de bombardier, tout équipé, correspond à celui de 60 000 tracteurs dont le Tiers-Monde a un besoin désespéré ou d'une pompe à eau, manœuvrée à la main, pour chacun de ses deux millions de villages. Si l'on remplaçait la fabrication d'un portavion moderne par la construction d'hôpitaux, on pourrait obtenir une capacité de 30 000 lits — correspondant à peu près aux nécessités d'une nation peuplée comme l'est le Nigéria. Malheureusement, cela semble une tâche utopique que de faire prendre conscience aux grandes puissances du gaspillage malfaisant représenté par la course aux armements.

Mais que dire d'un seul tirage du dimanche d'un journal en renom qui dévore 20 ha de forêts? La même quantité de papier aurait pu servir à imprimer tous les livres de classe et les cahiers d'un pays comme le Cameroun pendant une année. Que dire également des baignoires de marbre, aux robinets d'or, l'une des commodités de la société prospère, exposées sur quatre pages en couleurs de la revue *Time*? *Time* rappelait, en passant, que les civilisations grecques et romaines s'étaient effondrées au moment où leurs salles de bains avaient atteint le zénith de l'opulence. Pour continuer nos comparaisons, chacune de ces installations balnéaires représente, en valeur, l'équivalent du revenu d'un cultivateur d'Afghanistan pendant toute sa vie, ou trois dispensaires complets dans l'altiplano péruvien.

Nous voici donc au cœur du problème: étant donné la rareté de certaines ressources sur une planète limitée, la conscience que la société de consommation ne nous procure pas une vie de qualité qui nous satisfasse et le déséquilibre géopolitique d'un Tiers-Monde qui, avec 75% de la population du monde n'a accès qu'à 15% de ses richesses — la société peut-elle se permettre de ne pas prendre une vue d'ensemble dans l'allocation des ressources? Observant des choses sous cet angle, il semble alors peu important de savoir si le gaspillage — qui est essentiellement une distribution défectueuse des ressources — est un processus de dilapidation accidentel ou intentionnel.

PROSPÉRITÉ PRIVÉE ET MALPROPRETÉ PUBLIQUE

La crise du pétrole a mis le véhicule à moteur au centre du débat sur le gaspillage. Longtemps déjà avant que le monde ne réalisât qu'il dilapidait le pétrole pour la simple raison que c'était bon marché, John Kenneth Galbraith se servit de l'automobile pour mettre en valeur le contraste frappant entre la prospérité privée et la malpropreté publique. Son observation ironique porte sur une famille qui sort sa voiture rouge et violette, longue et fine, munie d'air conditionné et de freins puissants, pour aller faire un tour. Ils passent par des villes aux mauvaises chaussées, répugnantes par leurs détritrus, leurs immeubles ravagés et leurs panneaux d'affiches en pagaille. Ils piquent-niquent — au bord d'une rivière polluée — d'aliments délicatement emballés qu'ils sortent d'une caisse isolante portative. Ils passent la nuit dans un parc qui est un danger public pour la santé et pour les mœurs. Avant de s'endormir sur leurs matelas pneumatiques, sous une tente de nylon, ils méditent sur le prix de la prospérité.

Alors que les économistes classiques considèrent le véhicule à moteur comme signe décisif de la croissance économique et le morceau de choix de la prospérité, les critiqueurs du gaspillage regardent l'automobile comme la plus grande prodigalité de ressources rares. Ils font remarquer que dans les 23 nations de l'OCDE les véhicules à moteur auront tué cette année environ 170 000 personnes, auront rendu infirmes pour la vie au moins le double et auront causé des préjudices, directement ou indirectement à six millions de personnes. Ils calculent que le monde va éliminer cette année 14 millions de véhicules à moteur. Ils signalent que les accidents de voiture comptent pour 3% du produit national brut des nations industrialisées, une somme énorme qui devrait être soustraite du PNB plutôt que de lui être ajoutée. Ils citent le cas de Los Angeles pour montrer l'impact de l'automobilisme sur la pollution de l'air — mais ils auraient pu choisir aussi bien Mexico ou Moscou. Aucune grande ville n'a plus d'espace respirable que Los Angeles, avec

44 habitants par hectare, alors que Calcutta en a 880. Cependant, peu de cités sont aussi gravement contaminées que Los Angeles, traversée dans tous les sens par un vaste réseau d'autoroutes.

Les détracteurs du véhicule à moteur conjecturent que la capacité énergétique totale de toutes les automobiles est égale à celle de toutes les autres formes de « mouvement », depuis les moteurs d'usines jusqu'à ceux des appareils ménagers. Cependant, l'énergie automotrice n'a qu'un rendement de 8 %, ce qui implique une perte excessive. Ceux qui regardent le gaspillage dans une perspective mondiale signalent l'Inde et le Bangladesh, où tant de paysans manquent des fonds nécessaires au remplacement du soc de leurs charrues, qui ne pèse qu'un ou deux kilos. Ils comparent ces pauvres socs aux milliers de kilos d'acier ou d'autres métaux de plus grande valeur encore insérés dans le véhicule à moteur, qui transporte souvent une seule personne de son domicile de banlieue à son lieu de travail en ville, aller et retour, — empêchant ainsi, proteste-t-on, le cultivateur hindou de labourer davantage.

CHARANÇONS, RATS ET MITES

Et nous voici de retour à la terre. Car le gaspillage du monde le plus criant est celui de la nourriture. Il excède peut-être celui de l'armement. Le gaspillage d'aliments est aussi flagrant dans la société prospère que dans le Tiers-Monde, bien que ses causes et ses effets soient totalement différents. Dans le domaine de l'alimentation il est possible que les limites au gaspillage soient déjà dépassées.

Depuis douze ans, les fermiers des États-Unis reçoivent des primes de leur gouvernement pour laisser incultes 50 millions d'arpents de terre cultivable. Cette surface aurait pu produire assez de céréales pour nourrir un pays de la taille du Pakistan. Le monde peut-il se permettre de payer des fermiers pour qu'ils ne produisent pas quand la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Tchad — et même la Nigeria et l'Éthiopie — sont menacés par la famine? Quand, selon les paroles de Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations-Unies, « certaines de ces nations pourraient disparaître de la carte du monde »?

Le spectre de la sécheresse et de la poussière implacables, des troupeaux qui périssent et des réfugiés nomades, survivant à peine de 850 calories par jour, peut venir à l'esprit du lecteur du *Monde* — pendant son copieux petit déjeuner — lorsqu'il a sous les yeux le rapport suivant de la FAO. Une enquête menée dans bon nombre de villes d'Amérique du Nord et d'Europe révèle que le ménage urbain moyen jette dans sa poubelle des restes de nourriture dont la valeur calorifique est égale aux nécessités alimentaires, pour survivre, d'une pauvre famille d'Asie ou d'Afrique.

La FAO fait mention, de façon également dramatique, du gaspillage de nourriture dans le Tiers-Monde lui-même. En 1968, les charançons et les cafards ont consommé ou gâté une quantité de grain suffisante pour nourrir 130 millions de personnes. Les rats, les oiseaux, les mites et les microbes ont dévoré en Afrique assez de céréales pour alimenter 50 millions de gens. Une plante vénéneuse, en Colombie, a tué 15 000 bovins en une année. L'estimation des pertes qui se produisent entre le cultivateur et le consommateur varie, mais la FAO les place aux environs de 30 %. Les causes de ces pertes sont multiples, allant des rongeurs au manque d'emmagasinage et de routes, sans oublier les aléas météorologiques.

L'une des formes de gaspillage les plus étranges, en alimentation, est le fait d'extraire de plantes ou d'animaux des sucres ou des graisses — de moindre valeur nutritive mais commercialement profitables — et de rejeter le reste. C'est le cas du sucre de betterave ou de canne; des huiles ou des graisses retirées des plantes oléagineuses, du lait, du poisson et des animaux comestibles. Ce faisant, on élimine souvent dans la production alimentaire, comme n'ayant pas de valeur, les protéines les plus précieuses telles que le sang, le tourteau, le lait écrémé, le petit-lait, que l'on destine aux animaux ou à l'industrie chimique.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il n'est pas inutile de penser à la forme la plus tragique du gaspillage, celle des ressources humaines. Dans les pays en voie de développement, plus d'un demi-milliard de personnes gâchent indéfiniment leur temps et leurs talents latents. Le chômage est peut-être la pire expression du gaspillage humain. Etre sans travail, c'est être en dehors de la société, privé de dignité, de revenu et peut-être d'espoir. Etre employé par-ci, par-là, c'est dissiper sa pauvre expérience dans des tâches bien au-dessous de ses capacités ou ne les utiliser qu'une partie de la journée ou de l'année. Dans les régions rurales, il est difficile de calculer le désœuvrement du fait que famille et amis protègent l'inemployé contre la misère. Dans les zones urbaines, les cirEUR de chaussures, les vendeurs de journaux et de menus objets arrivent à survivre, marginalement et de façon précaire.

Justement parce que tant d'êtres humains sont en cause, nous conjecturons que les limites au gaspillage — comme prise de conscience et comme programme — auront à précéder les limites à la croissance. Cette supposition étant avancée, nous tournons maintenant notre attention sur les limites au gaspillage de demain.

L'AVENIR

« PAS DE GASPILLAGE, PAS DE MISÈRE »

Une limite au gaspillage sera-t-elle atteinte, et dans ce cas, quand, comment, où? On ne peut que se livrer à des suppositions, non seulement parce que nous savons si peu ce que sera l'avenir, mais encore parce que le gaspillage est sujet à controverse. On doit se borner à attendre l'inattendu et à penser l'impensable.

Après la montée des années 50 et la prospérité des années 60, les années 70 sont susceptibles de rester dans l'histoire comme la décennie des crises retentissantes, réveillant le monde de sa tendance à la satisfaction et à l'extrapolation. Après avoir affronté une crise écologique sans précédent, le monde se heurte à des troubles monétaires. Lorsqu'il arrive à mettre ordre à ses finances, il est confronté à une crise pétrolière qui détruit l'ordre international. Et sans égard pour la façon dont la crise pétrolière sera résolue, le monde se trouve au seuil de la pire de toutes les crises, celle de l'alimentation. Ces événements et ces tendances en chaîne brisent l'image présentée par Marshall McLuhan d'un « village mondial », d'un monde qui se rétrécit et s'unit grâce à la télévision, la radio à transistor et autres moyens de communication de masse. Ce que les nations en voie de développement vont surveiller, c'est la façon dont les nations industrialisées vont utiliser les ressources, et, ce qui est pire, comment elles vont mesurer les matières premières devenues rares.

Si des limites au gaspillage s'imposent au monde, ce sera le résultat de crises troublantes de ce genre — c'est-à-dire à son corps défendant plutôt que par prévoyance ou par un sentiment de solidarité globale. Le monde se polarise en deux camps autour des nations possédant les ressources rares et de celles qui ne les possèdent pas. Même le Tiers-Monde est séparé en deux, selon la propriété ou la non-propriété des ressources importantes sur la scène du monde.

Les limites au gaspillage, telles que je les visualise, seront donc concomitantes aux changements en cours dans la société. Il faudrait écrire un « scénario » pour montrer comment les transformations de la société vont aller de pair avec les limites au gaspillage. « Pas de gaspillage, pas de misère » — ce slogan de l'éthique de travail protestante naguère, peut devenir un motto géopolitique, dans un contexte totalement différent.

ADIEU, LA CONCURRENCE ?

Ceux qui dépeignent les changements à venir dans notre société visualisent une tendance qui s'éloigne de l'impitoyable concurrence et s'incline vers la

négociation, voire la coopération. Ils envisagent un déplacement graduel de l'individualisme excessif vers une société plus communautaire — comme mode de vie s'entend, non comme habitat. Ils imaginent que dans un cadre où l'accent ne sera pas mis sur la concurrence, l'absolu du droit de propriété sera émoussé en faveur du droit aux commodités de l'existence. Certains perçoivent cela sous la forme d'un capitalisme humain et d'autres comme la croissance matérielle fléchissant sous les pressions exercées en faveur de la qualité de la vie. Au cours de ce processus, disent-ils, les gouvernements pourraient empiéter sur l'entreprise privée jusqu'à ce qu'une nouvelle relation symbiotique s'établisse, de sorte que gouvernements et entreprises s'associent dans la production de biens et de services publics. Finalement, ceux qui vivent déjà dans le futur envisagent que les ressources rares seront alors allouées par l'action conjointe des secteurs public et privé, plutôt que par le seul mécanisme du commerce.

Et c'est de cette façon que le monde peut atteindre les limites au gaspillage. Cela pourra commencer, nous semble-t-il, dans les domaines du pétrole et de l'alimentation. Peut-être les particuliers seront-ils aimablement persuadés de baisser de quelques degrés le thermostat de leur chauffage — ou de réduire leur vitesse sur route ainsi que l'usage de leur conditionneur d'air. On pourra envisager des mesures, fiscales ou autres, pour revenir des protéines animales aux végétales, pour retourner aux bouteilles qu'on échange chez les commerçants — ou pour recycler le papier, les métaux et même l'eau, à une échelle massive et obligatoire. Alors que le kérosène est en passe d'être rationné dans les pays sans pétrole, on peut tout d'un coup être frappé par le fait que chaque passager d'un avion supersonique Concorde, entre Paris et New-York et retour, consomme la quantité de kérosène nécessaire à une famille ouvrière chilienne pour se chauffer et faire la cuisine pendant un an et demi. De telles réflexions amènent à penser que nous atteindrons les limites du gaspillage, « par la raison ou par la force », selon l'emblème national du Chili.

Le fondement d'une telle prise de conscience est posé. Les tenants de l'extrapolation attendront peut-être les années 80 pour renverser la vapeur de leurs prévisions. Mais un moment viendra, dans la prochaine décennie, où l'on se rappellera l'économiste Nabutene Kiuchi, écrivant dans la revue *Fortune*, en 1970, que les Japonais allaient redécouvrir une ancienne vérité de leur culture, à savoir que l'homme n'est jamais satisfait dans l'extrême abondance. Il en est ainsi parce qu'à partir d'un certain niveau de vie les désirs matériels entrent en conflit avec les aspirations spirituelles. Il n'est pas étonnant qu'à la fin de son étude sur le choc du futur, Alvin Toffler soit horrifié et supplie le monde d'ajourner l'âge technetronique et d'amplifier la production traditionnelle — et de mettre les surplus de ressources au service de la lutte contre la misère dans le monde entier.

AVOIR ASSEZ, C'EST AVOIR AMPLEMENT

F De plus en plus d'experts considèrent comme économiquement myope et moralement indéfendable, de la part des nations prospères, d'arrêter leurs responsabilités fiscales au seuil de leurs frontières politiques. Les pays en voie de développement pauvres en ressources adopteront certainement cette philosophie dans leur attitude envers les possesseurs de ressources. La crise pétrolière donne du poids à la notion que « avoir assez, c'est avoir amplement » — notion qui s'applique à la richesse ou à la pauvreté, au pétrole ou au manque de pétrole. Encore une fois, le choc causé par les crises de pétrole et d'alimentation est tel que, c'est notre conjecture, le monde va devoir tout d'un coup briser les moules des concepts et des tendances en vigueur. Si les forces d'une société trop mobile et trop transitoire sont libérées et entrent en conflit avec une dépression économique ou une disette de pétrole, les peuples pourraient aspirer à la sorte de permanence contenue dans l'expression « avoir assez, c'est avoir amplement ».

S'il faut établir des limites au gaspillage, les contraintes imposées varieront d'une période à l'autre et selon les groupes d'âge, les professions et les religions. Elles s'accroîtront et déclinèrent au cours de l'existence, de l'enfance à la retraite, ou iront de la pauvreté à la prospérité pour atteindre ensuite un mode de vie plus simple.

Vues sous cet angle, les limites au gaspillage sont autre chose que d'éteindre les lampes inutiles dans une maison ou utiliser le pain rassis pour en faire un pouding. Elles vont au-delà des recyclages de papier, d'eau et de métaux. Elles exigent aussi davantage que de mettre en marche la puissante machine qu'est la publicité au service des besoins collectifs plutôt que de l'avidité individuelle — pour paraphraser Gandhi. La quintessence des limites au gaspillage surpasse même les objectifs urgents comme par exemple, celui de minimiser l'urbanisation et le transport en faveur de l'agriculture.

DU COSTUME DE FLANELLE GRISE AU BLUE-JEAN

Avant de limiter le gaspillage dans l'habitat, le vêtement, les soins médicaux ou le tourisme, il est plus important de changer la mentalité qui procédera à ces modifications. Il est bien connu que la propension au changement — en l'occurrence, commencer à se restreindre — est proportionnelle à la nécessité de changer — soit, de se détacher d'un style de vie. En fin de compte, les limites au gaspillage ne deviendront acceptables que si elles font partie d'un nouveau mode d'existence. Jusqu'à présent, ce n'est que sous menace de guerre ou de catastrophe nationale que les peuples ont simplifié leurs habitudes.

Les styles de vie, nous l'espérons, changeront lorsque les buts de l'existence eux-mêmes changeront. Cela débutera peut-être modestement lorsque les bébés nés pendant la guerre commenceront à diriger la société. Il est logique que ceux qui ont souffert, dans leur enfance, de la dépression économique de 1930 et ont passé par l'angoisse de survivre, dans les années 40, aient placé leurs espoirs dans la recherche de la sécurité, de la prospérité et de la stabilité. C'est la façon de vivre décrite dans *L'homme au costume de flanelle grise*.

Par contre, la sécurité paraît si naturelle à la génération suivante qu'elle se rebelle contre les aspirations de ses aînés. Les pivots de son existence sont la réalisation de soi-même, l'harmonie intérieure et la permanence — valeurs menacées de disparition dans la « ruée vers l'or ». Le costume de flanelle grise se transforme, si l'on peut dire, en blue-jean, et la voiture en bicyclette.

Ce nouveau style de vie pourrait aussi être le résultat de changements dans les modèles de distribution du revenu. Tant que 15% de la population du globe aura accès à 75% de son revenu, il y aura inévitablement chez ceux-là une tendance à dilapider. Pouvons-nous espérer une révolte contre le gâchis — une rivalité de simplicité — lorsque la pyramide du revenu, à base si large, deviendra une « parabole » ?

Pour établir des pronostics sur les limites au gaspillage, il faut se livrer à bon nombre de suppositions. Il se peut que ce concept n'arrive à se cristalliser que quand l'homme acceptera d'être gérant et non pas propriétaire des biens à sa disposition. Alors, la consommation pourra être considérée comme un moyen et non pas comme une fin — c'est-à-dire un instrument du bien-être plutôt que le bien-être lui-même. Si nous donnons à cette hypothèse sa conclusion logique, le jour viendra dans l'avenir (lointain), où le plus grand bien-être possible sera atteint avec le minimum de consommation — et, partant, avec un gaspillage infime !

La protection des espaces littoraux

par JÉRÔME MONOD * et DOMINIQUE LEGRAIN **

La période qui s'ouvre est riche en transformations, transformations en profondeur. La crise de l'énergie et des matières premières pose brutalement le problème de la croissance. L'équilibre des relations internationales se modifie rapidement. L'inflation, le chômage remettent en cause les équilibres sociaux. L'information de masse bouleverse les schémas de pensée traditionnels. Loin de créer une unité de pensée et d'espérance, elle multiplie frictions, incompréhensions et frustrations. L'avenir en devient plus incertain.

L'aménagement du territoire se ressent profondément de ces évolutions. Le territoire est à l'image de la société. Lorsqu'un pays s'interroge sur lui-même, il regarde son territoire d'un œil nouveau. La politique d'aménagement du territoire doit s'adapter aux transformations de l'économie, des rapports sociaux, des évolutions internationales. Ce n'est pas là se déjuger par rapport à des actions précédentes ou faire preuve d'opportunisme. C'est au contraire accepter, en toutes circonstances, de se trouver au cœur des transformations et des bouleversements qui se produisent.

La politique d'aménagement du territoire consiste à comprendre le changement, à l'orienter, parfois à le précéder. Au travers d'actions quotidiennes, l'aménagement du territoire, définit des orientations qui peuvent engager profondément l'avenir. Le territoire se façonne à l'échelle des décennies. Les réussites n'en sont que plus spectaculaires, les échecs plus douloureux.

Le littoral français devient un nouvel enjeu économique et social. C'est une zone particulièrement sensible et conflictuelle du territoire national. La création du Conservatoire de l'Espace Littoral (1) fournit l'occasion de réfléchir

* Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (DATAR).

** Chargé de mission à la DATAR.

(1) Le Conservatoire de l'Espace Littoral est un établissement public administratif, dont la mission est d'acquérir des terrains côtiers, de les préserver de façon définitive et de les ouvrir au public. Doté de 30 millions de F en 1975 il doit être alimenté dès 1976 par le budget de l'Etat.

sur l'avenir et la protection des espaces littoraux. Et par là même de poser le problème de la protection de l'environnement et des espaces libres sur le territoire national.

* *
* *

Le Conservatoire de l'Espace Littoral suscite un vif intérêt auprès des divers responsables de l'aménagement du littoral. Les élus et les administrateurs locaux souhaitent obtenir un soutien actif de cet organisme pour mener une politique de protection de l'environnement et de ce que l'on appelle communément le « tiers naturel ».

Ceci conduit à poser quelques questions sur le mode d'emploi du Conservatoire et sur la politique de préservation des espaces naturels en France.

Il n'y a pas d'ambiguïté sur le rôle du Conservatoire, qui est d'acquérir des terrains dont on reconnaît la valeur écologique, paysagère et par conséquent sociale. Mais la question se pose de l'effort à entreprendre par le Conservatoire. Quelle proportion des côtes doit-il acheter? Doit-il financer la totalité des acquisitions foncières qui lui sont proposées? Poussant le raisonnement, le Conservatoire doit-il acquérir la totalité des espaces naturels sur le littoral? L'hypothèse n'est pas de pure forme puisqu'elle pose le problème essentiel de savoir qui doit financer la politique de protection des espaces naturels, en France.

Pour résumer le débat à l'essentiel disons qu'il y a deux moyens de financer cette politique:

- soit de la faire supporter par les contribuables (par le biais du budget et de la fiscalité);
- soit de la faire supporter par les propriétaires fonciers (en intervenant par voie réglementaire ou législative).

Ces deux possibilités méritent réflexion pour définir au niveau gouvernemental, la politique à suivre.

Un régime économique et politique libéral, tel que celui que nous connaissons en France, autorise et justifie la liberté du marché foncier. Ce qui revient à dire que n'importe quel citoyen peut légitimement, en dehors de tout travail, tirer des revenus de son capital foncier.

Le territoire national est réparti au gré du marché entre différents titulaires : les propriétaires fonciers. Le prix des terrains étant libre, il varie lui aussi au gré du marché. On arrive ainsi à des écarts très importants entre le prix du terrain agricole et le prix du terrain en centre ville. Les valeurs foncières sont fonction, pour l'essentiel, de la concentration des implantations industrielles et urbaines. Or, ce sont les impératifs de la croissance économique qui défi-

nissent la localisation des concentrations industrielles et urbaines (scénario de l'an 2000) (2) et du même coup le marché des valeurs foncières.

Il est évident que plus le prix du terrain est élevé, plus il est coûteux et difficile de préserver l'environnement et les espaces libres. C'est pourtant là que le besoin s'en fait socialement le plus durement ressentir.

Pour mener une politique active de protection de l'environnement, l'État et les collectivités locales disposent de moyens nombreux, qui se résument aux deux catégories déjà mentionnées. Ils peuvent agir :

— de façon autoritaire, en exerçant des prérogatives de puissance publique : zones protégées dans les plans d'occupation des sols (P.O.S.), classement au titre des sites, réserves naturelles, servitudes diverses. Dans cette hypothèse l'État contrarie la liberté du marché et réduit ou supprime les revenus du capital foncier.

— dans le cadre du marché foncier en devenant un interlocuteur de type privé. C'est ce qui se passe lorsque la puissance publique procède à des acquisitions.

Dans le premier cas on fait supporter la politique de l'environnement aux propriétaires fonciers, dans le second aux contribuables. Autrement dit, dans un cas on fait une ponction sur les revenus du capital et dans l'autre un prélèvement sur les revenus du travail (avec les modulations impliquées par la fiscalité). Le choix se résume fondamentalement à cette alternative.

On est donc en droit de se demander sur quelle catégorie sociale il est le plus juste, le plus efficace ou le plus judicieux d'agir ?

Dans la pratique, l'État est conduit à alterner et à moduler ces deux types d'intervention. Plusieurs éléments cependant apparaissent de façon claire :

En premier lieu, la liberté du marché foncier est acceptée et fait partie intégrante du système économique libéral. La solution qui consisterait à fixer un prix foncier uniforme sur la totalité du territoire n'est pas envisagée. La nationalisation du sol est, d'autre part, exclue.

La solution qui consisterait pour l'État à racheter la totalité du territoire national réputé naturel, n'apparaît pas réaliste. L'État s'y ruinerait.

On navigue entre ces deux extrêmes.

LA PRATIQUE ACTUELLE

La politique de l'Etat et des collectivités locales risque, si elle se limite au minimum indispensable, d'être toujours ruineuse et marginale.

(2) « Une image de la France en l'an 2000: scénario de l'inacceptable », *Travaux et Recherches de Prospective*, n° 20, la Documentation française.

La puissance publique n'intervient pas (ou peu) là où il ne se passe rien. La plupart des campagnes françaises ne sont ni classées, ni propriété de l'État. Il en va différemment dans les zones de développement. Les schémas d'urbanisme, tels qu'ils sont définis par la loi foncière du 30 décembre 1967, fixent, pour le moyen terme, la destination des terrains et déterminent du même coup le prix des parcelles. Mais globalement la loi foncière ne contrarie pas le libéralisme foncier, elle le gère, en évitant le gaspillage trop rapide du capital. Pour l'essentiel, elle permet d'enregistrer les tendances spontanées, les plus favorables à la croissance industrielle et urbaine.

Or les besoins de protection des espaces ne se font réellement sentir que dans les zones de fort développement. L'opposition est alors totale entre, d'une part les intérêts des propriétaires fonciers et des entrepreneurs industriels et, d'autre part les besoins sociaux de protection du cadre de vie.

C'est à ce moment que l'État et les collectivités locales interviennent pour réduire les tensions sociales pouvant résulter de telles situations.

L'État est bien souvent amené à intervenir à la marge. C'est-à-dire lorsque le problème se pose de façon aiguë (littoral, montagne, région parisienne). C'est à ce moment que son intervention est la plus nécessaire, la plus réclamée par l'opinion publique mais également la plus difficile et la plus onéreuse. Le choix des moyens d'intervention est alors délicat. Ou l'État agit à l'encontre des intérêts des détenteurs du capital foncier : propriétaires, promoteurs immobiliers ; élus locaux qui doivent composer avec les intérêts des uns et des autres ou alors l'État procède à des acquisitions. Cette dernière formule plus avantageuse pour le propriétaire foncier est très onéreuse pour la collectivité nationale et règle le problème ponctuellement, sans le régler définitivement.

Il suffit pour s'en convaincre d'observer comment se passent les choses en pratique :

Si un propriétaire foncier dispose de cent hectares dans un site naturel de grande valeur et s'apprête à le vendre à un promoteur, deux groupes peuvent se trouver en présence : le propriétaire foncier et ceux qui sont intéressés directement par l'opération d'une part, l'opinion publique de l'autre. Les élus et l'administration locale se trouvent en position d'arbitrage. Tentant une première appréciation de la situation, les uns et les autres peuvent être tentés d'écouter ceux qui se manifestent avec le plus d'insistance. Dans le cas où c'est l'opinion publique, l'État est sollicité pour acheter. La bataille des défenseurs de l'environnement est gagnée. Le propriétaire foncier est indemnisé. La commune y perd quelques patentes et de l'emploi, elle conserve la confiance de son opinion publique. Le promoteur perd une occasion. S'il s'agit d'un promoteur, implanté localement, il perd un marché. S'il s'agit d'un grand promoteur, la partie est remise. Disposant du même capital financier et de la même disponibilité en main-d'œuvre, il élabore le même projet sur les cent

hectares voisins. Le grand promoteur n'est que très peu touché par les interdictions de construire, tant qu'il reste de l'espace constructible et une demande solvable. Ce qui, en France, est actuellement le cas. De nouveau le même scénario se reproduit. De nouveau l'État est sollicité.

Les intérêts en présence et qui s'opposent sont les intérêts précis et localisés des propriétaires fonciers et des acquéreurs éventuels de résidences secondaires d'une part, les intérêts diffus des gens qui vivent de façon permanente ou temporaire sur le littoral et souhaitent la préservation de l'environnement d'autre part. Les intérêts précis sont souvent plus aptes à se manifester que les intérêts diffus, au moins dans un premier temps.

Il faut bien prendre conscience que si l'État et les collectivités locales se résignent à ne pratiquer que des interventions minimales, la politique de l'environnement sera onéreuse sans être pleinement efficace.

UN CHOIX DIFFÉRENT

Une autre politique est possible. Elle doit reposer sur une approche sociale (et en définitive économique) de l'aménagement du territoire. Refusant les excès du libéralisme foncier, on doit prendre largement en compte les intérêts sociaux de la collectivité nationale, en répondant à ses besoins de détente, d'espace et de loisirs. Pour mener une politique efficace il faut alors privilégier dans la majorité des cas une politique réglementaire ou législative à une politique d'acquisition.

Ce choix a plusieurs conséquences :

Dans un premier temps s'il réduit les espérances de profit des propriétaires fonciers, il permet des économies importantes aux collectivités publiques, en diminuant les charges qui grèvent lourdement leur budget.

Au niveau national, il diminue parallèlement le montant du PNB en réduisant les plus-values du capital foncier. Les valeurs d'usage de l'espace étant privilégiées par rapport à leurs valeurs marchandes. Il ne faut pas oublier que le capitalisme foncier est générateur de revenus, de marchandises, d'emplois (BTP). Il est également générateur de devises puisque les investisseurs étrangers achètent immeubles et terrains au-delà des frontières. Le Languedoc-Roussillon s'ouvre actuellement à une large clientèle internationale. La fréquentation régulière de notre territoire par une clientèle étrangère peut améliorer sensiblement notre balance des paiements. Le libéralisme foncier est donc créateur de richesses et de capital. Une politique active de protection de l'environnement va, au moins en partie, à l'encontre de cette tendance.

Cependant, on peut s'interroger, dans un cadre plus général, sur la valeur de cette richesse issue des transactions foncières. L'investissement foncier est, dans la majorité des cas, faiblement productif. Les plus-values foncières et immobilières ont de forts effets inflationnistes.

On peut se demander si, en France, une telle mobilisation de l'épargne dans le foncier et l'immobilier est justifiée. Une compétition forte peut se développer entre l'investissement foncier et l'investissement industriel. L'économie allemande est plus tournée que la nôtre vers les investissements à forte productivité. Ajoutons que l'espace ne se régénère pas et que le libéralisme foncier, s'il favorise en partie la production de richesses, s'apparente dans certaines circonstances à une économie de gaspillage. Pour le moins, il le favorise. De plus la propriété foncière peut empêcher le déploiement d'activités économiques productives (agriculture dans les régions touristiques).

La rentabilité économique du libéralisme foncier est aléatoire. Il est même vraisemblable que celui-ci peut entraîner par ses excès une politique économiquement ruineuse.

Mais, il est une autre façon d'aborder le problème. En tout état de cause les profits fonciers se font au détriment de l'environnement, et accroissent les charges de l'Etat, toutes les fois où la situation devient socialement intolérable.

On est en droit de se poser la question : faut-il exploiter au maximum le capital foncier ou préserver l'environnement ?

La protection de l'environnement n'est pas en contradiction avec la croissance si l'on se place du point de vue social. Les individus ont des besoins sociaux multiples : soins médicaux, nourriture, espace, etc. Il faut à chaque période de l'histoire répondre au mieux à ces besoins compte tenu des ressources nationales. Il est évident qu'il faut construire pour loger. Lorsque l'espace est abondant et que les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, il est socialement inacceptable de limiter la construction pour protéger le milieu naturel. Mais à l'inverse lorsque l'espace devient rare, il est socialement inacceptable de détruire le milieu naturel pour la satisfaction de quelques-uns. Rien ne pourrait désormais justifier le lotissement du Bois de Boulogne.

Actuellement, sur le littoral on commence à connaître une période de pénurie d'espace. Ce qui revient à dire que l'on entre dans une période de crise. La situation peut évoluer très rapidement, sans que l'on soit totalement en mesure de s'en rendre compte par la simple observation instantanée des phénomènes.

On pourrait tenter des prévisions. Il n'est pas indispensable de les chiffrer. Les lignes d'évolution sont connues et leurs résultantes prévisibles. L'espace véritablement littoral n'est pas extensible. Or, on assiste à une diminution rapide de l'offre d'espaces disponibles (notamment par la construction de résidences privatives : formule qui n'est pas mauvaise en soi mais qui a l'in-

convénient d'être la plus dispendieuse d'espace par rapport à la fréquentation qu'elle autorise; compte non tenu de la ségrégation sociale qu'elle peut impliquer) et la croissance très rapide de la demande (due à l'augmentation du taux de départ en vacances et à l'essor démographique).

Face à cette double évolution qui agit en sens contraire, on peut essayer d'imaginer ce qui peut en résulter. Deux éventualités apparaissent :

— soit la situation devient explosive et s'accompagne de revendications sociales de grande ampleur. Cette première éventualité peut devenir d'autant plus aiguë que le sentiment de ségrégation sociale est plus fortement ressenti. On ne peut admettre, au moment où les besoins de loisirs sont si fortement ressentis, que certaines régions littorales ne soient accessibles qu'à une minorité de gens. Il est inutile d'insister sur les formes de violence qui pourraient se manifester dans une telle hypothèse. Notons simplement que divers incidents des dernières années montrent qu'une prise de conscience existe dans ce domaine : controverses à propos du « camping sauvage », des plages privées, des marinas et même, dans certains cas, des résidences secondaires les pieds dans l'eau. Ces manifestations ne sont ni marginales, ni folkloriques, elles sont au cœur d'un problème qui émerge.

— Il est une autre possibilité, guère plus réjouissante que la première. Si on laisse la situation évoluer au rythme actuel, on peut imaginer qu'elle ne se heurte à aucune opposition importante ou organisée. La situation serait subie, ce qui est sans doute plus grave encore, car cela signifierait une détérioration et une régression très importante pour bon nombre de Français, de leur cadre et de leur mode de vie. Situation identique à celle qui se produit trop souvent en milieu urbain. Au moment où le nombre de téléviseurs s'accroît dans les foyers, les salariés sont contraints de faire deux ou trois heures de trajet pour se rendre à leur travail. Le mode de vie se détériore parallèlement à l'amélioration du niveau de vie.

Que conclure? Il y aura toujours de bons esprits pour montrer que la situation est toujours moins sombre que l'analyse que l'on peut en faire. C'est vrai. Mais il est également vrai que les situations réelles sont toujours plus dramatiques que ce que l'on peut en écrire.

Actuellement sur le littoral on se trouve devant un choix :

— Ou on laisse les tendances économiques et sociales se dérouler à leur rythme actuel et l'on risque soit des crises sociales importantes, soit une détérioration du mode de vie d'une partie importante de la population ;

— Ou on s'oriente vers une politique massive de protection du littoral. Cette politique, pour atteindre son but, devant être impérativement accompagnée d'un encouragement à la fréquentation du littoral. Il faut rendre le littoral socialement utilisable. Ce qui n'est pas toujours le cas. Ce deuxième aspect, trop souvent négligé, fait taxer à bon compte la politique de l'environnement

de passéiste. Il y a une politique audacieuse à mener, socialement utile, économiquement rentable (dans la mesure où elle favorise le développement des économies littorales) dans le respect du paysage et de l'environnement. Des formules sont à définir (les « Bases littorales de loisirs et de nature » (3) peuvent constituer un précieux terrain d'expérimentation). Mais il ne fait guère de doute que si cette politique est comprise ce n'est pas l'imagination qui fera défaut.

L'UTILISATION DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL

Le Conservatoire est un outil important dans le cadre d'une telle politique de protection du littoral. Ceci pour plusieurs raisons :

— Tout d'abord il doit permettre, dans les cas techniquement les plus difficiles, de faire les acquisitions nécessaires. Il n'est pas réaliste de n'agir que par la voie réglementaire ou que par voie d'acquisition. Grâce au Conservatoire, l'État dispose désormais d'outils d'interventions variés. Le problème va être un problème de pondération des moyens. En simplifiant, on peut dire qu'il y aura un mauvais et un bon usage possible du Conservatoire.

L'usage sera mauvais si le Conservatoire sert d'alibi au ralentissement ou à l'abandon des mesures réglementaires (les élus locaux pouvant être tentés de dire : puisque le Conservatoire existe il n'a qu'à acheter. Cette tendance risque de connaître un essor rapide).

L'usage sera bon si le Conservatoire n'intervient que pour faciliter une politique réglementaire active. Ce qui implique que les efforts réglementaires et législatifs soient poursuivis parallèlement au développement du Conservatoire.

— Il faut également garder à l'esprit que le Conservatoire permet ce qu'aucune réglementation ne peut faire : le transfert de la propriété du sol (sauf en procédant à la nationalisation des terrains). Autrement dit, les réglementations peuvent préserver les paysages ou les équilibres écologiques sans pour autant permettre l'usage de l'espace par le public : le propriétaire dont la propriété est grevée de servitudes n'en conserve pas moins l'usage exclusif. Le Conservatoire achètera des terrains et les ouvrira au public. Il permet d'allier la protection et l'usage social de l'environnement.

(3) Les « Bases littorales de loisirs et de nature », définies par une circulaire du 25 mars 1974, doivent permettre la protection d'espaces littoraux de qualité et le report des équipements lourds et des hébergements dans l'arrière-pays.

— Le Conservatoire peut également être une arme psychologique très puissante. Il faut pour cela bien prendre conscience que l'aménagement du territoire est parfois facteur de traumatisme. Il implique la mobilité des individus, la transformation perpétuelle du paysage et de l'environnement qui est essentiellement composé de points de repères et de signes. Pour le littoral les évolutions sont actuellement durement ressenties. Le Conservatoire garantit l'immuable, le définitif. Il agit pour l'espace à la façon de ce qui a été fait pour les monuments historiques et les œuvres d'art. Que l'on aime ou que l'on n'aime pas certains tableaux (tout le monde n'apprécie pas la Joconde) on sait qu'ils font partie d'un patrimoine indestructible. C'est de cette façon que l'œuvre d'art est un point de repère. Le Conservatoire pourra jouer un rôle analogue.

En définitive, le Conservatoire devra agir dans deux directions :

- d'une part, grâce aux acquisitions foncières qu'il sera amené à effectuer. Son succès se traduira dans les bilans annuels d'acquisition ;
- d'autre part, en favorisant l'usage et un certain type de relation de l'homme à son espace.

En préservant les espaces les plus chargés de sens, et en favorisant l'apprentissage et la connaissance, on peut les faire aimer et espérer du même coup réconcilier l'homme et son espace. C'est de loin l'aspect le plus important.

futuribles

N° 3

ÉTÉ 1975

Sommaire provisoire

ÉTUDES

- Réflexions sur une restructuration de l'appareil productif français, par le S.E.S.A.M.E., sous la responsabilité d'Alain Weil
- De Cérès à Pluton, par Bertrand de Jouvenel
- La logique cachée de la croissance de l'institution médicale, par Jean-Pierre Dupuy et Serge Karsenty
- Vers une définition de la justice économique, par Lester Thurow
- Régionalisme et émulation: extrait de l'*Histoire des républiques italiennes du Moyen-Age*, par J. C. L. Simonde de Sismondi

FORUM PRÉVISIONNEL

- La Grande-Bretagne en 1980: Analyse critique du rapport de l'Hudson Institute, par Yehezkel Dror
- La crise de la presse: Extraits d'une table ronde futuribles
- Le développement de la Roumanie à l'horizon 1990: les directives du XI^e Congrès du Parti communiste roumain

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les ouvrages analysés,

- Les matières premières minérales: Perspectives mondiales et politiques d'approvisionnement (*Documentation française*, 1975)
- L'énergie nucléaire: Données techniques, économiques, écologiques (Délégation générale à l'Information, 1975)

Numéro à paraître le 30 juillet

Autoroute ou forêt ?

par JEAN DE MONTGOLFIER *

UNE APPLICATION DE L'ANALYSE MULTICRITÈRE A LA SAUVEGARDE DE FORÊTS PÉRIURBAINES

Les méthodes économiques classiques n'offrent qu'une aide réduite pour évaluer à leur vraie valeur les avantages que la collectivité retire de l'existence des forêts, notamment des forêts périurbaines. En effet, soit on se borne à prendre en compte les points de vue directement évaluables en monnaie, ce qui permet une application aisée du calcul économique, mais on néglige alors l'essentiel de la valeur de ces forêts; soit on cherche à déterminer les « consentements à payer » implicites qu'on suppose sous-jacents dans les décisions des différents agents économiques, mais il s'agit là d'une méthode souvent extrêmement artificielle, reposant sur des hypothèses très contestables, et risquant d'aboutir à une sous-évaluation notoire; soit on prend en compte les points de vue qualitatifs liés à des valeurs essentielles, mais difficiles à préciser. La difficulté dans ce dernier cas vient de la grande imprécision des données recueillies. Il est alors nécessaire de disposer de méthodes permettant d'intégrer ces données, et de parvenir grâce à elles à des résultats concluants.

L'exemple développé dans cet article montre comment une méthode multicritère de réduction progressive de l'incomparabilité a été appliquée avec succès pour démontrer que les forêts de l'ouest de l'agglomération parisienne possédaient une telle valeur qu'il fallait absolument renoncer à y établir le tracé d'une autoroute.

* Ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur du Génie rural des eaux et forêts

LE PROBLÈME

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris prévoyait en 1965, les grandes lignes d'un développement futur de l'agglomération parisienne. Ce schéma impliquait notamment qu'en l'an 2000, sa banlieue fût restructurée à partir de quatre villes nouvelles, définissant ainsi deux axes de développement urbain parallèles à la vallée de la Seine : Cergy - Vallée de la Marne et Saint-Quentin en Yvelines - Evry. La région située en banlieue ouest de Paris devait constituer une coupure verte, formée de secteurs d'habitat relativement peu dense, et de forêts enclavées dans le tissu urbain. Le schéma directeur consacre aux transports de longs développements. Le réseau de transports doit permettre une mobilité aisée à l'intérieur de l'agglomération, et éviter la congestion du centre de Paris. Pour cela les départements entre Paris et sa banlieue utiliseraient essentiellement les transports en commun, alors que ceux entre banlieues se feraient surtout en véhicules individuels, ce dernier trafic étant appelé à croître bien plus considérablement que le premier, du fait de la politique préconisée. Un important réseau d'autoroutes périurbaines est alors nécessaire pour écouler ce trafic : le schéma en prévoit 1 000 km pour l'année 2000. Les deux pièces maîtresses de ce réseau sont les autoroutes de rocade A 86 et A 87 qui entourent Paris selon des tracés approximativement circulaires, concentriques au boulevard périphérique. Des autoroutes radiales allant de Paris vers l'extérieur forment avec ces rocades un réseau maillé.

Un conflit surgit à propos du passage de ces rocades dans la banlieue ouest de Paris entre le Pont de Chatou, à l'ouest de Nanterre, et Pont-Colbert, au sud de Versailles : la construction de deux autoroutes était en contradiction avec l'objectif proposé pour cette région, qui devait conserver son caractère de zone de coupure dans l'agglomération. La solution proposée par le service régional de l'équipement fut d'établir un tracé commun aux deux autoroutes A 86 et A87 qui, sur une longueur de 8 km traversait successivement Rueil, la forêt de la Malmaison, Vaucresson, la forêt de Fausse-Repose, Viroflay et la forêt de Versailles. L'« avantage » principal de ce tracé était de traverser le maximum de forêts domaniales, donc supposées faciles à soustraire au régime forestier moyennant une indemnisation minime, et le minimum de zone résidentielle où les acquisitions foncières sont beaucoup plus difficiles et coûteuses à réaliser.

Le ministère de l'Équipement considérait que seuls les hectares directement détruits par l'emprise de l'autoroute étaient à prendre en compte, et il proposait de leur attribuer une valeur correspondant surtout à leur capacité à produire du bois. Le ministère de l'Agriculture responsable des forêts domaniales ne pouvait accepter ce point de vue. Le projet préconisé aurait en

effet porté atteinte à 1 200 des 3 200 ha de forêt subsistant encore à l'intérieur de l'agglomération parisienne. Cette atteinte ne consiste pas tant à raser un certain nombre d'hectares qu'à morceler ces massifs boisés en parcelles situées de part et d'autre de l'autoroute. Lorsqu'un massif de quelques centaines d'hectares comme la forêt de Fausse-Repose, ou celle de la Malmaison est traversé en plein milieu par une autoroute, il est écartelé en morceaux qui ne sont plus aptes à jouer leur rôle de forêt intra-urbaine, car ils sont trop petits, et séparés par une barrière continue et quasiment infranchissable. Le massif qui par sa cohérence constituait un tout se trouve dénaturé par sa division, et la perte de valeur qui en résulte est infiniment supérieure à celle qui correspond à la seule disparition des arbres situés sur le tracé lui-même. Les avantages du tracé préconisé ne justifiaient pas, aux yeux du ministère de l'Agriculture, cette dévalorisation de l'espace forestier.

Pour démontrer que l'intégrité de ces forêts avait une valeur supérieure à l'avantage d'y faire passer une autoroute, il fut décidé d'entreprendre une étude qui permît une évaluation comparative de ces avantages. Deux solutions étaient a priori possibles : évaluer directement les avantages et les inconvénients du projet du tracé proposé, ou comparer des variantes de ce tracé, les unes passant en forêt, les autres n'y passant pas. La seconde solution fut retenue, car la comparaison selon plusieurs points de vue d'objets relativement semblables paraissait plus aisée que l'évaluation directe des conséquences.

Les différentes étapes du processus furent les suivantes : définition des variantes du projet initial, définition des points de vue à prendre en compte pour la comparaison de celles-ci, évaluation de chaque variante selon des critères correspondant aux points de vue retenus, application d'une méthode de réduction progressive de l'incomparabilité pour aboutir à un classement partiel des variantes. Après un bref exposé de chacune de ces étapes, nous ferons porter la discussion sur deux plans, d'une part sur le plan méthodologique, d'autre part sur le plan des conclusions qu'on peut tirer de l'étude de ce cas particulier.

L'ÉVALUATION DES VARIANTES

Un seul tracé avait, jusque-là, fait l'objet des études poussées du service de l'équipement, qui avaient commencé à effectuer les réservations foncières sur son empire : celui qui traversait les forêts par le milieu. Une fois le principe de l'étude admis, il fut procédé à des études simplifiées pour déterminer d'autres variantes possibles. Sept variantes furent finalement retenues. Les trois pre-

mières se rapprochaient du tracé initial à quelques variations près pour passer plus en bordure des forêts. La variante 1 traversait Viroflay en remblais, alors que les deux autres traversaient cette ville en tranchée couverte. La troisième s'écartait davantage du centre des massifs boisés, et était partiellement construite en tunnel. Les quatrième et cinquième variantes joignaient le Pont-Colbert à l'échangeur de Rocquencourt de l'autoroute de l'Ouest. Celle-ci traversait le vallon de Bougival en viaduc, et celle-là l'abordait par des tunnels. Les sixième et septième variantes se situaient plus à l'ouest, pour rejoindre également l'échangeur de Rocquencourt, l'une étant partiellement en viaduc, l'autre en tunnel aux abords de Port-Marly. Les quatre dernières variantes ne touchaient plus les forêts que marginalement, mais posaient le problème des nuisances en zones résidentielles, et de la dénaturation de certains sites non forestiers.

Afin de mieux déterminer les points de vue à prendre en compte, une enquête fut menée auprès de la population, pour connaître ses sentiments sur la question. Il y eut d'abord des interviews en profondeur pour établir le questionnaire. Une fois celui-ci testé, il fut présenté à un échantillon de population, qui, bien que ne constituant pas un échantillon stratifié, qui aurait été trop difficile à établir, n'en représentait pas moins un éventail très ouvert de gens concernés par le problème et habitant aussi bien dans la zone concernée que dans l'ensemble de l'agglomération.

Il est apparu que lorsqu'on demande aux enquêtés leur avis sur un projet d'aménagement particulier, ils hésitent à se prononcer sur son opportunité s'en remettant à des spécialistes qu'ils estiment plus compétents qu'eux-mêmes, en leur faisant confiance.

En revanche, ils affirment des opinions nettes en ce qui concerne leur mode de vie et les traits généraux de l'aménagement et du développement de la région parisienne. Dans l'ensemble apparaît un sentiment d'angoisse et d'impuissance devant le devenir de l'agglomération parisienne, qui est une ville monstrueuse, univers de béton envahi par la voiture, qui s'uniformise dans toutes ses parties. Ce sentiment résulte à la fois de l'uniformisation du paysage et des constructions, et de la perception d'une ségrégation sociale croissante limitant les contacts à des rapports à l'intérieur d'une même catégorie socio-professionnelle. Cette angoisse se traduit parfois par la révolte, souvent par une certaine résignation. Les remèdes proposés par les enquêtés sans trop y croire, sont : limiter la croissance démographique, développer les transports en commun.

L'agglomération parisienne est ressentie comme vouée avant tout à la vie professionnelle, les banlieues sont « de grands réservoirs de salariés drainés tous les matins vers Paris ». Les habitants attendent de la ville qu'elle réponde à leur désir de lieu de relations intenses. Or elle est d'abord lieu de travail.

Cette contradiction crée frustration et angoisse. Cette situation apparaît aux enquêtés comme devant presque inéluctablement empirer.

Face à cette emprise croissante de la ville « inhumaine » la forêt suburbaine est ressentie comme un dernier rempart. Pour ceux qui la fréquentent comme pour ceux qui n'y vont jamais, l'important est qu'elle existe, qu'on sache qu'elle est là. Son rôle premier est symbolique. A un moindre degré l'ensemble de la banlieue ouest est également un symbole, exprimant que toutes les banlieues ne sont pas uniformes, et qu'il peut encore exister « une autre vie » que celle qu'on mène habituellement à Paris. A part cette opposition entre la banlieue ouest et les autres, la principale différenciation est perçue entre les banlieues en général (lieu où l'on habite) et Paris (lieu où l'on travaille). Les trajets domicile-travail sont donc essentiellement conçus comme des trajets banlieues-Paris. Aucune complémentarité n'est perçue entre banlieues, et par conséquent l'intérêt des déplacements de banlieue à banlieue n'est pas reconnu. Aussi une importance seconde est-elle attribuée aux rocadés par rapport aux moyens de transport centripètes. Au contraire, on craint que l'existence de rocadés autoroutières n'accélère l'urbanisation, la densification et l'uniformisation des banlieues en plus des nuisances spécifiques qu'elles apportent — le bruit et la pollution de l'air sont les plus redoutés. Le passage de l'autoroute dans les forêts suburbaines va, en les découpant, détruire leur rôle symbolique de refuge contre l'urbanisation. L'autoroute crée un barrage dans la forêt lieu de vagabondage imaginaire. L'autoroute est un symbole répressif, d'un monde auquel « on ne peut plus échapper ».

Les réponses à deux des questions posées dans l'enquête sont particulièrement intéressantes. La première de ces questions était : « parmi les six aménagements suivants lequel estimez-vous prioritaire ? » La seconde était : « parmi ces mêmes six aménagements, quels sont les trois que vous estimez les plus importants ? » Le tableau ci-dessous donne les réponses en pourcentage :

<i>Aménagement</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>Un des trois plus importants</i>
Sauvegarder les espaces verts existants	38	75
Améliorer les transports en commun	28	70
Créer des emplois	13	45
Aménager des quartiers ou des villes plus agréables	9	50
Améliorer l'habitat	9	41
Construire de nouvelles autoroutes	2	12
Non réponses	1	1
Total	100	300

En bref, les membres de la population enquêtée
— replacent spontanément les problèmes de la forêt suburbaine et des autoroutes dans le cadre du mode de vie dans l'agglomération parisienne,
— font des forêts suburbaines le symbole du rempart contre l'urbanisation,
— n'attribuent pas grand intérêt aux rocade autoroutières en tant qu'élément de solution aux problèmes de circulation, et attendent beaucoup plus des transports en commun.

A partir des opinions recueillies auprès du public et des administrations concernées, il devenait possible de dresser un tableau multicritère d'évaluation des variantes.

Précisons d'abord notre vocabulaire. Nous appelons « point de vue » tout aspect de la réalité qu'une personne ou une organisation considère comme importante pour décider du choix entre les projets. Bien entendu les points de vue sont innombrables. Une première difficulté de l'analyse multicritère est donc de sélectionner les meilleurs points de vue possibles : ni trop, pour que l'analyse reste praticable, ni trop peu, pour ne pas négliger des aspects importants du problème, car il faut s'efforcer de représenter les sentiments de tous ceux qui sont concernés.

Nous appelons « critère » une variable, au sens mathématique du terme, exprimant un point de vue. Ce peut être une variable cardinale (par exemple une longueur, un nombre de personnes, un coût, etc.) une variable ordinale (par exemple une échelle prenant les valeurs « excellent, bon, médiocre, mauvais ») ou même une variable nominale (par exemple une variable de couleur prenant les valeurs « noir, rouge, vert, blanc »). En général les variables ordinales correspondront à des points de vue quantitatifs, les autres à des points de vue qualitatifs. Chaque critère doit être défini de manière opératoire, c'est-à-dire qu'il doit exister une méthode pratique pour évaluer toute variante selon ce critère.

Il faut noter que les critères monétarisables ne sont eux-mêmes qu'un cas particulier de critères quantitatifs. Les méthodes multicritères usuelles ont justement pour but de prendre en compte les points de vue quantitatifs et qualitatifs en évitant l'artifice, souvent injustifié, de ramener tous ces points de vue à un critère monétaire. Cette réduction au seul critère monétaire présente évidemment l'intérêt de permettre de résoudre le problème par une simple addition des avantages et soustraction des coûts de chaque projet, mais au prix souvent d'une grave déformation de la réalité. En outre lorsque les critères présentent entre eux des interdépendances, ce qui est fréquemment le cas, il est illicite d'effectuer des sommes pondérées.

Revenons en à la définition des points de vue et des critères pour choisir entre les variantes du tracé de notre autoroute.

Les partisans du tracé initial proposaient de ramener tous les points de

vue à un seul critère monétaire. Au coût de chacune des variantes (acquisitions foncières, investissement, entretien) on ajoutait la valeur du temps perdu par les automobilistes sur l'autoroute. La variante apparaissant comme la meilleure était alors évidemment la plus courte, c'est-à-dire justement le tracé initial. Le calcul proposé par les tenants de cette méthode était le suivant : si on allonge le tracé de 1 km, cela coûte au chauffeur 20 centimes (prix de revient de la voiture) plus 30 centimes (valeur de son temps). On estime à 50 millions le nombre de voitures devant emprunter annuellement l'autoroute en l'an 2000. On applique un taux d'actualisation de 10% sur un nombre infini d'années, ce qui revient à multiplier le coût annuel par 10 et on trouve que 1 km supplémentaire d'autoroute coûte aux usagers $(0,2 + 0,3) \times 50\,000\,000 \times 10 = 250$ millions de F. Ce calcul est-il réaliste ?

Le gain de temps est un avantage souvent évoqué, et de nombreuses études économiques de rentabilité de réseaux de transport ont été fondées sur la multiplication des minutes gagnées par le nombre de voyageurs et par le coût du temps. Un tel mode de calcul est peu défendable pour les gains de temps de l'ordre de quelques minutes (3 à 5) que procureraient les différentes variantes étudiées. En effet il est impossible de dire que gagner 3 mn est 10 fois moins utile pour une personne que d'en gagner 30. Les avantages liés au gain de temps ne sont pas linéairement proportionnels au temps gagné; au contraire on peut penser qu'il existe un seuil au-dessus duquel un gain sera perçu, mais au-dessous duquel les usagers ne ressentiront pas l'utilité des minutes gagnées. On peut même penser que les pertes de temps occasionnelles sur une autoroute (ralentissement, bouchon) sont perçues beaucoup plus douloureusement que sur une route normale. On a en effet tendance à comparer implicitement le temps réellement mis au temps « idéal » que l'on mettait en roulant à 120 km/h si bien que les usagers risquent de ne pas percevoir le gain de temps « objectif » de quelques minutes, mais au contraire de récriminer contre des pertes de temps par rapport à une norme idéale subjective.

Cette existence de seuils de sensibilité est d'ailleurs un fait très général dans tous les phénomènes d'ordre biologique ou psychologique. Ainsi la nuisance apportée à une forêt par destruction partielle peut être quasiment nulle au-dessous d'un certain niveau; et devenir totale au-dessus d'un seuil critique : couper quelques arbres peut être sans gravité. En abattre 10% pour faire passer une autoroute revient à dénaturer toute la forêt.

Les arguments obtenus en multipliant linéairement une unité (minute gagnée) par un coût moyen peuvent être fallacieux, pour séduisants qu'ils soient à première vue, car les schémas linéaires correspondent à un des archétypes de notre culture occidentale, et sont toujours apparemment satisfaisants pour l'esprit. Mais il ne faut pas oublier qu'en réalité ce sont des seuils qui sont perçus et que les phénomènes ne peuvent être tenus pour linéaires que

que s'ils sont d'un ordre de grandeur très différent de celui du seuil, ce qui n'est pas le cas ici.

Le critère retenu pour exprimer le point de vue des automobiles fut donc en définitive l'allongement de parcours par rapport au tracé initial, mesuré en kilomètres.

Un second point de vue apparaît comme très important : la cohérence de l'ensemble du réseau autoroutier, afin d'assurer la meilleure répartition possible du trafic, et la diminution de sa congestion.

Or une autoroute se caractérise par une capacité de débit maximale : si l'on veut augmenter le débit au-delà d'un certain niveau, l'engorgement dû au ralentissement des véhicules entraîne un effet contraire à l'effet recherché. On peut définir la congestion d'une autoroute par le nombre d'heures durant lesquelles ce seuil de saturation est atteint. Pour diminuer la congestion il faut donc augmenter la capacité : le même nombre de véhicules s'écoulera en moins de temps, et la durée de saturation sera réduite. Mais le remède est provisoire car le nombre de véhicules qui demanderont à emprunter l'autoroute augmente rapidement. Cet accroissement du trafic a pour effet d'allonger de plus en plus la durée de saturation. On retrouve au bout de quelques années un niveau de congestion analogue au niveau antérieur à la construction de l'autoroute. L'avantage réel est donc non pas de diminuer la congestion (si ce n'est temporairement) mais d'augmenter la capacité.

En définitive il fut impossible de définir un critère suffisamment fin pour départager les variantes selon ce point de vue, car toutes offraient la même capacité, et aucun modèle de répartition du trafic ne permettait de prévoir si l'une ou l'autre serait plus favorable à un bon écoulement du flot automobile. Le critère capacité (en nombre de véhicules par heure) fut donc maintenu pour mémoire.

Un troisième point de vue, essentiel, concerne les effets induits de l'autoroute sur l'urbanisme. Or, toutes les recherches le montrent, on ne connaît que très approximativement les répercussions d'un équipement aussi important qu'une autoroute dans un tissu aussi complexe qu'une agglomération urbaine. Que risque-t-il en effet de se passer, dans des zones relativement peu urbanisées comme la plaine de Montesson ou dans des zones à caractère résidentiel telles qu'à Rueil-Malmaison. Les nuisances dues à l'autoroute inciteront les propriétaires des terrains et des villas à vendre, ou à réaliser des spéculations immobilières, d'autant plus que la proximité éventuelle d'un échangeur risque d'accroître le prix du terrain (situé à l'entrée de l'autoroute : beau thème publicitaire) alors même que sa valeur d'usage décroît (nuisances). Des immeubles de bureaux ou de grands ensembles d'habitation permettront de rentabiliser cette spéculation. L'existence même de ces constructions déna-

turera le tissu primitif dans leur voisinage et ainsi ce type de construction gagnera de proche en proche au détriment du type d'urbanisation actuel.

L'autoroute va donc densifier la région ouest de Paris, en opposition avec les objectifs du schéma directeur. De plus cette liaison risque de créer des complémentarités fortes entre Trappes et Cergy au détriment de celles qu'il serait plus souhaitable de voir s'établir entre ces villes et celles qui leur correspondent aux extrémités est des axes de développement, c'est-à-dire Evry et la Vallée de la Marne respectivement. En fait le tracé primitivement prévu semble plutôt relier Vélizy à Nanterre, c'est-à-dire les grands ensembles d'habitation actuellement édifiés entre Paris et la Vallée de la Bièvre au grand centre d'emploi de la Défense. Favoriser ces deux centres ne semble guère en conformité avec les grands principes du schéma rappelés plus haut.

Un autre argument important concerne la crédibilité des villes nouvelles : l'autoroute constituerait en quelque sorte l'argument publicitaire de Saint-Quentin en Yvelines.

Pour tenir compte de tous ces arguments, le point de vue « effet sur le développement urbain » fut exprimé par un critère qualitatif : une note fut mise à chaque variante par un groupe d'urbanistes consultés comme experts. Les variantes de Port-Marly obtinrent la plus mauvaise note, surtout à cause du risque de densification de la plaine de Montesson. Celles par Bougival obtinrent la meilleure, car c'étaient elles qui desservaient le mieux Saint-Quentin.

Le quatrième point de vue pris en compte est le coût de revient de chaque variante : il totalise les dépenses nécessaires aux acquisitions foncières (sauf celles en forêt domaniale), à la construction et à l'entretien de l'autoroute et des ouvrages d'art, en les actualisant au taux de 10% annuel.

Trois points de vue se rapportent aux forêts. Le premier de ceux-ci est le point de vue du patrimoine forestier. Le critère qui l'exprime : nombre d'hectares de forêt dénaturée, mesure la surface qui est soit rasée pour faire place à l'emprise de l'autoroute, soit soumise à de très fortes nuisances : effet de lisière, bruit important, odeurs, vue des voitures, etc.

Le second point de vue concerne les possibilités de fréquentation du public dans la forêt. Le critère correspondant est le nombre d'hectares de forêt touchés, mais non dénaturés. Il mesure la surface qui, sans perdre sa nature forestière, n'en devient pas moins inapte à une fréquentation importante, du fait du morcellement qui la divise en parties trop étroites pour constituer des lieux de promenades agréables, la proximité de l'autoroute s'y faisant sentir continuellement.

Le troisième point de vue se rapporte à la valeur symbolique de la forêt, valeur que l'enquête a révélé être très importante même pour les gens qui ne la fréquentent pas usuellement. Le critère en est le nombre de massifs très touchés, l'unité de référence étant équivalente au bois de la Malmaison.

Ces trois points de vue sont, bien sûr, très étroitement apparentés, mais ils représentent trois choses bien distinctes : le premier représente la valeur de la forêt comme patrimoine naturel; le second représente sa valeur sociale comme lieu de promenade et de détente; le troisième représente sa valeur psychologique comme symbole opposé à l'urbanisation oppressante.

Enfin trois points de vue se rapportent au milieu urbain susceptible d'être traversé par l'autoroute. Ils sont en quelque sorte parallèles aux trois points de vue forestiers. Le premier d'entre eux concerne le cadre de vie immédiat des gens qui, sans être expropriés ni indemnisés, se retrouveraient riverains de l'autoroute, et ainsi soumis à de fortes nuisances. Le critère correspondant est le nombre d'habitants dans la zone de plus forte nuisance.

Le second (critère n° 6 sur le tableau) est le point de vue des habitants qui sans être directement soumis à de très fortes nuisances, voient néanmoins leur cadre de vie fortement altéré par la présence de l'autoroute. Cette altération est due notamment à l'effet de barrière que crée une autoroute au milieu d'une commune, et aux modifications induites du tissu urbain. Le critère qui l'exprime est le nombre d'habitants touchés dans leur environnement.

Le troisième est un point de vue culturel, qui traduit l'importance que revêtent certains sites même aux yeux de ceux qui n'habitent pas à proximité. Le critère en est le nombre de sites touchés, l'unité de référence étant le vallon de Bougival. Là encore les trois points de vue sont très corréllés, mais représentent des réalités bien distinctes : l'un se rapporte aux nuisances urbaines proprement dites, le second à la valeur de l'environnement urbain comme cadre de vie, le troisième à la valeur culturelle de certains lieux.

L'accord réalisé sur les 10 points de vue à prendre en compte, et sur les critères leur correspondant, la phase suivante de l'étude fut l'évaluation des 7 variantes selon les 10 critères. Le tableau ci-dessous réunit le consensus des administrations concernées.

Ces 10 critères ne décrivent pas exhaustivement toutes les conséquences de la construction de la rocade. Ils ont été retenus car ils exprimaient l'essentiel des points de vue. D'autre part le manque de connaissance sur les effets à long terme de l'autoroute empêche de prendre en compte certaines conséquences qui peuvent être, dans l'absolu, d'une importance fondamentale, mais qu'on ne sait pas évaluer. En outre, les résultats de l'enquête montrent que le point de vue du public n'est pas aussi analytique; néanmoins les critères retenus semblent recouvrir assez bien les conséquences ressenties par les enquêtés.

Variantes	Forêt - Viroflay			Bougival		Port - Marly	
	1 Initiale	2 Tranchée couverte dans Viroflay	3 Tunnel et tranchée couverte dans Viroflay	4 Tunnel	5 Viaduc	6 Tunnel	7 Viaduc
Critères							
1) Qualité de service	0	0	-0,6	+3,9	+3,4	+4,9	+4,9
2) Allongement de parcours (en ha)							
3) Congestion ou capacité (pour mémoire)	2 × 15 600	2 × 15 600	2 × 15 600	2 × 15 600	2 × 15 600	2 × 15 600	2 × 15 600
3) Urbanisme	4	4	4	6	6	0	0
4) Effet sur le développement urbain (Note qualitative)							
5) Coût financier (en millions de francs)	511	594	1 100	927	682	1 104	664
6) Nombre d'habitants dans la zone de plus forte nuisance (en milliers)	7,5	5,7	4,1	3,2	4,4	4,0	5,3
7) Nombre d'habitants touchés dans leur environnement (en milliers)	53	40	25	36	36	23	23
8) Nombre de sites touchés	2	2	2	2	3	2	4
9) Nombre d'hectares de forêt dénaturés (partie non dénaturée)	400	400	370	60	70	20	20
10) Nombre d'hectares de forêts touchés (partie non dénaturée)	880	880	670	30	30	0	0
10) Nombre de massifs très touchés (Unité = Bois de Malmaison)	2	2	0	0	0	0	0

COMPARAISON DES VARIANTES

Une première solution est envisageable : évaluer les 10 critères par préférence à un critère unique, le critère coût en pratique, puis pour chaque variante faire la somme de ses avantages et de ses inconvénients. Cette solution n'a pas été retenue pour deux raisons. La première est l'imprécision des données du tableau, dont certaines ne valent qu'à 50% près. La seconde est que, nous l'avons déjà montré à propos du gain de temps, il est très artificiel d'évaluer monétairement ce qui ne fait pas l'objet d'échanges monnayés. On peut, certes, évaluer par exemple la nuisance due au bruit par le coût d'insonorisation des logements. On peut évaluer la valeur récréative des forêts par la théorie du surplus du consommateur, mais cette approche est très critiquée [3]. On peut évaluer la dénaturation du cadre de vie urbain par l'étude du prix des logements, mais les études pour l'implantation du troisième aéroport de Londres, ont montré les limites de cette voie.

Un second type d'approche chercherait, à l'opposé, à comparer aussi globalement que possible les différentes solutions. Pour cela, on n'analyserait pas une à une les conséquences de chaque variante, mais on replacerait le problème du choix tracé dans le contexte global de l'évolution de l'agglomération parisienne. Cette démarche globale pourrait consister à construire des scénarios d'ensemble pour la région parisienne, puis à faire juger ces scénarios par les autorités politiques responsables, voire directement par la population concernée. Le problème des forêts suburbaines et celui des rocades autoroutières seraient alors traités en cohérence avec le scénario retenu.

Il ne pouvait malheureusement être possible d'entreprendre une telle démarche synthétique.

Une méthode multicritère de réduction progressive des incomparabilités fut en définitive retenue. Elle a en commun avec les méthodes classiques d'utiliser la notion de taux de substitution. On appelle taux de substitution entre deux critères la variation du second qu'on estime suffisante pour compenser la variation d'une unité du premier. Par exemple, si on estime que l'avantage de gagner 1 km de parcours est égal à l'inconvénient de dénaturer 10 ha de forêt, on dira que le taux de substitution entre le critère 1 (allongement de parcours) et le critère 2 (nombre d'hectares dénaturés) est de 10. (Bien entendu ces taux sont de même sens ou de sens opposé.) En réalité, il est impossible de déterminer des taux de substitution avec exactitude.

Par contre il est réaliste de vouloir établir des fourchettes pour ces taux : ainsi on peut faire l'hypothèse que presque personne n'acceptera de dénaturer plus de 20 ha pour gagner 1 km, alors que presque tout le monde peut accepter de dénaturer 1 ha pour gagner ce kilomètre. Dans ce cas (les chiffres sont fictifs), le taux de substitution entre nos deux critères 1 et 8 serait compris

dans une fourchette allant de 1 à 20. Cette imprécision peut paraître très grande, mais la méthode employée permet de s'en accommoder et de parvenir néanmoins à des résultats concluants. La largeur de la fourchette permet, en revanche, de tenir compte des imprécisions et des divergences de points de vue de façon réaliste.

La seconde caractéristique de la méthode utilisée est de comparer les variantes deux par deux sans chercher à donner un ordre où elles figureraient toutes. Elle procède pour cela à la construction d'une relation du surclassement [4]. On dit que la variante A surclasse la variante B, s'il est possible d'affirmer que, compte tenu des imprécisions des données et de la largeur des fourchettes, la variante A peut être déclarée meilleure que B sans trop de risque d'erreur. Cette relation peut se représenter par un graphe, où un arc va de A vers B. Cette comparaison des variantes par paires présente sur les méthodes habituelles l'avantage de se contenter de données beaucoup plus imprécises, et de parvenir néanmoins à des résultats concluants. Au contraire les méthodes classiques exigeant des données précises obligent à négliger les points de vue qui ne sont pas évaluables avec précision. En outre cette méthode peut permettre de réduire progressivement les incompatibilités. En effet, si, au cours du processus de négociation entre les représentants des divers points de vue, il est possible de préciser davantage les taux de substitution, c'est-à-dire de réduire les fourchettes à l'intérieur desquelles ils varient, les données plus précises ainsi obtenues peuvent permettre d'établir de nouvelles relations de surclassement entre de nouvelles paires de variantes, et ainsi d'enrichir le graphe qui représente ces relations.

Les différentes étapes de la méthode sont les suivantes :

— Choix d'un critère de référence. Ce sera celui par rapport auquel les taux de substitution seront évalués. Le critère choisi dans cette étude fut le huitième : surface de forêt dénaturée. Étant donné que la question véritablement posée était : « vaut-il la peine de dénaturer le patrimoine naturel constitué par les forêts? », le choix de ce critère s'imposait. Au contraire, le choix du critère coût aurait été approprié si la véritable question eut été « quel est le projet le plus économique financièrement? »

— Examen des taux de substitutions entre le critère de référence et les huit autres, avec pour chacun détermination des deux extrémités de sa fourchette de variation.

— Pour chaque paire de projets, A et B par exemple, examen de la question « A surclasse-t-il B? »

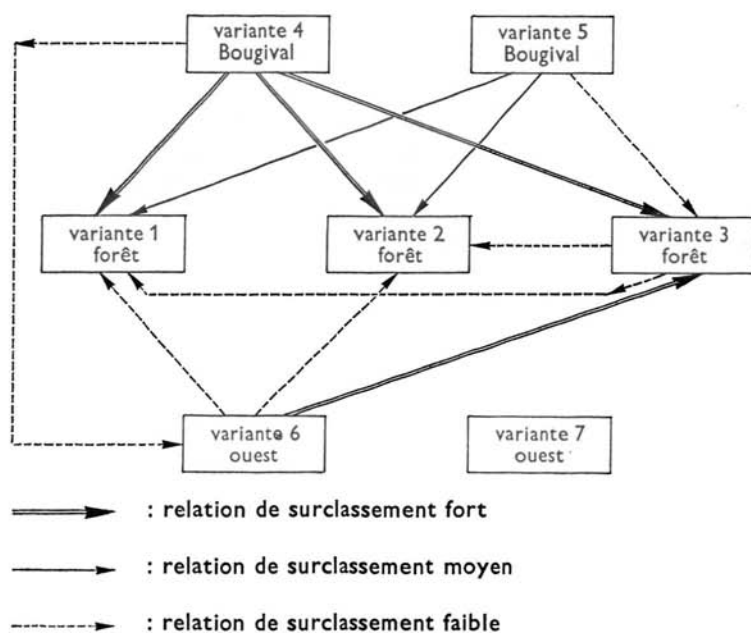
En annexe des précisions sont données sur les calculs effectués à ce stade. En pratique ils sont très simples, et ne nécessiteraient l'emploi d'un ordinateur que si les variantes étaient très nombreuses (dans notre cas, avec 7 variantes, il y a déjà 42 paires à examiner). Le principe en est le suivant : tout

en restant à l'intérieur des fourchettes, on se place dans le cas où les taux de substitutions sont les plus favorables à B. Considérons l'expression obtenue en multipliant la différence d'évaluation de A et de B pour chaque critère par le taux de substitution correspondant. Si même dans le cas le plus favorable à B, cette expression reste positive, on peut conclure que A surclasse B, c'est-à-dire qu'on a très peu de chance de commettre une erreur en affirmant qu'un consensus se dégage pour préférer A et B. Nous obtenons ainsi la relation de surclassement fort représentée en traits épais sur le graphe.

— Une fois toutes les relations de surclassement fort déterminées, on cherche à réduire les fourchettes des taux de substitutions. De nouvelles raisons apparaissent. Nous les qualifierons de surclassement moyen. Elles sont représentées en traits fins. Leur interprétation est que les raisons de préférer A et B sont prépondérantes, mais qu'il existe un certain risque de rencontrer un désaccord sur ce choix.

— Avec des fourchettes, encore plus réduites, on obtient de nouvelles relations, dites de surclassement faible, représentées en pointillé. Elles signifient que la préférence de A et B est encore nettement la plus probable, mais que le risque de désaccord est plus grand.

Le graphe obtenu par application de cette méthode est représenté ci-après. On y voit que chacune des trois variantes traversant les forêts est forte-



ment surclassée par au moins une variante n'y passant pas. On peut donc conclure qu'en aucun cas il ne faut tracer l'autoroute en forêt, car il existe toujours une variante meilleure.

Entre les quatre autres projets, il y a peu de relations de surclassement. Cette étude ne permet donc pas de conclure quel est le meilleur. Pour cela il faudrait reprendre l'étude, en redéfinissant éventuellement des points de vue susceptibles de mieux départager ces variantes. Il faudrait surtout choisir un autre critère de référence que la superficie forestière dénaturée, devenue tout à fait inadéquate pour comparer des tracés ne dénaturant pas de forêt.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

De l'exemple qui vient d'être exposé, nous tirerons les conséquences sur quatre plans.

Le premier de ceux-ci est d'ordre méthodologique.

La caractéristique essentielle de la méthode utilisée est, nous avons déjà insisté sur ce point, de permettre la prise en compte de points de vue qualitatifs, auxquels correspondent des données très imprécises, mais essentielles. Cette possibilité lui est conférée par l'emploi de relations de surclassement, et la comparaison des variantes deux par deux. En effet les axiomes qu'il est nécessaire de poser pour fonder mathématiquement ce genre de relations sont beaucoup moins contraignants que ceux de la théorie de l'utilité (étudiés par Debreu) ou ceux de la théorie de la décision (Arrow). Du coup on est affranchi des hypothèses plus ou moins réalistes que suppose le calcul économique classique en ce qui concerne le comportement et la rationalité des décideurs. Nous ne nous étendrons pas sur ce point renvoyant aux travaux de Bernard Roy [4, 5]. Mais, intuitivement, on sent bien que les hypothèses nécessaires à la construction d'un graphe de surclassement, c'est-à-dire la comparaison des variantes par paires, sont beaucoup plus faciles à réaliser, donc plus réalistes, que celles nécessaires à la construction d'emblée d'un ordre total de toutes les variantes ou d'une fonction d'utilité unique aisément calculable.

Une telle méthode peut donc être adaptée à des situations de négociations complexes : nombreux en effet sont les cas où une négociation ne peut aboutir parce que les partenaires ne parviennent pas à parler le même langage. Les arguments sont lancés à partir de points de vue si différents qu'il semble impossible de les intégrer dans une évaluation commune. Néanmoins de telles procédures permettent de créer par une formalisation adéquate le langage commun nécessaire à la prise en compte simultanée de tous ces points de vue. L'exemple développé dans cet article illustre cette possibilité.

C'est en réalité une véritable méthode d'aide à la négociation que constitue ce type d'analyse multicritère.

La seconde conclusion a trait au choix des critères. Dans l'exemple ici traité trois points de vue concernant les forêts avaient été retenus. Mais on peut en imaginer bien d'autres, qui seraient pertinents pour d'autres problèmes concernant les forêts proches des grandes agglomérations. Citons-en quelques-uns. D'abord il y a tous les points de vue relatifs à l'avenir. La durée du cycle de renouvellement du patrimoine naturel constitué par une forêt est au minimum d'un demi-siècle, et peut aller jusqu'à deux ou trois siècles. Que sait-on aujourd'hui des valeurs que, au bout d'une telle période, les générations futures attacheront aux forêts? Que vaudra alors la production de bois? d'autres matières forestières? Quelles seront les valeurs sociale, culturelle, esthétique, symbolique de ces forêts? Elles dépendront de tout ce qui se sera passé entre-temps, des technologies qui seront alors en usage. Dans ces conditions, la méthode qui consiste à extrapoler les valeurs actuelles (par exemple le prix du bois) est bien sujette à caution. Et à plus encore de caution est sujette celle qui consiste à appliquer à ces valeurs un taux d'actualisation annuel. Qu'on songe qu'un taux de 10%, couramment admis dans les calculs économiques, revient à considérer comme équivalent 1 F aujourd'hui à environ 2 F dans sept ans, ou 1 000 F dans soixante-dix ans, ou 1 milliard dans un peu plus de deux siècles! Peut-on raisonnablement sacrifier une valeur de 1 milliard, même dans deux siècles pour gagner 1 F aujourd'hui? Le point de vue du futur doit donc être pris en compte explicitement, et non par l'artifice du taux d'actualisation.

D'autres points de vue, très importants sont ceux qui concernent les risques encourus par le milieu forestier, et son adaptabilité. Comme tout système complexe, une forêt vit à condition que certains seuils d'agression ne soient pas dépassés, et que le milieu conserve un bon potentiel d'adaptation. Plus l'écosystème forestier est riche et varié, mieux il se défendra contre les agressions de toute nature. Il faudrait également prévoir son adaptabilité en fonction des évolutions relatives des différentes valeurs liées à la forêt. De plus en plus la valeur sociale (espace vert) prend le pas sur les anciennes valeurs liées à la production de bois, voire d'aliments et de fourrages (châtaignes, glands, etc.). Les valeurs urbanistiques et esthétiques ont des chances de prendre de plus en plus d'importance relative : ces points de vue vont tenir une place de plus en plus grande dans les décisions d'aménagement. Or ce sont typiquement des points de vue qualitatifs, que les méthodes multicritères sont faites pour intégrer.

Ces remarques conduisent à une réflexion de nature prospective. En effet le problème forestier doit être replongé dans son contexte qui est l'évolution du système extrêmement complexe constitué par une grande agglomération.

Les points de vue attachés à la forêt ne prennent de valeur qu'en fonction du devenir global de celle-ci, et du mode de vie qui s'y développe. Toute valeur est relative à ce qu'on pourrait appeler un « projet de société ». Et réciproquement, lorsqu'on définit des critères, et des taux de substitution entre ces critères, on se réfère plus ou moins implicitement à un certain projet de société. Par exemple, si on reprend les données évoquées ci-dessus à propos du prix du temps, on peut faire le raisonnement suivant, schématique mais significatif : 1 km d'autoroute coûte à la collectivité 25 millions par an, dont 40 % en temps perdu et 60 % en fonctionnement des véhicules. En l'an 2000 on prévoit 1 000 km d'autoroute dans une région parisienne de 14 millions d'habitants. Si on suppose, ce qui n'est pas excessif, que le coût total des déplacements quotidiens sera le quadruple du coût des déplacements sur les seules autoroutes, on aboutit à un coût annuel de 100 milliards pour les seuls déplacements domicile travail, soit environ 15 000 F par personne active et par an. On peut de même évaluer quelle part énorme (de l'ordre de grandeur du tiers ou de la moitié) de l'énergie de la population parisienne sera consacrée à se déplacer, et à travailler pour acquérir les moyens de payer ses déplacements. . .

Sans plus pousser cette discussion, ébauchons une réflexion au plan institutionnel. La méthode employée, que nous avons pu qualifier d'aide à la négociation, permet de formaliser la confrontation de points de vue différents, voire opposés appartenant à différentes personnes institutions ou organisations. Comme toutes les autres méthodes, elle ne permet pas de dégager une rationalité absolue, impliquant des décisions optimales. Par contre, à l'inverse de beaucoup d'autres, elle explicite le fait qu'il existe des points de vue en conflits, pouvant le cas échéant relever de rationalités économiques différentes. Aussi, une telle étude aboutit-elle à des résultats qui, en dernière analyse, expriment les rapports de force qui existent entre les tenants des différents points de vue. Certains points de vue sont amplement représentés, par des institutions extrêmement puissantes. D'autres ne sont représentés que par des institutions beaucoup moins importantes, voire pas représentés du tout. Or, les problèmes d'environnement par leur complexité et leurs implications à long terme imposent de considérer comme fondamentaux certains points de vue qui ne sont défendus par aucune institution vraiment structurée. Ces points de vue, quoique fondamentaux, sont alors les perdants dans toute confrontation, lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement omis. L'analyse multicritère peut venir à leurs secours, mais l'essentiel est qu'il existe une institution capable de les prendre en charge. C'est ce qui s'est passé dans le cas étudié. La menace portait sur des forêts domaniales, donc gérées par une solide administration : l'analyse multicritère a servi d'arme à celle-ci pour faire prévaloir son point de vue, et démontrer clairement la grande valeur de ces forêts. Mais, à côté de cet exemple, combien de cas où les questions primordiales sont passées sous

silence faute de quelqu'un pour les soulever. Le problème essentiel reste la mise en place d'institutions aptes à le faire.

ANNEXE

Notons A, B, C ... les variantes.

Notons K_r le critère choisi comme critère de référence de $K_1, K_2, \dots, K_i, \dots, K_9$ les autres critères.

Notons $K_i(A)$ l'évaluation de la variante A selon le critère K_i .

Notons R_i le taux de substitution (inconnu) entre K_i et K_r .

Notons R_{iM} et R_{im} les bornes extrêmes de la fourchette admise pour le taux de substitution R_i , à une étape donnée du processus de négociation.

Notons D_1 le domaine de l'espace réel à 9 dimensions formé par le produit cartésien des intervalles compris dans ces fourchettes :

$$D_1 = [R_{1M}, R_{1m}] \times [R_{2M}, R_{2m}] \times \dots \times [R_{9M}, R_{9m}]$$

Soit $(R'_1, R'_2 \dots R'_i, \dots R'_9)$ 1 point courant de D_1 .

Notons :

$$\begin{aligned} \Delta(A, B) &= K_r(A) - K_r(B) \\ &+ \sum \{R'_i [K_i(A) - K_i(B)]\} \\ &\quad i \in \{1, \dots, i \dots 9\} \end{aligned}$$

Cette quantité représente la différence de valeur (exprimée en unités du critère K_r), qui existerait entre A et B si les taux de substitution avaient effectivement les valeurs R'_i .

Notons :

$$\Delta_m(A, B) = \min_{D_1} \Delta(A, B)$$

Cette quantité représente la différence de valeur entre A et B que l'on constate en se plaçant dans le cas le plus défavorable à A, tout en restant à l'intérieur du domaine D_1 , c'est-à-dire entre les limites des fourchettes données aux taux de substitution.

Si cette quantité est positive, on peut donc affirmer que A surclasse B. Si D_2 et D_3 sont des domaines plus réduits correspondant à des fourchettes plus étroites, tels que : $D_3 \subset D_2, D_1$, on peut leur faire correspondre deux autres relations : surclassement moyen et surclassement faible.

RÉFÉRENCES

- [1] P. BERTIER et J. DE MONTGOLFIER. « Comment choisir en tenant compte de points de vue non commensurables ». *Analyse et prévisions*, t. XI, 1971, pp. 521-548.
- [2] Ministère de l'agriculture : étude R.C.B. « Conservation des forêts suburbaines et passage des autoroutes à l'ouest du P. » (Non publié), juillet 1972.
- [3] J. M. BOURGAU, D. POUPARDIN, P. M. RINDWALD, B. WOLFER. « La contribution des économies à l'étude de la disparition des espaces naturels périurbains ». *Annales d'économie et de sociologie rurales*, 1972, n° 1, pp. 69-86.
- [4] B. ROY. « How outranking relation helps multiple criteria decision making Seminar on multiple criteria decision making ». University of South Carolina, Columbia, p. 26-27, octobre 1972.
- [5] B. ROY. « Critères multiples et modélisation des préférences. L'apport des relations de surclassement ». Groupe M.E.T.R.A. *Direction Scientifique - Synthèse et Formation*, n° 79, juillet 1973.

Revue 2000

Le prochain numéro de la revue « 2000 » portera sur le thème: « **Les transports et la ville** ». Il comportera les articles suivants:

- Communications et technologie dans la société future: C. Ducot, F. Serrand;
- Scénarios d'aménagement et politique de transport: A. Plaud, A. Fahri;
- Les modes nouveaux de transport urbain en France: G. Dobias;
- Le métro français dans le monde;
- Les transports urbains à l'horizon 1990: X. Godard, S. Naessany;
- Deux villes tests: Munich et Besançon;
- Industrie automobile et innovation technologique: A. Nicolon;
- Scénario pour la voiture électrique;
- Les nouveaux réseaux de télécommunications: P. Hanappe;
- Transports et société: J. Bertin;
- L'eau, essai de prospective: M. Margat.
- La géologie marine: M. Debyser;
- Des architectes pour les centrales nucléaires: C. Parent;
- Crise actuelle: crise structurelle? P. Barret.

Revue 2000

55, rue de Varenne, 75007 Paris

Québec : Scénarios pour l'Indépendance

par CHARLES ZORGBIBE *

L'ACCESSION A L'INDÉPENDANCE

Le 29 septembre 1974, réunis au lac à l'Epaule de Sorel, le Conseil exécutif et le groupe parlementaire du parti québécois (indépendantiste) entendent un rapport du député Claude Morin sur « l'accession démocratique à l'indépendance », dont ils approuvent, à l'unanimité, les conclusions :

« Un gouvernement du parti québécois s'engage à :

« 1) Proposer à l'Assemblée nationale, peu après son élection, une loi l'autorisant :

a) à exiger d'Ottawa le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs, à l'exception de ceux que les deux gouvernements voudront, pour des fins d'association économique, confier à des organismes communs ;

b) à entreprendre, en vue de cet objectif, des discussions techniques avec Ottawa sur le transfert ordonné des compétences ;

c) à élaborer des ententes avec le Canada portant notamment sur la répartition des avoirs et des dettes ainsi que sur la propriété des biens publics, conformément aux règles habituelles du droit international.

« 2) Assumer méthodiquement l'exercice de tous les pouvoirs d'un État souverain, s'assurant au préalable de l'appui des Québécois par voie de référendum.

« 3) Soumettre à la population une constitution nationale préparée par des délégués réunis en assemblée constituante. »

En fait, il s'agit d'un véritable tournant. Jusqu'ici, il était implicitement admis qu'une victoire électorale du parti québécois signifierait l'accès immédiat à l'indépendance. Désormais, les deux notions sont dissociées : la formation par les indépendantistes du gouvernement de la province du Québec, après

* Agrégé de droit public, professeur aux universités de Paris XI et de la Sarre.

des élections législatives favorables, ne conduirait pas nécessairement à l'indépendance mais à la restructuration progressive des pouvoirs publics, à une redéfinition des compétences provinciales face à celles de la Fédération. L'indépendance ne viendra que dans un second temps, après un référendum confirmant la volonté du peuple québécois. La troisième phase, plus formelle, sera celle de la ratification de la future constitution... Pour Claude Morin, le parti québécois se pénètre ainsi de l'art du possible: « Le Québec ne lutte pas contre un colonisateur lointain, plus ou moins anonyme, maintenant le peuple dans l'ignorance et la pauvreté et le soumettant à la dictature. Le Québec n'est pas non plus dans un état de sous-développement tel que sa population ne pourrait que profiter d'une mutation politique ou économique, quelle qu'elle soit... La souveraineté effective du Québec se situe au terme d'une série de gestes de toute nature qu'il sera administrativement, financièrement, physiquement et humainement impossible de poser en même temps ou même en quelques mois. L'acquisition concrète de la souveraineté québécoise ne peut donc que s'échelonner dans le temps... »

Pourtant, l'ancienne stratégie — celle de la proclamation immédiate du principe de l'indépendance — a ses partisans. A peine adoptée, la résolution du « sommet de Sorel » est vivement contestée par la Fédération de Montréal-centre — fer de lance du parti indépendantiste. Au cours d'un débat virulent, nombre de participants affirment la futilité du référendum sur l'accession à la souveraineté puisque le gouvernement du parti québécois aura été élu pour la réaliser. Et l'organisation régionale de voter une motion qui contrecarre les « trois étapes » déterminées par la direction du parti:

« 1) Mettre immédiatement en branle le processus d'accession à l'indépendance dès que le principe de celle-ci aura été adoptée par l'Assemblée nationale et s'opposer à toute intervention fédérale, y compris sous forme de référendum, comme étant contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« 2) Poursuivre et compléter l'accession du Québec à l'indépendance. Et si le gouvernement le juge opportun, s'assurer en cours de route de l'appui des Québécois par des modes de consultations populaires sur des problèmes spécifiques pouvant survenir en cours de négociations (poste, communications, etc.). »

Querelle théorique, qui ne surprendra pas de la part d'un « parti d'intellectuels », souvent comparé au P.S.U. des meilleures années? Une telle appréciation serait trop rapide. S'il comporte une exceptionnelle densité d'enseignants, de chercheurs, de techniciens, le parti québécois (P.Q.) est, en même temps, l'un des rares partis de masse du continent nord-américain: il compte cent mille militants pour six millions de citoyens québécois. Et son poids électoral est certain: né en 1968 du « Rassemblement pour l'indépendance natio-

nale », qui avait obtenu 6% des voix aux élections de 1966, le P.Q. atteint 23% des voix en 1970, puis 30% en 1973 — et il devient le principal parti d'opposition. Les études électorales menées par trois chercheurs de l'université McGill, Serge Carlos, Edouard Cloutier et Daniel Latouche, montrent qu'une victoire du P.Q. est désormais plausible. Une triple corrélation peut, en effet, être établie entre les sympathies indépendantistes et l'urbanisation, l'éducation secondaire ou universitaire, l'appartenance à la nouvelle génération (63% des moins de 35 ans à Montréal): or, le Québec comptera, en 1976, 70% de moins de 38 ans; et la province connaît un constant progrès de l'urbanisation au détriment des régions rurales, et un extraordinaire développement de l'éducation — par la multiplication des filières universitaires et la mise en place d'un réseau de formation permanente. Sans doute le combat décisif sera-t-il livré auprès de la minorité anglophone: en 1973, 30% des « cols bleus » anglophones aux revenus les plus bas ont opté pour le P.Q. — dont ils ont probablement retenu l'image socio-économique « progressiste ». Selon un « scénario » de Daniel Latouche, le P.Q. pourrait convaincre la majorité absolue de l'électorat francophone (58% à Montréal, 45% hors Montréal) et devenir avec 43% du vote total mais seulement 55 sièges sur 130 de la prochaine assemblée provinciale la première force politique du Québec: il serait alors normalement appelé à former un gouvernement minoritaire.

Dans un tel contexte, on comprend les deux paris contradictoires formulés par les dirigeants indépendantistes et leurs opposants « de l'intérieur du parti ». Pour les premiers, il importe de rassurer les franges les plus hésitantes de l'électorat québécois: la victoire du P.Q. ne constituera pas un plongeon dans l'inconnu, mais le début d'un long processus, toujours réversible; le seuil décisif, celui de l'indépendance, ne sera franchi qu'après une nouvelle expression de la volonté populaire — le P.Q. aura fait, entre temps, ses preuves comme parti de gouvernement. Les tenants de la seconde stratégie sont moins sensibles à la nécessité de conforter la crédibilité du P.Q.; leur préoccupation dominante est d'éviter la période d'incertitude qui s'étendrait de la première à la seconde phase, de la victoire législative au référendum sur l'indépendance — période qui serait ouverte à toutes les manœuvres d'Ottawa, et qui verrait peut-être l'effondrement économique de la province... « Le diable serait alors aux vaches », selon l'expression québécoise; mais la proclamation immédiate de l'indépendance permettrait-elle réellement de surmonter ces difficultés?

UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE POUR LE QUÉBEC INDÉPENDANT

On a souvent reproché au P.Q. de s'être peu préoccupé de politique étrangère depuis sa fondation — lacune paradoxale pour des partisans de la pleine

entrée du Québec dans le jeu international... Mais une première présentation globale de ce que pourraient être les relations internationales d'un Québec indépendant vient d'être brossée par la dynamique présidente de la Fédération de Québec-centre, Louise Beaudoin. Le rapport Beaudoin, adopté par la direction nationale du parti, assigne trois directions principales à la future diplomatie québécoise: Canada, États-Unis, monde francophone.

L'ASSOCIATION QUÉBEC-CANADA

René Lévesque, président du parti, a toujours préconisé, en même temps que la souveraineté politique, la conclusion de « nouveaux liens d'association d'égal à égal avec un Canada à l'égard duquel la géographie, comme l'intérêt réciproque, nous dictent clairement une politique d'ouverture ».

L'association Canada-Québec sera économique. Elle reposera sur la « reconnaissance du degré actuel d'intégration des économies canadienne et québécoise et l'avantage réciproque de conserver le principe de libre-circulation des marchandises entre ces deux marchés ». Sur la nature de l'association, l'incertitude subsiste: des « accords de communauté » seront mis en œuvre par le futur « superministère de l'économie » du Québec; et les secteurs qui feront l'objet de ces accords ne sont pas identifiés — sauf l'agriculture et les pêcheries.

Louise Beaudoin s'interroge sur les divers types d'association économique qui s'offrent au Québec: ici se présente un premier dilemme pour le futur État. Zone de libre-échange ou union douanière? Un libre-échange général — limité à l'élimination des tarifs internes et à la prohibition des détournements de circulation — permettrait d'assurer un meilleur équilibre dans l'utilisation des ressources productives, chacun des partenaires se spécialisant dans son domaine (l'aluminium pour le Québec, le blé pour le Saskatchewan, le pétrole pour l'Alberta...). Mais le libre-échange comporte un risque: celui de consacrer les situations acquises, de bénéficier au partenaire le plus en avance sur le plan technologique... Une union douanière — impliquant l'établissement d'un tarif extérieur commun et la poursuite d'une politique commerciale commune — pourrait contrecarrer les effets néfastes, régionaux, sectoriels ou conjoncturels, du libre-échange sur le plan interne. Elle pourrait même tendre vers l'union économique par la définition concertée de diverses politiques nationales — fiscalité, lutte contre l'inflation, droit d'établissement, disparités régionales. Mais l'union douanière, surtout si elle s'accompagne d'une collaboration monétaire, suppose un degré relativement poussé de concertation ou d'intégration politique. Le Québec indépendant sera-t-il favorable à l'introduction d'un véritable pouvoir de décision au sein de l'association Québec-Canada?

LE RETRAIT DE L'O.T.A.N.

L'association ne s'étendra pas au domaine de la défense: le parti québécois entend « pratiquer une politique étrangère pacifiste fondée... sur le retrait des alliances militaires comme le N.O.R.A.D. et l'O.T.A.N. ». Les indépendantistes ont-ils définitivement choisi la neutralité? Une hésitation est perceptible entre le retrait pur et simple de la coalition atlantique et la distinction, chère à la V^e République et aujourd'hui à la Grèce, entre l'alliance et l'organisation intégrée. Selon le rapport Beaudoin, « la seule raison qui pourrait justifier la participation du Québec à l'alliance serait la possibilité qu'elle offre de poursuivre le dialogue entre les États riverains de l'Atlantique. Le cadre de l'alliance a servi à l'exploration de problèmes politiques et, de ce point de vue, est encore perçu comme un forum utile sinon exclusif ». Par contre, le retrait des unités québécoises faisant partie du contingent canadien stationné en Europe ne semble pas négociable.

La défense du territoire nord-américain pose déjà un autre type de problème: celui des relations directes avec les États-Unis. En 1957, Canada et États-Unis ont conclu un accord instituant le N.O.R.A.D. (« North American Air Defense Command ») et intégré par ce biais leurs forces aériennes affectées à la défense du continent. Selon les indépendantistes, l'évolution politique et stratégique a modifié les termes de l'analyse: l'amélioration des rapports entre les États-Unis et l'U.R.S.S., la mise au point d'engins de longue portée et d'une grande mobilité ont rendu moins pressante la nécessité d'une présence nucléaire américaine sur le territoire canadien — d'autant plus que la crédibilité politique du système N.O.R.A.D. a été altérée par la « réserve » du Canada dans l'affaire des fusées de Cuba, en octobre 1962. Reste cependant l'hypothèse où les États-Unis considéreraient le territoire québécois et son littoral comme un périmètre hautement stratégique pour leur défense. Le Québec bénéficiant du « parapluie » nucléaire américain (« dont il pourrait aussi bien être la victime », précise le rapport Beaudoin), les États-Unis pourraient exercer des pressions pour que le coût de cette « assurance » soit assumé en partie par les Québécois eux-mêmes... L'alternative subsiste donc, qui révèle la prise de conscience par les indépendantistes de la nécessité d'adopter un « profil bas » face aux éventuelles réactions des États-Unis.

LES RÉACTIONS DES ÉTATS-UNIS

« Il serait naïf de croire que l'indépendance du Québec soit de nature à provoquer en elle-même l'enthousiasme des milieux dirigeants américains ou à trouver parmi les différentes élites des échos sympathisants suffisamment

nombreux pour influencer de façon significative la position officielle. Il est même probable que les sympathies américaines se porteront sur le maintien d'un « statu quo », préférable à l'éventuelle « balkanisation » du Canada et à la présence d'un nouveau partenaire, encombrant parce que méconnu et différent ». Et Louise Beaudoin de recenser lucidement les raisons de la défiance de Washington: les États-Unis ont appris à « s'accommoder » du Canada — les deux États ayant tissé des liens plus étroits et intimes que n'importe quel autre ensemble international. En outre, l'idée même de la formation d'un Québec indépendant s'inscrit à contre-courant de la tradition politique américaine, imbue de l'idéal du « melting pot » culturel. Elle ira à l'encontre de la constitution de grands ensembles économiques et politiques, qui est perçue comme un élément de progrès et de paix et fait toujours partie du credo international américain.

Pourtant, la militante indépendantiste estime que Washington adoptera, dans les premiers temps, une attitude « attentiste », puis se déterminera en fonction de deux facteurs. D'une part, la nature des rapports Canada-Québec: la position américaine sera d'autant plus favorable qu'existera un axe Canada-Québec dont la structure et les modalités respecteront l'équilibre nord-américain, notamment sur les plans stratégique et économique. D'autre part, l'attitude du gouvernement québécois à l'égard des intérêts économiques américains — et plus généralement son orientation idéologique interne et son comportement international: à cet égard, le parti québécois exclut la formation à court terme d'un État socialiste à économie planifiée, même s'il se propose de « rapatrier les principaux centres de décision », de « réglementer les investissements étrangers et le système financier », et de « démocratiser le fonctionnement de l'économie en favorisant les formes collectives d'organisation et en assurant la participation des travailleurs aux décisions »

LE RÔLE DE LA FRANCE

La France sera un « partenaire de choix » pour le Québec indépendant: elle fera contrepoids aux influences économiques et culturelles du Canada et des États-Unis, qui demeureront après l'indépendance. Selon le P.Q., le bilan de dix années de coopération franco-québécoise est positif: « Les nombreux programmes mis au point dans tous les secteurs de notre vie collective... assurent le prolongement des politiques internes des deux États, permettent des échanges de techniques, contribuent à la formation d'experts »; après l'indépendance, « ils devraient couvrir tous les autres secteurs de l'activité gouvernementale ».

Ici réside la mutation fondamentale: les relations franco-québécoises deviendront beaucoup plus politiques qu'à l'heure actuelle. « Les discussions

actuelles s'élargiront nécessairement pour porter sur les questions de défense, de relations avec des pays tiers, de stratégie au sein des organisations internationales ». Mais un doute apparaît: quelles sont les chances d'un Québec indépendant de parvenir à des relations aussi directes et intimes avec la France? « Le rapprochement amorcé par le Canada avec la France depuis quelques années s'explique par le changement du personnel politique de part et d'autre... Il est possible que cette normalisation soit complète d'ici l'indépendance et que les liens privilégiés de la France et du Québec subissent une érosion progressive. » L'amitié et l'appui français ne sont donc pas définitivement acquis: « L'intérêt que représentent le potentiel énergétique, les matières premières et le marché canadien demeurera. Il est probable qu'à côté d'un Québec indépendant, même reconnu par la France, existent des liens étroits franco-canadiens; la France hésitera beaucoup à court-circuiter son partenaire canadien en Afrique ou ailleurs... »

FRANCOPHONIE, COMMONWEALTH ET TIERS-MONDE

Le rapport Beaudoin s'interroge sur l'importance réelle de l'ensemble francophone. Inégalité culturelle profonde des peuples et collectivités membres: le français apparaît, dans la plupart des cas, comme un legs du colonialisme qui s'ajoute aux langues vernaculaires. Inégalité économique aussi, qui rend difficile la réalisation d'un équilibre productif. Insuffisance des institutions francophones, qui sont de création récente et manquent de moyens et de dynamisme et surtout de domaine d'action, puisqu'elles ne peuvent connaître des questions économiques et de politique étrangère.

Pourtant, l'ensemble francophone, malgré sa fragilité, sera l'un des axes principaux de la diplomatie québécoise. Les raisons sont évidentes: « Les luttes menées depuis 1760 par les Québécois contre l'assimilation culturelle et pour l'épanouissement de leurs valeurs propres conduiraient à un cul-de-sac, malgré l'indépendance, si le Québec ne pouvait s'appuyer à l'extérieur sur une communauté culturelle vivante. » Au demeurant, le Québec peut être un facteur d'équilibre au sein de la francophonie: « A la fois développé et sans passé colonial autre que celui qu'il a subi, il sera perçu par les autres États comme le lieu d'une expérience inédite. » Au futur Québec indépendant de créer le maximum de liens bilatéraux et multilatéraux, d'offrir des programmes de coopération et d'aide, d'établir un réseau d'ambassades dans le monde francophone... En échange, les pays francophones pourront contribuer, plus que tous autres, à la reconnaissance internationale du Québec et à son entrée dans les principales organisations internationales.

Le resserrement des liens avec la francophonie implique-t-il la disparition des rapports préférentiels avec le Commonwealth? Le rapport Beaudoin est moins catégorique que le programme initial du P.Q.: érodé par le temps, le Commonwealth n'est qu'un « forum » peu contraignant; et ses membres restent influents sur la scène internationale... L'appartenance au plus ancien des « clubs » internationaux pourrait donc être utile tactiquement. Mais on peut penser qu'elle sera subordonnée au succès de l'association Québec-Canada: une sécession brutale, des blessures profondes dans l'opinion canadienne, la montée des passions nationalistes au Québec empêcheraient toute liaison, même purement formelle, avec le Commonwealth.

Sur les relations avec l'ensemble du Tiers-Monde, l'approche de Louise Beaudoin est prudente. Certes, à l'heure de l'indépendance, le Québec se trouvera « en présence d'un très riche réservoir de compétences, de talents, de réseaux d'amitié construits au fil des années, de volonté de travailler avec ces deux-tiers de l'humanité qui tentent de sortir du cercle vicieux du sous-développement ». Certes, « Africains et Québécois parviennent assez rapidement à établir un bon degré de compréhension des problèmes de chacun; une sympathie réciproque s'exprime entre gens qui luttent chacun de leur côté contre le colonialisme et l'impérialisme » — l'impact du Festival de la jeunesse de Québec qui réunissait, en août 1974, de nombreuses délégations africaines, ne peut être comparé qu'à celui des manifestations analogues des pays socialistes... Mais, au-delà de la sympathie et de la compréhension mutuelle, des différences fondamentales subsistent.

Malgré un héritage commun d'oppression culturelle et économique, le Québec est perçu comme « une société hautement développée, qui fait partie de plein pied du groupe des quinze ou vingt États les plus riches du monde ». « Dans la définition de ses politiques à l'égard du Tiers-Monde, le gouvernement québécois se retrouvera, à son corps défendant parfois, du côté des riches. » Ainsi l'attitude des pays sous-développés à l'égard des grandes sociétés qui exploitent leurs richesses naturelles — dont certaines sont domiciliées au Québec (Alcan; Northern Electric) — risque-t-elle de provoquer des perturbations dans l'économie québécoise. Surtout, s'il ne veut pas éparpiller ses ressources, le Québec devra faire un choix parmi ses partenaires possibles, concentrer ses efforts sur un certain nombre de « points d'ancrage ». Pour le reste, l'action du Québec devra passer par le canal des Nations-Unies.

* * *

En réalité, des incertitudes graves subsistent — qu'il n'était pas dans les intentions du rapporteur du P.Q. de traiter: elles concernent particulièrement

les relations avec Ottawa et Washington. Deux autres scénarios — « négatifs » — peuvent, en effet, être proposés :

1) Il est possible que les incidences directes de l'indépendance québécoise — au niveau des rapports entre États — soient négligeables. Militairement, l'un des meilleurs experts canadiens, Albert Legault, directeur du Centre québécois des relations internationales, estime que le rôle du Canada lui-même au sein du N.O.R.A.D. est moins vital, et que l'association formelle que constitue le N.O.R.A.D. pourrait disparaître en 1975. Économiquement, le « Code des investissements » que le P.Q. a déjà publié prévoit l'exclusion des investissements étrangers du secteur culturel et des communications de masse, ainsi que de l'industrie sidérurgique, et une participation seulement minoritaire dans les domaines de la banque, des assurances, de l'électronique, des transports et des mines : mais il s'agit d'une nouvelle « règle du jeu », et non d'une restructuration de l'économie québécoise.

Par contre, les incidences indirectes de l'indépendance — au niveau transnational — peuvent être considérables. Entre le Canada et les États-Unis, l'interpénétration des milieux d'affaires, syndicaux et même administratifs (en dehors de tout passage par la voie diplomatique) est telle que l'apparition d'un troisième acteur dans le système nord-américain constituerait un véritable bouleversement. A ses puissants voisins, le régime québécois paraîtra d'autant plus insolite qu'il sera probablement à dominante sociale-démocrate, avec des franges gauchistes actives et une passion toute latine pour le débat idéologique. Dans leur hantise de l'émergence d'un Cuba continental, les États-Unis pourraient être tentés d'intervenir, soit directement, soit par le Canada interposé, soit par la manipulation, à l'intérieur du Québec, des mécanismes économiques restés entre les mains des anglophones et par la mobilisation des éléments fédéralistes.

2) A l'inverse, on ne peut totalement exclure un très étroit rapprochement de la nouvelle classe politique du Québec indépendant et des États-Unis. Les élites québécoises ne cachent pas leur admiration pour le modèle de société des États-Unis, dont le Canada n'offrirait qu'une pâle copie. Selon le psychiatre Claude Saint-Laurent : « Nous éprouvons les aspirations mêmes qui conduisent à la révolution américaine. En période de dépression économique, nous trouvons refuge aux États-Unis. Le samedi après-midi, nous franchissons la frontière. Nous étudions à Boston, faisons nos achats à New-York, passons nos vacances à Miami. » Et les réactions de la Fédération canadienne à l'emprise des sociétés multinationales sont souvent interprétées au Québec comme révélant l'inquiétude des milieux d'affaires de l'Ontario, soucieux de préserver leur domination économique sur l'ensemble du Canada... Dans une telle perspective, le Québec s'enliserait rapidement dans le statut de satellite des États-Unis et l'ensemble canadien s'effriterait, chacune des provinces privi-

légiant les rapports nord-sud avec les États américains contigus. L'indépendance du Québec anéantirait les courageux efforts déployés par le Canada de Pierre-Elliott Trudeau afin de faire contrepoids aux États-Unis...

Entre ces deux périls, le chemin d'une authentique souveraineté québécoise est décidément difficile. Servitudes de la géopolitique...

L'Europe face au futur

par EMILIO FONTELA *

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'Europe a connu une période d'expansion économique très rapide et presque ininterrompue. Déclenchés par les nécessités de la reconstruction des infrastructures et de l'appareil de production, les mécanismes de croissance se sont poursuivis encouragés par la pression constante de la demande d'augmentation du niveau matériel de vie. A l'abri de ce flux continu de richesse qui comblait les aspirations immédiates des Européens, un « mouvement européen » a pu se développer; un mouvement d'intellectuels idéalistes d'abord qui fut vite soutenu par des milieux industriels pragmatistes qui voyaient dans son aboutissement un moyen de rendre encore plus prospères leurs activités.

Aujourd'hui, l'institutionnalisation européenne née de ce mouvement a achevé la plupart des buts économiques immédiats que les forces industrielles qui le soutenaient, souhaitaient en tout premier lieu: la libéralisation des échanges a permis la création de marchés de grandes dimensions, de productions de masse; par le jeu de l'expansion et des concentrations la grande industrie européenne a pu se rapprocher des niveaux de la grande industrie américaine. Pour elle, l'Europe, c'est déjà une réalité. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dans le fond, c'est avec un certain désintéret que la grande industrie considère la constitution ultérieure de l'édifice européen, quand ce n'est même avec réticence devant certains développements possibles désagréables (taxation centrale, règles uniformes de sécurité sociale, syndicats européens...).

Privée d'un de ses moteurs, l'Europe de Bruxelles est en crise; une crise profonde, une crise de motivation, une crise structurelle bien différente des crises conjoncturelles que les rencontres ministérielles laissent périodiquement entrevoir. Car l'homme, l'Européen moyen, est lui-même désenchanté, il n'a

* Docteur ès sciences économiques, professeur associé à l'université de Genève, consultant au Centre de recherches de Battelle à Genève.

plus le vague enthousiasme qu'il a pu ressentir parfois au cours des années 60. Pour lui, pour l'Européen, sorti épuisé d'une guerre meurtrière et fratricide, les années 50 et 60 ont été celles de la plongée à pieds joints dans le monde des consommations matérielles; encouragé par la nouvelle abondance, observateur attentif de l'image victorieuse de l'Amérique, il a recherché la croissance continue, et a pensé trouver, à juste titre, dans le mécanisme d'intégration européen un des meilleurs moyens de l'obtenir.

Au cours de ces années, l'opinion publique et l'industrie ont été d'accord pour développer l'Europe qui assurait l'implantation la plus rapide de l'« ère manufacturière » et la maximisation du niveau de vie. Mais la croissance rapide est accompagnée de changements, changement des systèmes de valeur, changement des comportements sociaux, des structures familiales..., du fait de ces changements, certains problèmes ont pris des dimensions nouvelles: — Les institutions ont un processus d'évolution adaptative trop lent: la législation économique n'arrive pas à protéger assez vite le consommateur et l'épargnant; les municipalités ne parviennent pas à éviter une urbanisation chaotique; les services publics (transports, communications en particulier) sont vite débordés; hôpitaux, universités, syndicats se trouvent en crise permanente...;

— La criminalité se développe dans les grands centres urbains; la violence individuelle et collective devient un système de solutions de difficultés; l'usage de la drogue un moyen d'évasion de la complexité de la vie dans un monde en changement;

— Les convictions collectives, religieuses ou politiques, s'affaiblissent et perdent progressivement leur capacité de faire surmonter les problèmes individuels;

— Loin de s'atténuer, les discriminations sociales s'accroissent et les réactions xénophobes à l'égard de groupes marginaux, tels les travailleurs immigrés, s'amplifient.

Ces problèmes développent chez l'Européen moyen un sentiment croissant d'insécurité; il se replie, s'enferme dans une solitude grandissante, s'écarte d'un monde dont la complexité croissante l'effraie. Une intéressante étude sur les budgets-temps en Europe montrait à la fin des années 60 que si l'Européen moyen disposait de 1 h supplémentaire de temps libre (d'une diminution de 1 h du temps consacré au travail et au transport), il consacrerait 54 mn à des activités à l'intérieur de son logement dont une bonne partie à des loisirs passifs (euphémisme traduisant principalement le temps passé à regarder la télévision !).

Dans cette situation, il n'est pas surprenant de constater que les tensions sociales augmentent partout pour atteindre des niveaux pathologiques. Un indice de la tension sociale, élaboré par le Battelle Memorial Institute, de

Genève, à partir de 35 variables observables sur base trimestrielle (jours de grève, divorces, vols à main armée, morts violentes, condamnations pour usages de stupéfiants, suicides...) et construit par une méthode utilisant l'analyse factorielle, montrait pour la France une augmentation de 66% de la tension sociale entre 1958 et 1972 (avec une pointe maximum au deuxième trimestre de 1968). Cette augmentation est à rapprocher de celle de la population totale (13%) et de celle du PIB à prix constants (92%). Cette insécurité collective est génératrice d'impatience, et c'est peut-être dans cette impatience qu'il faut aller chercher l'explication des poussées inflationnistes actuelles que nos analyses économiques classiques ont tant de peine à interpréter.

Car c'est l'impatience de l'individu en tant que producteur qui motive les syndicats dans leurs demandes irréalistes d'augmentation de salaires dépassant toute augmentation possible de la productivité et toute diminution envisageable des profits; car c'est l'impatience de l'individu en tant que consommateur de biens et services privés qui maintient une pression telle sur la demande que les augmentations de prix les plus folles sont permises; car c'est l'impatience de l'individu en tant qu'utilisateur de services collectifs qui pousse les gouvernements à l'adoption de budgets de dépenses et d'investissements démesurés.

La croissance des années 50 et 60 a encouragé le développement des aspirations économiques de la population à un rythme qui est allé en augmentant jusqu'à dépasser les limites du possible. Reste la dernière illusion, celle que fournit l'inflation incontrôlée !

Il ne faudrait pas interpréter les lignes qui précèdent comme une critique acerbe de la croissance économique; on ne peut mettre en doute l'extraordinaire amélioration du bien-être en Europe, l'amélioration de l'alimentation, de l'habitat, des possibilités d'éducation, de la santé et de la durée de vie, de l'importance des loisirs, des conditions de travail... Il n'en reste pas moins, et c'est probablement une constante culturelle de l'Occident, que lorsqu'un niveau de bien-être recherché est atteint l'expectative d'un autre « meilleur » le remplace, et c'est probablement pourquoi croissance et insatisfaction semblent aller bien ensemble. L'étonnant support populaire qu'ont reçu un peu partout en Europe les thèses des partisans de la croissance zéro, malgré la brutalité de leur position, malgré la faiblesse extrême de leur argumentation économique, n'est qu'un signe supplémentaire d'un certain état d'insatisfaction et de la perception intuitive que le changement engendré par la croissance en est la cause première. Quel paradoxe ! Alors que les Européens plongent dans l'inflation galopante pour essayer d'augmenter toujours plus vite leur consommation de biens matériels, ils se mettent à rêver d'un monde sans croissance, d'un monde sans changement !

Aussi, dans les cruciales années 70, les pouvoirs politiques se trouvent dans une impasse; ils cherchent alors à faire appel à la notion assez floue du « con-

tenu qualitatif de la croissance » : la croissance économique doit devenir plus « qualitative » plus orientée vers l'amélioration de la satisfaction au niveau individuel.

Le « mouvement pour la qualité de la vie », né au niveau du pouvoir politique un peu à cause de ce qui vient d'être dit, un peu aussi, à cause de la peur de cassures sociales extrêmes (telle le romantique mouvement de mai 68 en France), essaie, en englobant les préoccupations des consommateurs (protection des consommateurs) et des protecteurs de l'environnement, d'apporter un palliatif à cet état d'insatisfaction.

Une chose sur laquelle toutes les études conduites aux États-Unis concernant la notion de « qualité de vie » sont d'accord c'est qu'il s'agit d'une notion qui n'a pas de contenu « national » : la qualité de vie est fonction de la perception de l'état du système économique, social et politique par l'individu, et cette perception se limite au noyau géographiquement limité dans lequel sa vie se déroule (son lieu de travail, son habitat, les moyens de transport, les services collectifs qu'il utilise, les institutions locales ou régionales auxquelles il participe). Une politique de « qualité de vie » est en fait une politique qui décentralise au maximum les pouvoirs décisionnels et encourage la participation directe des citoyens aux niveaux décisionnels les plus bas.

La politique de « qualité de vie » n'est pas à opposer à celle de croissance économique. On pourrait dire au contraire que c'est seulement avec la croissance économique que la qualité de vie peut être obtenue. En effet, le processus de décentralisation que cette dernière demande, en particulier en ce qui concerne la gestion des fonds publics, est souvent inefficace en termes d'utilisation des facteurs de production. L'augmentation du coefficient de capital qui en découle requiert une augmentation de l'épargne qui n'est socialement possible que dans un système de croissance rapide des revenus réels. Mais dans ce cas, c'est un autre modèle de croissance qui s'impose ; de l'ère manufacturière on doit entrer dans l'ère des ressources humaines ou l'ère du tertiaire.

L'ère manufacturière, avec sa recherche de maximisation de la productivité industrielle, était une ère de concentration d'efforts et de centralisme ; elle demandait une planification « nationale » et justifiait des systèmes géographiques plus étendus, tels l'Europe. Les progrès des entreprises multinationales s'inscrivaient dans cette nécessité économique. L'ère des ressources humaines avec sa recherche de maximisation du bien-être individuel, sera une ère de déconcentration et de décentralisation, demandant une refonte des méthodes de production de masse, et une planification locale et régionale. L'Europe y perd ainsi une partie de son intérêt économique.

Toute l'activité publique ne peut toutefois être décentralisée ; au niveau national, des arbitrages restent à faire et surtout, des processus de solidarité à établir et à maintenir ; car les inégalités de distribution de la richesse entre

régions et entre groupes sociaux, accentuées par tout processus de croissance, doivent être atténuées sinon totalement corrigées.

Alors l'Europe retrouve un sens dans un processus de solidarité transnational et ce n'est donc pas un hasard si la politique régionale de la CEE est à l'origine de tant de controverses récentes. A moyen terme c'est du résultat de ces négociations difficiles que dépendra véritablement la formation politique ultérieure de l'Europe et son accès total à « l'ère des ressources humaines ».

L'Europe a aujourd'hui besoin d'un véritable « projet » régional européen qui transcende les barrières nationales et donne un exemple au monde de sa capacité de résoudre un problème crucial pour l'avenir de l'humanité: celui de la réalisation sur un territoire des espérances de ses habitants, espérances en termes de niveau et de qualité de vie, et cela, en pleine solidarité avec d'autres habitants d'autres territoires.

L'absence d'un véritable projet de ce type est évocatrice de la crise actuelle du « mouvement européen ». D'ailleurs, aux yeux d'un observateur extérieur, ce qui manque le plus à l'heure actuelle à l'Europe ce sont de véritables projets porteurs d'avenir, capables de redonner une motivation européenne à l'opinion publique.

Pour réconcilier les forces industrielles et l'opinion publique avec une éventuelle Europe supranationale, il faut que cette Europe puisse proposer des « projets ». On peut difficilement s'engager dans un mécanisme institutionnel complexe, où tant d'intérêts sont en jeu, simplement pour satisfaire le plaisir intellectuel de quelques « européistes ».

Jusqu'à présent on peut dire, en simplifiant, que les tentatives de projets européens se sont soldées par des échecs; ce ne sont pas les quelques réalisations technologiques ou leurs infimes retombées industrielles (dans le domaine de l'espace, de l'aéronautique ou de l'atome), ou encore le « marché commun agricole » qui peuvent véritablement motiver la formation ultérieure de l'Europe. Et pourtant... les possibilités n'ont pas manqué et ne manquent toujours pas.

La crise énergétique actuelle offre une opportunité de créer un projet atomique européen qui éviterait à terme de passer de la domination arabe à la domination américaine (les possibilités technologiques d'une filière atomique européenne existent et sont bien connues de tous les spécialistes). Et ce projet pourrait s'étendre sur le plan de la recherche plus fondamentale aux autres sources d'énergie (en particulier à l'énergie solaire) pour redonner à l'Europe un leadership dans le domaine le plus important pour la survie à terme de l'humanité.

Un autre projet européen dans le domaine des transports pourrait reposer sur le besoin urgent de liaisons rapides ferroviaires entre les grands centres décisionnels urbains; un projet alimentaire pourrait s'appuyer sur l'existence

d'une industrie puissante dans ce secteur et d'une nécessité primordiale incontestable, à l'échelle mondiale; un projet globalisant toutes les aides nationales aux pays en voie de développement et intégrant les instituts de technologie et des mouvements d'aide populaire pourrait créer une image nouvelle de l'Europe dans le Tiers-Monde...

Ce n'est certainement pas l'imagination qui manque pour ébaucher des projets européens porteurs d'avenir et nombreux sont ceux qui ont été étudiés par l'administration bruxelloise. Mais ces projets ne peuvent consister en quelques millions d'unités de compte (u.c.) arrachés difficilement aux administrations nationales, handicapées dès leur naissance par le principe plus ou moins explicite de « juste retour » (chaque pays devant recevoir du projet un volume de travail correspondant à sa contribution financière). Il faut des milliards d'u.c. mobilisés par une véritable volonté politique d'atteindre les objectifs recherchés; il faut des programmes qui utilisent les meilleures forces, les plus grandes compétences, où qu'elles se trouvent. En définitive, il faut un véritable leadership européen aussi bien au niveau politique qu'à celui de l'exécution technique.

Où que l'on regarde, on a de la peine à voir naître aujourd'hui ce leadership. Aussi le mouvement européen risque d'être sérieusement ralenti.

A la lumière de ce qui précède, on serait tenté de conclure que l'union politique européenne ne sera pas achevée au cours des 10-15 prochaines années, si l'on se réfère aux tendances perceptibles à l'heure actuelle.

Le futur sera toutefois le résultat des perturbations que des événements, aujourd'hui imprévisibles, auront introduites dans ces tendances. Alors que nous assistons à une globalisation des problèmes à l'échelle mondiale, alors que les interdépendances augmentent et que des menaces sérieuses mettent en danger l'avenir de l'humanité, le monde a besoin d'une Europe forte et unie, capable d'accomplir une tâche importante au niveau de la solidarité des peuples de la Terre.

Il faut donc guetter, et si possible promouvoir, les événements qui, changeant le cours des tendances actuelles, permettront de construire rapidement l'Europe.

Des responsabilités américaines

par ALAIN-MARIE CARRON *

L'Amérique, aujourd'hui, reçoit une douche de sang, tombée de blessures déjà anciennes, ouvertes par la France, mais qu'elle prétendait guérir. Cinquante-deux mille morts américains, pour rien. Et de l'autre côté bien plus encore. Les rizières et les villages, habités par la mort. Mais il n'y a plus ni rizière, ni village. L'usage de l'arme atomique restant exclu, il faut le reconnaître, « ils ont gagné ». Les Américains frissonnent, de pitié, de remords d'appréhension.

« Le Vietnam n'est pas le monde », titre l'*Economist* de Londres, avec un sens du banal qui ne lui est pas coutumier. Mais le Vietnam correspondait à une certaine conception du monde, à laquelle l'Américain moyen doit renoncer après la débâcle de Da Nang et la fuite de ses compatriotes hors de Phnom Penh promise aux Khmers rouges. Pour la classe politique, bien sûr, cette bataille perdue n'est pas une surprise, il y a au moins dix ans que des analystes ont perçu les limites de la puissance de l'Union. Mais, depuis, les gouvernants n'en ont pas tenu compte et il vrai que ceux d'aujourd'hui paient les erreurs passées. Ce qui est pour eux le plus difficile c'est de trouver une justification à ce revers, qui constitue, pour l'homme de la rue, une véritable agression psychologique. Quoiqu'on en dise, le grand public croit toujours au dogme « America first ». En voyant à la télévision le consul américain quitter Phnom Penh le drapeau étoilé roulé sous le bras, cette proposition devient absurde. Il va falloir expliquer au peuple américain pourquoi on en est arrivé là et quel nouveau mode de pensée il lui faut maintenant acquérir.

L'Amérique a eu la certitude fondamentale d'être ontologiquement supérieure au reste du monde. Si elle s'était vu elle-même comme une puissance relative, elle aurait sans doute eu, dans ses interventions internationales, une autre prudence, mais peut-être aussi, bien sûr, une autre lenteur. Le cours si caractéristique des engagements américains à l'étranger — que la sensibilité

* Journaliste du service de Politique étrangère du journal *Le Monde*.

populaire a perçu en forgeant l'expression « un peuple de grands enfants » — vient sans doute de ce sentiment de suprématie. Hormis l'Union Soviétique et la Chine, il n'existe pas vraiment, vue de Washington, de distinction entre les États-Unis et le reste du monde. Il n'y a pas de « reste », le monde est un, protégé, « parrainé » parfois, au sens maffiosi du terme, par l'Amérique. Si elle voulait user jusqu'au bout de sa force sans égale, elle pourrait imposer à quiconque sa volonté. C'est la croyance en ce pouvoir, qui n'est pas malveillant, mais protecteur, biblique, qui fonde « le monde libre ». Qu'un petit pays fasse la preuve qu'il est autre, et capable de soutenir son existence hérétique, et le principe de la diplomatie « impérialiste » devient ce qu'il est, une erreur d'analyse à l'échelle du globe.

Il fallait aux Américains cette certitude de détenir une puissance sans borne pour abandonner l'isolationnisme des origines et devenir en quelques années mondialement présents. Trois composantes de la mentalité américaine y poussaient évidemment: le dynamisme, la bonne conscience, la force comme valeur. L'esprit d'initiative et le goût de l'action, la sanctification du travail et la condamnation de la paresse, sont à l'œuvre dans cette mentalité depuis les débuts de l'Union et aujourd'hui tout autant. Cette manière d'aller de l'avant s'appuie, on l'a mille fois dit, sur la bonne conscience. La démocratie? Elle a été pensée dans le vieux monde mais incarnée dans sa forme la plus achevée dans le nouveau. Les moyens de l'industrie et du commerce? Ils ont leur origine en Europe, mais c'est de l'autre côté de l'Atlantique qu'ils se sont développés avec la plus grande force et même avec génie. La vertu la plus altruiste, la charité, n'est-elle pas aussi américaine? Ce sont les Américains qui ont permis à l'Europe de se reconstruire, ce sont eux qui « payent » pour l'O.N.U. et pour assurer à travers l'O.T.A.N. — une protection atomique aux pays du vieux continent. Et le succès, dans l'esprit anglo-saxon imprégné de protestantisme, n'est-il pas la preuve surabondante de cet état de grâce? Si l'on est devenu le plus riche, n'est-ce pas parce que l'on a mieux travaillé? Et si l'on sait ce qu'il faut faire pour réussir, n'est-il pas normal, naturel et même charitable, d'inciter — plus ou moins fortement — autrui à profiter de cette expérience? Et en apportant aux autres les moyens de s'enrichir et de prospérer, n'est-il pas juste de se rétribuer au passage, puisqu'après tout on a ouvert la voie, pris les premiers risques, et gagné, ce qui montre que l'on avait raison? D'autant, mais c'est là un aspect de cette psychologie que l'on esquivait souvent — sans doute par politesse — qu'il est bon d'être fort. User de sa force autant que possible compte tenu des lois et du sens moral (mais les lois peuvent être tournées et le sens moral s'aveugle parfois) est une valeur indiscutée. Plus que la sagesse des « pères fondateurs », l'exercice de la « libre entreprise » donne le ton à la vie du pays. Il a marqué la conquête, la construction des grandes lignes de chemins de fer, la constitution et la vie des syndi-

cats, les pratiques commerciales sur le marché intérieur ou avec les pays étrangers. Lorsqu'il s'agit des noirs, des trusts, des lobbies parlementaires, du financement des campagnes électorales il supporte, après combien d'années de résistance à la force abusive, un frein relatif. Cette interprétation subjectiviste reste peut-être en deçà de la science politique. Mais pour la tenir pour simpliste, il faudrait prouver que dans les cas où les rapports de force entre deux partenaires sont extrêmement inégaux, ou supposés tels par le plus fort, celui-ci restreint volontairement ses désirs, ou procède avec subtilité et lenteur. L'Histoire connaît peu d'exemples d'un tel angélisme.

L'esprit d'entreprise et la volonté civilisatrice poussant le pays à s'engager, il n'a pas paru nécessaire de renoncer à la force à l'égard de Cuba, du Guatemala, de Saint-Domingue et, jusqu'à maintenant, à l'égard de l'Asie du sud-est. La communauté internationale, qui sait se parer de fausse vertu, exprimant de plus en plus nettement son désaveu d'une telle méthode, il devint nécessaire de l'affiner. M. Kissinger a songé opportunément à appeler « recherche d'une nouvelle structure de paix » ce qui n'était que la poursuite de l'exercice optimum de la puissance américaine. L'envoi de troupes et de chars sur le terrain est remplacé par un jeu cynique de « bras de fer » sur chaque table de négociation.

La logique interne reste la même: en se dévouant pour jouer le rôle d'arbitre à l'échelle mondiale, l'Amérique se plaçait au-dessus de la mêlée, en position, croyait-elle, de faire céder les parties à ses pressions. La diplomatie musclée de M. Kissinger se révèle soudain inopérante au Proche-Orient, ce qui laisse craindre pour l'avenir d'autres « conflits suspendus » comme celui de Chypre. Retour d'un cauchemar que les accords de Paris avaient pour but d'éloigner, la désagrégation du Vietnam du sud confirme l'échec de cette diplomatie et prouve, cette fois aux yeux des Américains les moins attentifs aux affaires extérieures, la « trahison » de la force pure.

En Amérique Latine, la promesse d'un « nouveau dialogue » faite par M. Kissinger est, après un moment de séduction dû à la venue du secrétaire d'État à la conférence de Tlatelolco (près de Mexico) en 1973, parfaitement perçue pour ce qu'elle est: un sous-ensemble de la « nouvelle structure de paix », qui postule encore une fois le maintien du statu quo ante dans les rapports économiques entre les deux Amériques. Le principal souci de M. Kissinger dans cette région est d'étouffer dans l'œuf la constitution de cartels par les pays latino-américains pour assurer la protection des cours de leurs matières premières et de leurs produits de base. Dans une conjoncture de crise mondiale, il est plus intéressant que jamais pour Washington que le sud du continent maintienne ses orientations économiques, garantes d'importations à bas prix et de débouchés potentiels. Curieusement, l'Amérique centrale et les Caraïbes occupent sur ce point une position d'avant-garde. Il

existe bel et bien un axe Mexico-Caracas, l'un apportant le poids politique et historique, l'autre une richesse toute neuve née du pétrole. Il attire plusieurs pays, autant que le leur permettent leur dépendance à l'égard des États-Unis ou leur spécificité politique: Cuba, Panama, l'Equateur, la Colombie, cherchent le moyen de participer sans se faire donner du bâton. Les pays traditionnellement importants de l'Amérique Latine sont — si l'on excepte le Brésil — pour le moment trop faibles pour prendre des risques en politique extérieure. Pour le Pérou comme pour l'Argentine, la déstabilisation du Chili constitue un avertissement qu'il faut prendre au sérieux.

Indépendamment de sa position stratégique, le Portugal remet lui aussi en question certaines pratiques de la diplomatie américaine. Le coup d'État du 25 avril 1974 a placé devant leurs responsabilités toutes les puissances qui ont contribué à maintenir dans ce pays pendant presque cinquante ans une dictature économiquement anachronique, sans parler du reste. Le cas du Portugal montre une nouvelle fois que le capitalisme est à peu près incapable de limiter sa voracité. Ce serait ajouter une inconséquence à une autre que de s'écrier: « attention, les communistes non plus ! ». Quand on se sent investi d'un leadership mondial, la réponse est un peu maigre. Mais ce qui se passe à Lisbonne et en Asie du sud-est incitera peut-être la première puissance du monde à reconsidérer son soutien aux régimes qui ne doivent qu'à sa force de rester en place. Si elle en venait à admettre, autrement qu'en paroles, que les peuples et les États peuvent se déterminer eux-mêmes et à reconnaître que le monde n'est pas un, elle pourrait songer à redevenir exemplaire. A faire bénéficier le Portugal d'un Plan Marschall, plutôt que de l'aide de la C.I.A. Revenue de ses illusions sur la puissance, elle n'en reste pas moins au premier rang — avec ce qu'une telle position implique de responsabilités inévitables — il ne serait pas raisonnable qu'elle se replie sur la « forteresse Amérique ».

*L'environnement économique international à long terme **

par BERNARD CAZES **

La tâche d'une prospective du contexte économique international est aujourd'hui assez claire: elle doit consister à concentrer l'attention sur les problèmes qui continueront vraisemblablement à se poser même si les questions pétrolières qui monopolisent actuellement l'intérêt disparaissaient comme par enchantement. Ces problèmes durables, nous tâcherons de les identifier en suivant un fil directeur commode, qui sera le suivant: les échanges mondiaux peuvent-ils, dans les dix ou quinze prochaines années, continuer à apporter une contribution positive à la réalisation des objectifs de croissance de la France ou de tout autre pays de niveau de développement comparable? Le rétrécissement de la problématique qui découle de ce parti-pris n'est qu'apparent dans la mesure où le volume des échanges extérieurs est un bon indicateur de la situation économique internationale, et où son déclin constituerait à la fois le signe et la cause de transformations de très grande ampleur.

La voie d'approche suivie consistera à partir du rôle joué par les différentes zones géographiques dans les transactions extérieures au cours du précédent quart de siècle, et à se demander si le réseau qu'elles constituaient est appelé à se modifier sensiblement. On rappellera à cet égard que la période 1950-1974 s'est caractérisée par la prépondérance de la part occupée par les économies industrialisées occidentales, et par une présence encore peu affirmée des deux autres grandes zones, à savoir le bloc communiste et le Tiers-Monde.

Deux questions se posent alors: les économies occidentales resteront-elles des participants actifs du système économique mondial? Les zones qui jusqu'ici n'avaient tenu qu'une place assez restreinte vont-elles l'élargir?

* Ce texte est la version remaniée d'un exposé présenté à la Commission des relations économiques et financières extérieures du VII^e Plan. Il n'engage évidemment que son auteur.

** Chargé de mission au Commissariat général du Plan.

L'IMPORTANCE FUTURE DES ÉCHANGES ENTRE PAYS DÉVELOPPÉS

La situation qui nous servira de base de comparaison peut être caractérisée par une croissance des exportations des pays développés un peu plus forte que celle du commerce mondial en général, et par une augmentation des échanges de produits manufacturés entre pays développés beaucoup plus rapide que l'augmentation du commerce mondial pour ces mêmes produits.

Logiquement une transformation de cet état de choses pourrait s'opérer par l'une des trois voies suivantes :

- La croissance du commerce extérieur intra-occidental connaîtrait une nouvelle accélération par rapport à ce qu'elle a connu dans le passé, éventualité considérée comme infiniment peu probable; restent alors deux autres voies;
- Les échanges extérieurs à l'intérieur du monde occidental subiraient durablement un ralentissement général;
- Ce ralentissement interviendrait de manière sélective, sous la forme d'une moindre participation au commerce mondial de la part de tel ou tel sous-ensemble de la zone O.C.D.E.

C'est donc sur ces deux voies qu'il convient de concentrer notre attention.

L'ÉVENTUALITÉ D'UN RALENTISSEMENT GÉNÉRAL DES ÉCHANGES ENTRE LES PAYS INDUSTRIALISÉS DE L'OUEST

a) Le ralentissement général des échanges intra-occidentaux pourrait d'abord résulter d'un *choix délibéré* de la part d'un certain nombre de pays membres. La cause en serait, soit la recherche d'un autre mode de croissance plus introverti, soit le rejet pur et simple des contraintes et des tracés de l'interdépendance. Comme il est assez difficile de concilier autarcie totale et maintien d'un niveau de vie « acceptable », il me paraît probable que le repliement ne serait en fait que sélectif: il viserait seulement certaines économies occidentales, et en particulier l'économie américaine, et tendrait en compensation à un accroissement des échanges avec les deux autres zones (Est et Tiers-Monde).

b) Un second facteur défavorable réside dans une baisse durable de la croissance économique en Occident, qui se répercuterait sur les possibilités d'expansion du commerce international. La chute résulterait par exemple

du vieillissement progressif de la population (lui-même dû à la diminution de la fécondité), mais l'incidence ne se fera sentir qu'au-delà de 1990. L'atténuation des effets de « rattrapage » conduit également certains commentateurs à pronostiquer un tassement du rythme du progrès technique, mais en l'état actuel des connaissances il est impossible d'infirmier ou de confirmer cette prévision.

c) En définitive, la raison la plus sérieuse d'envisager une moindre croissance des échanges entre pays industrialisés réside dans des politiques économiques extérieures individuellement rationnelles, mais dont l'addition pourrait déclencher un recul du commerce international sans qu'aucun des pays acteurs l'ait expressément voulu. En soi, ce n'est pas un risque nouveau, mais deux préoccupations peuvent conduire à le rendre plus aigu : la lutte contre l'inflation, la recherche de la sécurité économique.

c1) La lutte contre l'inflation conduit normalement à adopter une attitude d'ouverture vers l'extérieur et cette influence peut continuer à jouer à l'avenir en incitant les gouvernements à libéraliser certaines importations, et à surveiller de plus près les pratiques anticoncurrentielles (partages des marchés) des firmes multinationales.

On peut toutefois se demander si l'importance accrue de l'inflation dans les préoccupations des gouvernements ne conduira pas ces derniers à recourir plus systématiquement à des mesures unilatérales telles que des « réévaluations en chaîne » et l'imposition de contrôles aux exportations, dont l'effet cumulé ne serait sans doute pas favorable au développement des échanges (1).

c2) La recherche de la sécurité économique peut, elle aussi, avoir une incidence défavorable sur le commerce international dans la mesure où elle entraîne le refus, soit de dépendre de l'extérieur pour un « input » essentiel, soit de céder à un pays étranger une ressource dont il tirerait un avantage estimé inopportun.

Cette motivation a peu joué dans la période passée lorsque la guerre froide incitait les pays occidentaux à donner la priorité à des considérations d'ordre stratégique, mais la continuation de la détente entre l'Est et l'Ouest aboutira peut-être à ce que le désir de sécurité économique s'exprime de façon plus marquée. Les domaines susceptibles d'être affectés par ce changement d'attitude semblent être :

— Les produits primaires, où d'ores et déjà on sent que certains pays sont prêts à intervenir de manière restrictive dans les courants d'échange (pétrole

(1) Cf. C. Fred BERGSTEN, « The Response to the Third World », *Foreign Policy*, n° 17, hiver 1974-75.

et gaz de la mer du Nord, uranium américain et canadien, « Projet Indépendance » des États-Unis, denrées agricoles);

— Les technologies de pointe, où se marque un désir analogue de surveiller de près les ventes de matériels ou de licences (industrie aérospatiale, réacteurs nucléaires);

— Les investissements directs à l'étranger, en particulier ceux des multinationales américaines, auxquelles une partie de l'opinion américaine reproche d'exporter des emplois et de renforcer des industries européennes concurrentes, en même temps que certains pays d'accueil industrialisés manifestent eux aussi de manière récurrente une attitude assez hostile en invoquant les risques de mainmise d'intérêts américains sur certains secteurs considérés à tort ou à raison comme revêtant un caractère « vital ».

MOINDRE PARTICIPATION DE CERTAINS SOUS-ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES AU COMMERCE INTRA-OCCIDENTAL

On s'interrogera maintenant sur l'éventualité d'un recul des échanges intra-occidentaux qui serait imputable au comportement de « retrait » de l'un des trois grands sous-ensembles, U.S.A., Japon ou C.E.E.

a) Peut-on envisager une réduction sensible de la participation des États-Unis à la division intra-occidentale du travail, sans compensation corrélative par une insertion accrue dans les courants d'échanges avec le bloc communiste et le Tiers-Monde ? Il semble qu'un tel scénario ne soit réalisable que moyennant une série d'hypothèses extrêmement fortes : une Amérique devenue profondément isolationniste (2), une contrainte gouvernementale exercée sur les multinationales pour qu'elles n'investissent désormais qu'aux U.S.A., et un gros effort de reconversion des activités à vocation exportatrice.

b) Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement sur l'éventualité d'un recul de la participation japonaise au commerce intra-occidental car elle ne pourrait se matérialiser que dans le cas d'un effondrement économique de ce pays. En effet, à la différence de l'économie américaine, le Japon est insuffisamment doté en ressources naturelles pour pouvoir effectuer en bon ordre un désengagement accentué à l'égard de la division internationale du travail.

(2) L'effondrement du Cambodge et du Sud-Vietnam, ainsi que les récents sondages d'opinion témoignant d'une répugnance croissante des Américains à toute intervention extérieure en faveur des membres de l'Alliance atlantique contribuent évidemment à rendre cette première hypothèse plus plausible.

c) Le cas de la C.E.E. est comparable à certains égards à celui du Japon, parce que sa pauvreté en ressources énergétiques et minières l'empêche d'envisager un repli total sur la « forteresse Europe », à supposer qu'elle le souhaite. Mais il y a une différence importante: la C.E.E. regroupant des économies nationales assez diversifiées, une place plus réduite dans la division intra-occidentale du travail pourrait éventuellement prendre la forme, non d'une juxtaposition de neuf replis autarciques, mais d'une intensification des échanges intracommunautaires.

Deux considérations importantes laissent penser que ce processus pourrait à long terme reprendre une nouvelle vigueur. La première, qui a déjà joué un grand rôle dans le passé, encore qu'avec des résultats variables, concerne les économies d'échelle procurées par l'existence d'un marché de taille quasi continentale. Dans ce cas, les États européens accepteraient momentanément de payer un surprix par rapport à ce qu'ils pourraient se procurer sur le marché mondial afin de laisser le temps à des « industries naissantes » de devenir compétitives sur les marchés extra-européens.

Le second argument, déjà évoqué, est celui de la sécurité économique. Ne pourrait-on concevoir que les États-membres de la C.E.E. acceptent d'acquiescer en commun une sorte de prime d'assurance pour se doter de capacités de production qui les prémunissent contre de futures pénuries naturelles ou provoquées (on pense immédiatement à l'énergie et au soya...)?

LA PLACE FUTURE DU BLOC COMMUNISTE ET DU TIERS-MONDE DANS LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les deux autres acteurs du système mondial des échanges présentent deux caractéristiques communes: une participation assez faible au commerce international, et une prépondérance des matières premières industrielles et agricoles dans les échanges avec les pays industrialisés de l'Ouest. Mais à partir de là les vues d'avenir que l'on peut former quant à leur insertion future dans l'environnement économique extérieur sont difficilement superposables.

LE BLOC COMMUNISTE (Chine exclue)

Le bloc communiste pratique d'ores et déjà à un degré élevé la division internationale du travail entre ses membres, et des raisons tant de proximité

géographique que d'affinités politiques conduisent à penser que la part des échanges à l'intérieur du C.A.E.M. restera grande. Peut-on cependant envisager que les relations avec les pays occidentaux sont appelées à connaître à long terme un développement rapide?

Plusieurs arguments inciteraient à répondre affirmativement. L'U.R.S.S. et les démocraties populaires d'Europe continuent à enregistrer des taux de croissance élevés en matière de production donc, vraisemblablement, de revenu par tête, ce qui permet de penser qu'il existe à l'état latent une forte propension à importer des biens de consommation. Par ailleurs la volonté de relever la productivité des secteurs techniquement peu développés et de mettre en valeur les énormes ressources naturelles de l'Union Soviétique devraient conduire à des importations massives de capitaux et de technologies industrielles avancées.

Malgré ces conditions très favorables, et en dépit d'un taux de croissance remarquablement élevé au cours de ces dix dernières années, les échanges Est-Ouest ne dépassent guère actuellement 4% du commerce extérieur des pays occidentaux. Le décalage entre le développement potentiel et les résultats effectifs est dans une bonne mesure imputable au caractère laborieux que revêt l'apprentissage de l'art de commercer entre des pays à structures économiques et administratives très dissemblables. Tiendrait-il également à une surestimation de ce développement potentiel? Autrement dit les pays de l'Ouest ont-ils tellement intérêt à accroître leurs ventes en consentant des conditions de crédit normalement réservées à des pays sous-développés? De leur côté les pays communistes, et surtout l'U.R.S.S., ne sont-ils pas amenés à devenir réticents devant un renforcement des liens d'échange avec les États capitalistes, lorsqu'ils entendent émettre tant de prédictions sur l'effet émollient que cette évolution ne peut manquer d'avoir sur leur intransigeance doctrinale? (3).

En supposant même que ces deux obstacles pèsent peu, il reste à se poser deux questions. D'abord la dimension énorme de certains grands projets de coopération industrielle avec l'U.R.S.S. semble ne laisser de chances qu'à l'industrie américaine, mais des consortiums ouest-européens, voire euro-nippo-américains pourraient être envisagés. Deuxièmement, même en longue période, il n'est pas possible de tout réaliser à la fois. Il y aurait donc matière à s'interroger sur le poids relatif que la France et ses partenaires européens devraient accorder, dans leurs efforts d'investissement, au bloc communiste et au Tiers-Monde. L'arbitrage serait peut-être un peu plus aisé si des formules

(3) Cf. l'étude de Nathan LEITES, « The New Economic Togetherness : American and Soviet Reactions », RAND Corporation, R-1369-ARPA, décembre 1973.

de coopération conjointe Est-Ouest pouvaient être imaginées, comme l'a récemment suggéré Pierre Uri (4).

LE TIERS-MONDE

Le Tiers-Monde s'est caractérisé, au cours de la période qui nous sert de référence, par une croissance des exportations inférieures au rythme d'augmentation du commerce mondial, la prépondérance des produits primaires dans ses ventes globales (de l'ordre des 3/4), et la faible part des produits manufacturés dans ses exportations vers les pays industrialisés (entre 5 et 20% selon les zones).

Le déclin de la participation du Tiers-Monde aux échanges internationaux va-t-il se poursuivre? Avant 1973 la venue à maturité industrielle d'un certain nombre de pays en voie de développement (5) autorisait déjà un certain optimisme. Par ailleurs le transfert de revenus consécutif à la crise pétrolière provoquera la création d'un important courant d'échanges bénéficiant à certains États du Tiers-Monde. Toutefois, on peut douter qu'il suffise à lui seul à provoquer une croissance substantielle de la participation des nations en voie de développement au commerce international.

Le transfert de revenus résultant de la crise pétrolière et ses limites

L'évaluation à long terme du transfert de revenus provoqué par le quadruplement du prix du pétrole est très aléatoire, puisqu'elle dépend à la fois de l'évolution future du prix du baril de brut, des quantités consommées, et du rythme d'inflation. Sa traduction en termes d'importations additionnelles introduit une incertitude supplémentaire car elle implique une hypothèse sur la capacité d'absorption des pays pétroliers. Si l'on s'en tient au moyen terme, les estimations les plus souvent avancées oscillent pour 1980 entre 80 et 100 milliards de dollars, pour une population d'environ 300 millions d'habitants — soit un montant d'importations par tête avoisinant 270-330 \$ (à comparer avec les chiffres correspondants pour les États-Unis, 300 \$, la C.E.E.-6, 520 \$ et l'ensemble du Tiers-Monde, 30 \$).

(4) *Développement sans dépendance*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

(5) Ils correspondent à peu près aux dix pays qui, en 1971, représentaient plus de 55% des exportations de produits manufacturés du Tiers-Monde vers les pays industrialisés (Argentine, Brésil, Corée du Sud, Egypte, Hong-Kong, Inde, Iran, Mexique, Pakistan et Singapour).

La portée de ce résultat devrait toutefois être relativisée par les trois observations suivantes. Tout d'abord, les pays concernés ne représentent au total que moins de 15% de la population du monde en développement. En second lieu, même si le « phénomène O.P.E.P. » devait s'étendre à beaucoup d'autres produits primaires (aucun consensus ne paraît se dégager entre les experts à cet égard), les conséquences économiques n'en seraient sans doute pas les mêmes parce que les pays développés représentent un pourcentage substantiel de la production de substances minérales. Enfin, une partie des pays en voie de développement, celle qui ne peut pas compenser par des recettes supplémentaires le renchérissement de ses achats de pétrole, risque de devoir réduire sa participation au commerce international.

Le recyclage « triangulaire » des excédents financiers des États producteurs serait évidemment propre à conjurer ce risque. S'il n'intervenait pas à une échelle suffisante (en raison par exemple des progrès de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires de pétrodollars), on peut craindre que le transfert dû à la crise pétrolière aboutisse à l'un des deux scénarios suivants :

- Une plus grande insertion des pays pétroliers dans le commerce mondial, partiellement compensée par une moindre participation des pays sous-développés du « Quart-Monde » les plus touchés par la crise, d'où une structure globale des échanges internationaux assez peu modifiée par rapport au passé.
- Une sorte de guerre d'usure continue entre pays en voie de développement non pétroliers et pays industrialisés, qui s'affronteraient sur les nombreux points du contentieux qui les oppose: division internationale du travail, termes de l'échange, partage des ressources non appropriées (atmosphère, océans, fonds marins), investissements directs, migrations de travailleurs. Un tel processus dans lequel les protagonistes chercheraient, non à déboucher sur une redéfinition progressive et négociée de la structure mondiale de la production et des échanges, mais à s'arracher ou à se refuser des avantages à court terme, risquerait en se prolongeant de mettre en péril la paix mondiale.

Des actions complémentaires sont nécessaires et possibles

L'effet redistributif de la crise pétrolière ne paraît donc pas suffisant pour que le Tiers-Monde non pétrolier, et à plus forte raison les pays du Quart-Monde non industrialisés et dépourvus de ressources minières, puissent s'insérer plus largement que par le passé dans le commerce international. Non que cette insertion doive être considérée comme une fin en soi. Il convient plutôt d'y voir à la fois la conséquence et une condition essentielle d'une plus grande participation à la production industrielle mondiale, qui est actuellement de 7% (pour une population représentant 63% de la population mondiale).

A cet égard un certain nombre d'organisations internationales (6) ont proposé un objectif raisonnablement ambitieux qui permet de prendre la mesure des ordres de grandeur en jeu, et consisterait à viser pour l'an 2000 une part d'environ 20%. Selon de premières estimations tout à fait préliminaires, la réalisation de cet objectif impliquerait notamment un élargissement de la place occupée par le Tiers-Monde dans les importations industrielles des pays développés — actuellement de 1% — qui la ferait passer à 5%. En contrepartie, les zones industrialisées — et notamment l'Europe — y gagneraient des perspectives d'exportations de biens d'équipement et une occasion de rechercher une nouvelle spécialisation mieux conforme à leur dotation en facteurs de production, à condition toutefois que soient mis en place les moyens de conversion propres à faciliter l'adaptation professionnelle des travailleurs concernés.

Enfin, l'entreprise de longue haleine consistant à établir dans le domaine industriel des rapports mutuellement avantageux offre peut-être un cadre particulièrement favorable à la recherche de solutions constructives pour tous les problèmes — migrations de travailleurs, investissements directs, termes de l'échange entre produits primaires et produits transformés — sur lesquels le « Nord » et le « Sud » risquent de s'affronter de manière stérile et destructrice (7). Tâche immense, certes, dont l'ampleur dépasse de beaucoup les capacités d'un pays comme la France, mais où l'Europe pourrait trouver la possibilité d'un effort d'imagination collective à la mesure de son potentiel technologique et intellectuel.

* * *

De ces réflexions orientées vers le long terme, on peut déduire une série de questions précises dont les réponses conditionneront les orientations futures de la politique économique extérieure de la France et de ses partenaires européens, et permettront de donner un contenu un peu plus précis au concept de nouvel ordre économique mondial, qui en a bien besoin.

1) Les préoccupations anti-inflationnistes peuvent-elles conduire à l'adoption de mesures unilatérales peu compatibles avec le développement des échanges ?

2) La recherche de la sécurité économique se traduira-t-elle par une multiplication des refus de vendre s'ajoutant aux classiques refus d'acheter ? Dans quels domaines ? Si oui, la définition concertée de nouvelles règles du jeu,

(6) Cf. par exemple la note de l'O.N.U.D.I. intitulée « *Preliminary Note for the Preparation of a Plan of Action on Industrialization* », ronéoté, 14 octobre 1974.

(7) Cf. Pierre URI, *op. cit.*

notamment au G.A.T.T., peut-elle faciliter la conciliation entre le désir de sécurité et l'ouverture sur l'extérieur?

3) Quelles actions communes au niveau européen (informatique, transports aériens ou terrestres, énergies de substitution?) permettraient aux États-membres de tirer parti des économies d'échelle, et à quelles conditions un nouvel effort de coopération éviterait-il ce qu'on appellera poliment les errements passés?

4) Y a-t-il des secteurs où les États-membres de la C.E.E. devraient rechercher une plus grande sécurité économique à long terme? (à relier aux points 2 et 3).

5) Quels sont les domaines de coopération industrielle avec les pays de l'Est dans lesquels une concertation entre les membres de la Communauté serait particulièrement nécessaire? Est-il réaliste d'envisager des actions de coopération conjointes Est-Ouest?

6) Quelles sont les branches d'activité où la France peut rechercher une spécialisation mutuellement plus avantageuse, et au profit de quels pays du Tiers-Monde? Quelles sont celles où la nouvelle division du travail devrait être définie avec d'autres membres de la C.E.E.? Quel serait l'impact sur le régime des préférences tarifaires de la Communauté?

7) Le Fonds social européen a-t-il un rôle à jouer dans l'adaptation professionnelle des travailleurs des branches concernées par la nouvelle division du travail?

8) L'élaboration d'une stratégie à long terme d'industrialisation du Tiers-Monde non pétrolier est-elle le cadre le plus propice à la recherche de solutions pour les autres problèmes impliquant le Nord et le Sud (migrations de travailleurs, investissements directs, termes de l'échange)? Vaut-il mieux au contraire traiter chaque dossier séparément?

9) La C.E.E. en tant que telle peut-elle jouer un rôle dans la définition de nouveaux rapports entre pays développés et pays en voie de développement? Dans l'affirmative, doit-elle viser une zone géographique particulière du Tiers-Monde, ou s'efforcer d'être présente dans plusieurs zones à la fois?

Le développement des pays du Maghreb

par HABIB ISHOW *

Dans le contexte économique actuel, l'inflation internationale galopante avec le cortège de ses maux affecte à des degrés différents les trois pays du Maghreb: l'Algérie est moins touchée que le Maroc et celui-ci l'est moins que la Tunisie.

Cette situation s'explique essentiellement par le fait que les deux premiers disposent davantage de matières premières que le troisième.

Mais, les trois pays traversent une situation économique difficile pour diverses raisons. D'une part, leur appareil économique est faible, la productivité très basse, la production globale insuffisante pour satisfaire les besoins de la population en produits alimentaires et industriels. L'importation de nombreux produits alimentaires et de biens finis, grève très lourdement leur balance commerciale. D'autre part, ils sont soumis à une pression démographique, plus forte pour l'Algérie et le Maroc que pour la Tunisie, qui annule les faibles progrès de l'économie. Ces éléments combinés avec l'inflation internationale créent pour les pays du Maghreb, comme pour la plupart des pays du Tiers-Monde, une situation économique et sociale critique. Chacun tente de développer son économie, selon les moyens dont il dispose et selon la politique économique qui lui est propre.

L'Algérie prévoit environ 110 milliards de dinars d'investissements (1), pour le second plan quadriennal de développement 1974-1977, le Maroc 26 300 millions de dirhams d'investissements, pour son plan quinquennal 1973-1977; la Tunisie compte investir 1 300 millions de dinars, durant son plan quadriennal 1973-1976.

Pour saisir la situation économique de ces trois pays, on examinera successivement les domaines suivants: l'agriculture, l'industrie et le commerce

* Professeur de sociologie au Maghreb.

(1) Un dinar algérien vaut environ 1,20 FF; un dinar tunisien 10 FF; un dirham marocain 1,10 FF.

extérieur. Quant au problème démographique, on en parlera chaque fois qu'il sera nécessaire.

L'AGRICULTURE

L'agriculture constitue, dans les conditions actuelles, la source principale de subsistance de la population. En Algérie et au Maroc, près de 70 à 80% des habitants vivent directement ou indirectement de l'agriculture. Ce pourcentage est d'environ 60 à 70% pour la Tunisie. C'est dire la place importante qu'occupe l'agriculture dans la vie économique et sociale de ces pays. Mais, malgré son importance vitale, elle y est déficitaire depuis des années.

A la Foire alimentaire d'Oran, qui avait eu lieu en octobre 1971, le visiteur pouvait observer un panneau sur lequel était tracée une courbe montrant l'évolution de la production agricole en Algérie. D'après cette courbe, la meilleure production se situait pendant les années 1961, 1962 et 1963. Depuis, la production agricole n'a pas cessé de régresser. Cette diminution est confirmée par plusieurs autres sources.

En 1972, M. Maurice Guernier, en faisant le point sur la situation agricole des pays du Tiers-Monde, utilisant les statistiques de la F.A.O. sur ce sujet pendant les années 1952-1954 à 1967-1969, nous donne un chiffre alarmant sur la production agricole algérienne: —3,2% (2). De même, la production alimentaire totale par habitant était, en 1972, à l'indice 85, alors qu'elle était, en 1961, à l'indice 91 (3).

En 1962, l'Algérie a produit 22 000 000 quintaux de céréales (4) et, en 1971, 17 353 000 quintaux (5). La population algérienne comptait à ces deux dates respectivement 10 et 15 millions d'habitants environ, soit 2,2 quintaux de céréales par personne en 1962 et 1,1 quintal en 1971, soit une régression de 50% par tête d'habitant pendant cette période. Pour retrouver le niveau de la production de 1962, relativement au nombre de la population, l'Algérie aurait dû produire 33 millions de quintaux de céréales en 1971.

(2) *Le Monde*, 5 janvier 1972.

(3) *Annuaire statistique* 1973, Nations-Unies, partie I: Afrique du Nord, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba, février 1974, p. 1-8.

(4) SAMIR AMIN, *L'économie du Maghreb*, Grands documents n° 25, les Editions de Midi, Paris, 1966, p. 13.

(5) *Annuaire statistique de l'Algérie*, 1972, Direction des statistiques, Alger, juin 1973, p. 90.

La production agricole marocaine et tunisienne est également déficitaire depuis longtemps. Elle a régressé en Tunisie de 2,4% et au Maroc de 0,5% (*). Ce déficit est grave. Il signifie tout simplement que les trois pays du Maghreb ne peuvent plus nourrir leur population, qui, sans des importations considérables de produits alimentaires, serait déjà menacée par la famine.

On estime, en général, que le taux de croissance de la production agricole devrait être au minimum de 2% par an et par habitant pour améliorer, en vingt ou trente ans, les rations alimentaires de la population ayant un niveau de vie analogue à celui des pays du Maghreb.

Comment expliquer cet échec de l'agriculture dans les trois pays? Deux facteurs sont à considérer: la politique agraire et la poussée démographique.

En Algérie, au lendemain de l'indépendance en 1962 et du départ des colons, les travailleurs agricoles ont été spontanément amenés à faire fonctionner les domaines sous la forme de comités de gestion. Par la suite, l'autogestion a été légalisée par le gouvernement algérien. Une série de décrets, dont ceux du 18, 22, 28 mars 1963, ont organisé l'autogestion et l'ont étendue à tous les domaines des colons ainsi qu'à quelques domaines des Algériens, expropriés pour des raisons politiques. Ainsi, l'autogestion était née. Depuis, elle s'applique à environ 2,8 millions d'hectares, dont 2,6 millions d'hectares des colons. Mais, de spontanée qu'elle était au profit des travailleurs agricoles, la voilà confisquée par le pouvoir et transformée finalement en domaines de l'État. Les travailleurs agricoles, permanents ou saisonniers, sont depuis considérés comme des journaliers et payés à la journée de travail ouvrable. Cela veut dire qu'ils ne sont pas payés les jours d'intempéries, les jours fériés et les jours où la direction décide de ne pas les employer.

Jusqu'en juillet 1972, leur salaire était approximativement de 8 dinars par jour. Le décret du 27 juillet 1972 fixe le salaire minimum agricole garanti (S.M.A.G.) à 9,80 dinars par journée de travail ouvrable. Ce tarif journalier est resté en vigueur jusqu'au début de janvier 1974, où le S.M.A.G. a été majoré de 25% (6), soit un salaire de 12,25 dinars à la journée de travail ouvrable.

Or, ces salaires sont, même en Algérie, des salaires de misère. Car, le coût de la vie est aussi cher qu'en France en ce qui concerne les produits alimentaires et beaucoup plus cher pour tout le reste; vêtements, meubles, appareils mécaniques et électriques, etc.

(*) Voir note (2) page précédente.

(6) *El Moudjahid*, 9 janvier 1974.

Objectivement, ce salaire ne permet pas à une famille de 8 à 10 personnes de vivre décemment, mais tout simplement de survivre. Le vol des produits agricoles, devenu pratique courante, améliore un peu cet état de dénuement.

Dans les comités des domaines autogérés, les décisions sont prises par la direction qui représente le pouvoir, le directeur étant nommé par le ministère de l'Agriculture. Celui-ci envoie aux domaines les directives et les plans à exécuter. Les ouvriers agricoles permanents n'ont aucun pouvoir réel au sein des comités. Ils sont là pour approuver et exécuter les décisions des autorités centrales.

Ce système bureaucratique contribue aussi, par sa lourdeur, au déficit des domaines autogérés. A cela s'ajoutent la négligence, la lenteur, l'irresponsabilité à tous les niveaux et souvent le manque de compétence.

Les récoltes sont prises par les organismes officiels. Les responsables ainsi que les chefs locaux en détournent une partie. Les ouvriers agricoles ne sont pas encouragés à bien travailler et à augmenter la production. Les fruits de leur travail profitent aux autres.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si les domaines autogérés sont déficitaires pour la plupart. C'est une règle générale valable pour toutes les sociétés humaines : là où les hommes ne sont pas intéressés, ils ne travaillent pas d'une façon sérieuse, peu importe le régime politique et le système socio-économique en place. La politique officielle peut masquer la réalité et présenter les choses sous un aspect favorable, mais les faits sont là pour la démentir.

C'est là que réside la cause principale de l'échec des domaines autogérés. Ceux-ci sont déficitaires dans la proportion de 70%. Alors que l'on sait que ces mêmes domaines rapportaient des milliards de bénéfices.

Malgré cet échec évident, le pouvoir continue la même politique et considère les domaines agricoles autogérés comme un secteur socialiste, moderne d'avant-garde. Ainsi, la politique et l'idéologie l'emportent sur les données socio-économiques et sur l'analyse objective de ces phénomènes.

Quant à la réforme agraire, appelée révolution agraire, actuellement en cours, on ne sait pas ce qu'elle donnera. On n'a pas assez de recul pour l'apprécier. Mais, si elle vise à collectiviser les terres et à les soumettre à un système analogue à celui des domaines autogérés, l'échec sera inévitable.

La révolution agraire a déjà des conséquences négatives. Beaucoup de propriétaires, épouvantés, négligent une bonne partie de leurs terres et y diminuent les investissements, ce qui contribue à faire baisser la production globale.

Au Maroc, l'agriculture occupe une place primordiale dans la vie économique, sociale et politique du pays. Malgré cette importance, la production agricole est déficitaire et n'arrive pas à satisfaire les besoins alimentaires de la population.

Ce déficit s'explique, d'une part, par l'inadaptation des structures agraires, et, d'autre part, par la politique agraire.

L'agriculture marocaine se caractérise essentiellement par une structure féodale et par un morcellement extrême des terres. En effet, près de 10% des familles détiennent 60% des terres, soit 4 698 000 ha sur un total cultivable de 7 830 000 ha (7). Le reste est détenu par une nuée de petits propriétaires. Plus de 74% de ces derniers n'ont pas le minimum vital; s'y ajoutent 700 000 foyers ruraux (8) sans terre, soit 6 à 7 millions de personnes sur une population rurale d'environ 10 à 12 millions d'habitants.

Dans les deux cas, la production agricole n'est pas susceptible de progresser. Les notables, grands propriétaires fonciers, souvent absentéistes, sont, par leur mentalité, peu portés à investir dans l'agriculture en vue d'améliorer et d'augmenter la production. La rente foncière est, en grande partie, dilapidée, en dépenses somptuaires ou elle sert à acheter d'autres terres pour être exploitées dans les mêmes conditions.

Les petits propriétaires ne peuvent pas non plus investir, faute de moyens financiers et techniques. D'ailleurs, l'exiguïté de leurs parcelles ne permet même pas d'utiliser convenablement leur force de travail. Ils sont souvent obligés, comme les autres paysans sans terre, de conclure des contrats traditionnels: le khammassa est un métayer au quint, c'est-à-dire au moment des récoltes, il en reçoit un cinquième; le khobza est un métayer au quart et l'azzaba au tiers ou à la moitié.

Or, ces contrats sont instables et peu favorables au progrès. Car, ils sont, en général, conclus pour un an. Aucun métayer n'est intéressé à apporter des améliorations à la terre ainsi louée. De plus, ces modes d'exploitation sont fondés sur le morcellement des grandes propriétés et font perdre à celles-ci les avantages des techniques modernes relatives aux grandes surfaces.

Les structures agraires archaïques et figées bloquent le progrès de l'agriculture marocaine.

La politique agraire, depuis l'indépendance, n'a pas modifié cet état des choses. En réalité, le pouvoir ne peut pas transformer les structures agraires en place, parce que les anciens et les nouveaux notables de la terre constituent les alliés naturels du pouvoir royal au Maroc. Celui-ci ne peut pas subsister sans l'appui de ceux-là. La famille royale, elle-même, possède de grands domaines.

(7) André TIANO, *Le Maghreb entre les mythes*, P.U.F., Paris, 1967, Annexe I de la 2^e partie, p. 279. Voir aussi René GALLISSOT, *L'économie de l'Afrique du Nord, Que sais-je?*, n° 965, P.U.F., Paris, 1969, p. 112.

(8) Une famille rurale compte entre 8 et 10 personnes en moyenne.

C'est pourquoi, ne pouvant toucher aux structures agraires, le pouvoir s'efforce d'agir en deux directions différentes: investir dans des projets agricoles et récupérer les terres des colons.

Les plans de développement marocains (1965-1967, 1968-1972, 1973-1977) retiennent l'agriculture parmi les priorités dominantes.

Dans le plan quinquennal 1968-1972, la part réservée à l'agriculture dépassait 2,5 milliards sur un total d'investissements publics de près de 7,6 milliards de dirhams (9), soit environ un tiers. Les investissements privés dans ce domaine étaient de l'ordre de 160 millions de dirhams seulement (10).

Le plan de développement 1973-1977, réserve à l'agriculture plus de 2,251 milliards de dirhams (11).

Ces sommes sont investies dans des projets d'aménagement de l'agriculture et de construction de barrages en vue d'améliorer la production et d'étendre les zones irrigables.

En soi, cette politique est valable, mais elle ne peut être complète tant qu'elle ne restructure pas l'ensemble de l'agriculture. En outre, les investissements publics dans l'agriculture profitent essentiellement aux gros propriétaires fonciers. Ceux-ci en tirent d'importants revenus sans investir dans la terre, revenus qui sont prélevés sur l'agriculture et dépensés ailleurs.

Le petit exploitant et le paysan sans terre sont toujours soumis aux modes d'exploitation traditionnels et dominés par la puissance économique et politique des grands propriétaires.

En ce qui concerne la récupération des terres coloniales, en fait pour l'essentiel des terres appartenant aux colons français, elle s'appelle au Maroc « réforme agraire ».

Les colons possédaient au Maroc environ un million d'hectares de bonnes terres. Les dahirs (décrets) du 26 septembre 1963 et du 3 mars 1973 visaient à récupérer ces terres et à les redistribuer aux paysans. Mais, en réalité, les deux tiers de ces terres ont été déjà transférés à la grosse propriété foncière (12) par des transactions s'effectuant entre colons et notables marocains.

Les terres distribuées, depuis quinze ans, au titre de la réforme agraire sont de l'ordre de 300 000 ha, réparties sur 25 000 foyers, en petits lots de 5 ha en irrigué et de 15 ha en sec (12). Ces lots, distribués aux petits paysans et aux paysans sans terre, permettent à peine à ceux-ci de vivre convenablement.

(9) *Le Monde*, 28-29 mars 1971.

(10) *Le Monde diplomatique*, mars 1970.

(11) Revue: *Maghreb-Machrek*, Documentation française, *Etudes et documents*, n° 61, Paris, janvier-février 1974, p. 14.

(12) *Le Monde diplomatique*, avril 1974.

Ainsi, les investissements publics dans l'agriculture et la récupération des terres des colons profitent finalement aux grands propriétaires fonciers. La politique agraire renforce donc la puissance de ces derniers sans chercher les solutions adéquates pour améliorer et augmenter la production agricole.

En Tunisie, la politique agraire est passée, depuis l'indépendance en 1956, par trois phases.

La première phase couvre les années 1956-1962. Pendant cette période la politique agraire tendait à favoriser la propriété privée. Les terres habous (biens religieux), des terres de tribus et de communes ont constitué le fonds de la réforme agraire. La loi du 28 septembre 1957 prévoyait l'attribution privative des terres collectives. L'attribution était immédiate, si les terres avaient été mises en valeur, et à terme, si on pouvait les mettre en valeur.

En réalité, cette loi fut peu appliquée. Pendant cette période, des lots ont été distribués à 1 963 chefs de famille, mais l'ensemble ne représentait que 15 369 ha (13), soit 7,8 ha par famille.

Le fonds de la réforme agraire a conservé l'essentiel des terres collectives. Cette lenteur dans les distributions des terres aux paysans s'explique par l'évolution idéologique qui a conduit les dirigeants tunisiens de la solution de l'exploitation individuelle à celle de l'exploitation collective sous la forme de coopératives. Cette période se termine sans apporter de grands changements dans les structures agraires tunisiennes.

La deuxième phase couvre les années 1963-1969. Durant cette période les structures agraires ont été complètement bouleversées.

La Tunisie a d'abord récupéré, d'une façon ou d'une autre, toutes les terres des colons, soit environ 850 000 ha, dont 45 000 ont été transférés à la grosse propriété foncière tunisienne sous forme d'achats effectués entre colons et notables tunisiens.

En 1964, les terres des colons, qu'on appelle « domaniales », ont complètement disparu.

Ces terres ainsi que celles des habous, des tribus et des communes furent confiées à des « offices » régionaux pour leur exploitation.

La réforme agraire s'orientait sous Ben Salah, ministre de l'Économie, vers la collectivité des terres et la création de coopératives. Celles-ci étaient de deux sortes: coopératives de production (agricole et animale) et coopératives de services.

Diverses mesures avaient été prises pour réglementer les coopératives et aménager leur environnement: les terres privées enclavées dans les périmètres des coopératives devaient être données par leurs propriétaires aux coo-

(13) André TIANO, *Le Maghreb entre les mythes*, op. cit., p. 260.

pératives ou leur être louées. L'apport de terres devait dépasser une superficie déterminée de sorte que plusieurs petits propriétaires étaient obligés de se grouper et l'un d'entre eux seulement rentrait dans la coopérative au nom de tous les autres. L'apport d'un seul coopérateur ne pouvait dépasser le double de l'apport moyen; au-delà, il devait louer ses terres à la coopérative, etc.

En août 1969, le secteur coopératif, outre les fermes et coopératives d'État, comprenait les 8/10^e (14) des terres privées. Ainsi, la majorité des paysans furent contraints d'adhérer aux coopératives dirigées par l'État.

De plus, l'État décidait des investissements, fixait les prix des produits agricoles, définissait les objectifs de production, déterminait les salaires et les bénéfices des coopérateurs. En bref, il décidait de la politique générale des coopératives.

La politique de collectivisation s'est terminée par un fiasco total. La paysannerie, mécontente du sort qui lui était fait, s'opposait au mouvement coopératif. Dès décembre 1964, elle manifestait à Msaken, dans le Sahel, contre l'implantation de coopératives chargées de la reconversion des olivettes. Des manifestations de ce genre se multiplièrent dans tout le pays et entraînèrent, en septembre 1969, l'abandon du système de collectivisation.

Cette attitude des paysans s'explique par deux facteurs: d'une part, les paysans restent attachés à la terre. Les en dépouiller, c'est les frustrer de cet attachement sentimental qui les lie à la terre. C'est pourquoi en les traitant comme des salariés de l'État, il était inévitable qu'ils négligeassent la production. En effet, la production agricole en 1968 était inférieure à celle de 1960.

D'autre part, le système coopératif a diminué le niveau de vie des paysans. La baisse de la production a réduit les salaires à 700 FF par an ou même à la moitié, au lieu de 2000 F prévus initialement. En outre, le coopérateur ne pouvait pas subsister en autoconsommation, puisque le bétail et l'exploitation personnels étaient interdits.

Les paysans se trouvaient ainsi plus pauvres qu'avant la collectivisation des terres.

Pour satisfaire les revendications des paysans, Ben Salah, pris comme bouc-émissaire, fut démis de ses fonctions et jugé en 1970. Bourguiba disait à son sujet: qu'il avait échoué et mené le pays à deux doigts de la catastrophe.

Mais, en fait, toute l'équipe au pouvoir était responsable de cette faillite de l'agriculture tunisienne.

La troisième phase commence en septembre 1969. Dès cette date, la politique agraire a procédé à la dissolution des coopératives. Le 3 septembre 1969, Bahi Ladgham annonçait un projet de loi sur les structures agraires.

(14) *Le Monde*, 11-12 avril 1971.

Par ce projet, le gouvernement tunisien renonçait à la collectivisation des terres.

Le 5 septembre de la même année, Bahi Ladgham donnait l'ordre aux gouverneurs de dissoudre toute coopérative établie depuis janvier 1969 qui ne serait pas viable du point de vue psychologique, technique et financier, l'adhésion aux coopératives devant être libre. Aussitôt, la plupart des coopératives établies en 1969 furent dissoutes. Le mouvement devait s'amplifier avec l'arrivée de Hedi Nouira aux responsabilités de ministre de l'Économie en juin 1970, puis de premier ministre en novembre de la même année.

En mars 1971, il ne restait plus aucune coopérative dans le secteur privé. En outre, l'État a procédé à la vente des terres domaniales (ex-coloniales).

Les bénéficiaires du tournant de 1969 sont les grands propriétaires fonciers. Ils ont non seulement récupéré leurs domaines, mais ils ont pu racheter aussi à bon compte des terres domaniales et racheter aux ex-petits coopérateurs les terres que, par manque de moyens techniques et financiers, ils ne pouvaient pas exploiter.

Aujourd'hui, on peut dire que les structures agraires tunisiennes ressemblent beaucoup à celles du Maroc: d'un côté, un petit nombre de propriétaires fonciers détient environ 60% des terres cultivables. Beaucoup d'entre eux sont absentéistes. L'essentiel des revenus agricoles ne s'investit pas dans l'agriculture, en vue de l'améliorer et d'augmenter la production, mais il va ailleurs. Les capitaux investis par l'État dans l'agriculture profitent essentiellement à cette catégorie de propriétaires.

De l'autre côté, une masse de petits propriétaires et de paysans sans terre. Les uns et les autres sont obligés de conclure avec les grands propriétaires des contrats d'exploitation traditionnels, peu favorables au progrès de l'agriculture, puisque ces contrats sont, en principe, annuels. Dans ces conditions, aucun métayer n'est intéressé à investir dans la terre et à y introduire de nouvelles techniques culturales en vue d'améliorer et d'accroître la production.

La politique agraire a donc échoué dans les trois pays du Maghreb. Cet échec est dû à la fois à l'arbitraire du pouvoir et à l'inadaptation des réformes agraires au contexte socio-économique local.

En effet, dans les trois pays, le pouvoir décide, selon ses intérêts et ses préférences idéologiques du moment, du sort des paysans. Ces derniers ne sont que des sujets passifs dans les plans et les calculs d'un pouvoir central bureaucratique, lointain et oppressif. Les réformes entreprises ne répondent ni à la mentalité des paysans ni à leurs intérêts. Le dialogue n'existe pas entre les deux partis. Les paysans n'ont aucune organisation syndicale autonome, digne de ce nom, pour dialoguer avec le pouvoir et les grands propriétaires, traiter des problèmes agraires d'une façon objective, en vue de trouver des solutions adaptées aux conditions locales. Toute organisation paysanne non

officielle est interdite. Ainsi, les premiers concernés ne peuvent pas s'exprimer pour défendre leurs intérêts. Dans ce contexte, on ne voit pas comment les réformes agraires peuvent réussir sans la participation réelle des paysans.

Les réformes agraires appliquées dans les trois pays sont envisagées suivant deux méthodes :

- Soit la collectivisation des terres et leur exploitation en coopératives, sous l'égide de l'État, où les paysans ne sont que des journaliers. Tel était le cas de la Tunisie jusqu'en 1969; tel est aujourd'hui le cas de l'Algérie;
- Soit le morcellement des terres sous la forme de petites propriétés privées, comme c'est le cas actuellement, en partie, en Tunisie et au Maroc.

Or, la collectivisation des terres, sous cette forme, a objectivement échoué partout. Le morcellement des terres ne peut pas aboutir non plus. Car, s'il est réellement et systématiquement appliqué, il disloquera les superficies cultivables et diminuera leur rendement par le fait que les techniques agricoles modernes seront inapplicables. De toute façon, il n'y aura jamais assez de terres pour satisfaire tous les paysans.

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie disposent respectivement en superficies cultivables de 7 millions d'hectares, de 7,85 millions et de 4,5 millions environ.

La population rurale actuelle est de l'ordre de 11 à 12 millions d'habitants pour l'Algérie, autant pour le Maroc, et de 3,3 millions pour la Tunisie. Cette population doublera d'ici vingt ans pour l'Algérie et le Maroc et d'ici vingt-huit ans pour la Tunisie.

La terre devient ainsi comme une peau de chagrin qui se rétrécit chaque jour davantage compte tenu de l'accroissement démographique de ces pays.

Les réformes agraires visent aussi à arrêter l'exode rural vers les villes.

Il faut donc trouver d'autres solutions aux problèmes agraires et démographiques de ces trois pays.

L'INDUSTRIE

Malgré des efforts appréciables et variables dans ce domaine, selon les pays, l'industrie des trois pays du Maghreb se caractérise essentiellement par les traits suivants :

- Faible niveau de développement;
- Faible niveau de rendement;
- Orientation vers les secteurs des matières premières, dont les produits bruts, semi-finis ou finis, sont destinés à l'exportation.

En effet, les industries destinées à satisfaire les besoins de la production et de l'économie nationale sont peu développées. Elles se limitent, dans les

conditions actuelles, aux branches suivantes: industries de textiles, de cuirs et peaux; industries alimentaires; quelques cimenteries; quelques industries chimiques (plastiques, pharmaceutiques et engrais); quelques usines de montage et de construction mécanique et électrique; quelques entreprises de travaux publics et de bâtiment.

A cet ensemble s'ajoutent les artisanats, lesquels sont beaucoup plus importants au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie.

Ces industries assurent un pourcentage variable des besoins de la population, selon les branches. Les industries textiles couvrent la presque totalité des besoins. Les industries alimentaires sont déjà, en partie, défailtantes. Les sucreries et les produits laitiers, par exemple, ne satisfont que la moitié de la consommation locale. La production des cimenteries est insuffisante. Les industries chimiques sont dans une situation encore plus grave, en particulier l'industrie pharmaceutique.

Les autres industries de transformation mécaniques et électriques ne satisfont même pas 10% des besoins locaux.

A cette insuffisance des biens manufacturés s'ajoute la mauvaise qualité des produits, ce qui amène les nationaux à préférer les produits étrangers aux produits locaux. C'est pourquoi ceux-ci portent rarement la marque de fabrication. Quelquefois, les entreprises mettent sur leurs produits des marques étrangères pour attirer davantage la clientèle. La médiocrité des produits condamne d'avance l'expansion de l'industrie nationale.

En outre, le rendement est très faible. C'est pourquoi malgré une main-d'œuvre bon marché, le coût de revient est assez élevé comparé au pouvoir d'achat de la population. Si l'on compare, par exemple, les biens manufacturés de ces trois pays à ceux des pays industrialisés, l'on s'apercevra qu'ils sont aussi chers, sinon plus. Or, le pouvoir d'achat dans les pays industrialisés est, en moyenne, de 4 à 5 fois supérieur à celui des pays du Maghreb.

Ces deux facteurs, médiocrité et cherté des produits, suffisent largement pour paralyser le développement industriel de ces pays. Ils sont dus à un ensemble d'éléments socio-économiques négatifs: le sérieux dans le travail n'existe à aucun niveau, la négligence, le manque de conscience professionnelle et de respect à l'égard de l'intérêt général et de travail bien fait constituent la règle. La spéculation des patrons, État ou privés, et leur cupidité démesurée de vouloir amasser le maximum du profit sur les marchandises contribuent à rendre chers les produits manufacturés. Il y a lieu d'ajouter aussi à ces facteurs négatifs l'arbitraire du pouvoir dans la vie économique et sociale.

Enfin, la politique économique des trois pays du Maghreb met l'accent de plus en plus sur les industries dont les produits, bruts, semi-finis ou finis, sont essentiellement destinés à l'exportation.

Tel est le cas en Algérie pour la sidérurgie, les divers minerais de fer, de

cuivre, de zinc, etc., et surtout le pétrole, le gaz naturel et leurs dérivés. Les complexes industriels d'Arzew et de Béthioua à l'ouest (pétrole et gaz) et ceux d'Annaba et de Skikda à l'est (pétrole, gaz et sidérurgie) ont pour objectif principal: l'exportation.

Tel est aussi le cas du Maroc pour les minerais de fer, de plomb, de manganèse, de zinc, les engrais naturels et chimiques et surtout les phosphates. Les revendications marocaines sur le Sahara espagnol visent avant tout à récupérer les phosphates de ce pays, dont les prix ont quadruplé depuis janvier 1974.

Enfin, tel est le cas de la Tunisie pour le pétrole, la sidérurgie, les minerais de fer, de plomb, de zinc et les phosphates.

L'exploitation de ces matières premières va entraîner la création d'une infrastructure nécessaire à ces projets: routes, chemins de fer, ports, oléoducs et autres moyens de transport.

Ainsi, les plans de développement consacrent-ils la majeure partie des investissements à l'exploitation des matières premières.

Grâce aux revenus de ces secteurs, les trois pays du Maghreb visent officiellement par cette politique économique deux objectifs:

a) en premier lieu, satisfaire, par les importations, les besoins de la population en produits agricoles et industriels.

b) En second lieu, équiper le pays en vue de l'industrialiser et ainsi créer une base économique solide qui lui permettra de sortir du sous-développement.

Évidemment, on ne peut pas prévoir, d'une façon exacte, les effets de cette politique à long terme. Mais ce que l'on constate dans le contexte actuel, c'est que cette politique n'est pas adaptée aux données socio-économiques locales.

Sur le premier point, la politique d'importation est incapable de satisfaire les besoins de la population en biens alimentaires et industriels. La pénurie de plusieurs produits et la cherté de la vie par rapport au pouvoir d'achat de la population sont là pour confirmer l'échec de cette politique.

Malgré la subvention par l'État des produits de première nécessité, on peut dire sans exagérer que près de la moitié de la population des pays du Maghreb est sous-alimentée. L'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires aggrave encore cette situation.

Sur le second point, cette politique économique a beaucoup d'inconvénients aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

SUR LE PLAN EXTÉRIEUR

Les produits bruts, semi-finis ou finis, destinés à l'exportation, dépendent nécessairement des aléas du marché international. Or, ce marché se carac-

térisée essentiellement par les variations des prix. Une crise grave, sur le plan mondial, suffirait pour ruiner l'économie de ces pays.

En outre, les autres pays du Tiers-Monde pratiquent aussi la même politique: exporter les matières premières.

D'où une concurrence qui s'installe entre les différents pays sur le marché mondial, commandée par la demande occidentale et japonaise.

A ces deux inconvénients s'ajoute, à long terme, un troisième: les pays industrialisés orientent leur politique économique dans deux directions.

D'une part, ils développent de plus en plus les produits de substitution pour réduire le déficit de leur balance commerciale.

D'autre part, ils mettent l'accent sur le développement d'autres sources d'énergie. Celles-ci entreront massivement dans le circuit économique à partir des années 1980-1985. La situation privilégiée actuelle des producteurs de matières premières et surtout de pétrole et de gaz naturel subira une transformation importante.

Ceux qui auront orienté leur industrie principalement vers l'exportation des matières premières sous des formes différentes seront les grands perdants. Car toute économie fondée essentiellement sur cette exportation est fragile.

SUR LE PLAN INTÉRIEUR

Les conséquences de cette politique sont encore plus graves pour les raisons suivantes:

a) Les revenus des matières premières servent, en grande partie, à développer les industries dont les produits sont aussi destinés à l'exportation: les raffineries, les usines de liquéfaction du gaz, la sidérurgie, en majeure partie, le traitement des phosphates, etc., répondent à cet objectif.

Ces industries non seulement ne sont pas intégrées dans l'économie nationale, elles ne transforment pas les matières premières sur place en fonction des besoins de cette économie, mais elles y créent des îlots artificiels de développement. En outre, elles défavorisent le développement des autres secteurs par les facilités qu'elles offrent aux dirigeants de ces pays. En effet, il est plus facile pour ceux-ci de vendre des matières premières sous des formes diverses contre des devises fortes, avec lesquelles ils achètent aux pays industrialisés tous les biens dont ils ont besoin, que de s'occuper réellement du développement diversifié de l'économie nationale. Ces pays vivent actuellement sur la vente des matières premières.

b) Les industries implantées utilisent les techniques de pointe, techniques hautement perfectionnées et très chères. Elles exigent un personnel hautement qualifié.

Or, ce dernier manque terriblement, et il faut faire appel aux sociétés et experts étrangers. Les émissaires des pays du Maghreb sillonnent les pays industrialisés dans ce but.

Tous les appels d'offres s'adressent aux sociétés et entrepreneurs étrangers. Tous les projets, de quelque importance que ce soit, sont conçus et réalisés par des étrangers.

Les experts et ingénieurs étrangers font tourner les industries. Celles-ci seraient vite paralysées sans la présence de ceux-là. Les nationaux sont peu intégrés à ce niveau. Ils occupent surtout des postes administratifs et secondaires dans le processus de production. La plupart d'entre eux travaillent comme manœuvres.

La construction des usines « clefs en main », ou selon la nouvelle terminologie « produit en main » (15), ne sert à rien. D'ici cinq à dix ans, il faudra recommencer l'opération. L'équipement s'use, se dégrade très rapidement par manque d'un personnel compétent et d'un entretien nécessaire au bon fonctionnement de ces usines.

Il est aujourd'hui possible de gaspiller des milliards, grâce aux revenus des matières premières, mais demain il leur sera beaucoup plus difficile de renouveler l'équipement et d'acheter d'autres usines « clefs en main ».

Il faut que les nationaux soient intégrés à tous les niveaux de conception et de production pour que le développement s'amorce réellement. Mieux vaut commencer par des unités de production adaptées aux conditions socio-économiques locales, même modestes, que par des unités qui frappent par leurs effets démonstratifs, servant souvent à la propagande officielle.

Dans ce domaine, aucun de ces trois pays n'a encore montré de résultats probants. L'Algérie fait un effort beaucoup plus important que ses deux voisins dans la voie de l'industrialisation. Elle y a consacré, dans son plan quadriennal 1970-1973, 15,750 milliards de dinars sur un total de 35 milliards, soit 45%. L'industrialisation occupera toujours la première place dans le second plan quadriennal de développement 1974-1977. 47,850 milliards de dinars sur 110 milliards prévus, soit 43,5%, sont destinés à l'industrialisation. Cependant, celle-ci reste problématique dans le contexte social, économique et politique actuel.

Le développement n'est pas seulement une affaire de capitaux, mais il est avant tout conditionné par le travail bien fait de chaque nation et par l'intérêt qu'on porte à ce travail.

(15) Les sociétés, qui construisent les usines, devront former le personnel conformément aux contrats conclus avec les pays intéressés afin que ce personnel soit capable de faire tourner les usines, une fois terminé le travail des sociétés étrangères. Conclure des contrats de ce genre c'est avouer l'échec du système local d'enseignement et de formation, pour lequel on consacre de 15 à 30% du budget total selon les pays.

c) Ces industries ne contribuent que peu à la redistribution des revenus et à la solution du problème de chômage puisqu'elles sont très capitalisées. Elles emploient peu de main-d'œuvre.

Or, le chômage est un phénomène social très grave au Maghreb. Si dans les pays occidentaux, le taux de chômage atteint 2 à 6 % des personnes actives, selon les pays, il touche, sous ses différentes formes, la majorité de la population maghrébine en âge de travailler. On compte en moyenne: un adulte qui travaille nourrit huit personnes qui sont à sa charge.

Le chômage, complet ou déguisé, frappe près de deux tiers des adultes. Les jeunes sont particulièrement touchés par ce phénomène. Ce qui est encore plus grave, c'est que l'allocation-chômage n'existe dans aucun de ces pays. Les chômeurs partagent les maigres revenus de leurs familles.

Cette situation s'aggravera davantage avec l'arrivée sur le marché du travail des générations jeunes. Les jeunes de moins de 20 ans constituent près de 55 % de la population totale. Le taux de croissance net est environ de 3,5 % par an pour l'Algérie et le Maroc et de 2,5 % pour la Tunisie. Cela veut dire que la population double pour les deux premiers pays tous les 20 ans et tous les 28 ans pour le troisième.

L'Algérie compte actuellement plus de 16 millions d'habitants, le Maroc en compte autant et la Tunisie 5,5 millions. La population maghrébine doublera bien avant la fin de ce siècle. A ce rythme, l'Afrique du Nord deviendra la Chine de l'avenir.

Les trois pays sont littéralement submergés sous le poids de leur population. Les problèmes socio-économiques s'accroissent : l'éducation, la santé, l'habitat, l'eau, la nourriture et bien sûr le travail.

Malgré la gravité de ces problèmes, l'Algérie et le Maroc ont une politique démographique nataliste. Ils veulent encore davantage d'enfants. Seule la Tunisie pratique un certain contrôle des naissances qui reste insuffisant.

Les dirigeants tunisiens visaient, par l'union de la Tunisie et de la Libye, proclamée à Djerba le 12 janvier 1974, à résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays grâce aux revenus pétroliers libyens. Mais, l'union a échoué et la Tunisie se trouve accablée par ses problèmes en particulier par celui du chômage.

La suspension de l'immigration des travailleurs de l'Afrique du Nord en Europe occidentale, à la suite de la crise économique mondiale actuelle, est une source de préoccupations pour les dirigeants de ces pays. Tous comptent que les débouchés européens s'ouvriront à nouveau devant leurs concitoyens en chômage.

L'émigration est extrêmement importante pour les trois pays du Maghreb. Si les frontières étaient libres de part et d'autre de la Méditerranée, tous les

ans plusieurs centaines de milliers de travailleurs nord-africains partiraient pour l'Europe occidentale en général et pour la France en particulier.

Pour saisir l'importance de ce phénomène, on prend l'exemple algérien. Les travailleurs algériens en France seulement comptent actuellement près de 850 000 individus. Ceux-ci font vivre en Algérie quelque deux millions de personnes, sinon davantage. Ils envoient annuellement près de 1 300 millions de francs à leurs parents. Ces devises entrent évidemment dans le trésor de l'Etat. Elles constituent pour l'Etat algérien la seconde source de devises fortes après le pétrole et bien avant le gaz naturel. Enfin ces individus, travailleurs en France, seraient autant de chômeurs en Algérie avec toutes les autres conséquences socio-économiques négatives pour le pays.

Cet exemple s'applique aussi au Maroc et à la Tunisie. Ces pays devraient être plus réalistes pour résoudre le problème démographique en fonction de leurs données économiques. A la longue, aucun pays occidental n'acceptera d'importer leur chômage avec tous les problèmes sociaux et économiques que cela impliquera nécessairement. Dans une crise économique grave et prolongée en Occident, les travailleurs immigrés seront les premiers touchés, comme c'est déjà le cas.

En tout cas, dans l'état actuel des choses, l'industrialisation n'est pas adaptée au contexte social et économique local. Il n'est pas raisonnable d'implanter des industries hautement capitalisées sans tenir compte du nombre croissant de chômeurs. Les États maghrébins sont en train de se comporter sur le plan économique et social exactement comme le capitalisme sauvage du XIX^e siècle ou comme les sociétés et compagnies internationales d'aujourd'hui sans prendre en considération les problèmes socio-économiques de la population.

Les trois pays du Maghreb ne pourront pas sortir du sous-développement, s'ils ne réduisent pas, d'une part, leur taux de croissance démographique, car les maigres progrès de l'économie seront vite annulés par la poussée démographique, et, d'autre part, s'ils n'adoptent pas une politique économique conforme à leurs données sociales et économiques.

La faiblesse et la fragilité de cette politique économique, tournée essentiellement vers l'exportation, apparaissent aussi dans les structures du commerce extérieur de ces trois pays.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur reflète, en quelque sorte, la santé économique d'un pays.

Sur ce plan, les échanges commerciaux avec l'extérieur jouent un rôle important dans la vie économique des trois pays du Maghreb. Ce rôle apparaît à la fois dans la valeur et dans le volume croissants des marchandises aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Il exerce aussi une grande influence sur de larges secteurs de la production qui sont essentiellement orientés vers l'exportation. Plus de 80% du commerce extérieur de ces pays se fait avec l'Occident.

Le tableau suivant nous donne une idée sur l'évolution de la balance commerciale pour les années 1970, 1971 et 1972; en millions de monnaie locale (16) :

	Algérie (17) (dinars)			Maroc (18) (dirhams)			Tunisie (19) (dinars)		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972	1970	1971	1972
Importations (c.a.f.)	6 205	6 028	6 694	3 463	3 533	3 595	160	180	222
Exportations (f.o.b.)	4 980	4 208	5 854	2 470	2 526	2 978	95	113	150
Solde	-1 225	-1 820	-840	-993	-1 007	-617	-65	-67	-72

Deux traits caractérisent leur commerce extérieur.

Le premier trait concerne le déficit de la balance commerciale. Ce déficit est pratiquement constant non seulement pour les trois années mentionnées dans le tableau ci-dessus mais aussi pour les années antérieures. S'il s'atténue ou disparaît pour 1974, à la suite de la hausse vertigineuse du prix des matières premières, il s'aggravera dans les années à venir pour deux raisons : d'une part, parce que le prix de ces matières subira un tassement, d'autre part, parce que les besoins de la population et de l'économie nationale en produits alimentaires et manufacturés importés augmenteront.

(16) Un dinar algérien vaut officiellement environ 1,20 FF, un dinar tunisien 10 FF; un dirham marocain 1,10 FF.

(17) *Annuaire statistique 1973*, Nations-Unies, Partie I: Afrique du Nord, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abéba, 1974, p. 1-19.

(18) *Ibid.*, p. 4-23.

(19) *Ibid.*, p. 6-23.

Le second trait caractéristique c'est la composition des importations et des exportations. Cette composition reflète tous les traits d'une économie sous-développée.

La part des matières premières dans la balance commerciale est en progression constante.

En 1971, les produits énergétiques seulement atteignaient déjà 74% des exportations algériennes (20); les matières premières, le coton brut et les produits semi-finis constituaient près de 45% des exportations marocaines (21); la part des matières premières et des produits semi-finis représentaient 62,5% des exportations tunisiennes (22).

En 1974, la part des matières premières dans la balance commerciale, avec la hausse de leurs prix, dépassera 90% de la valeur totale des produits exportés par l'Algérie et le Maroc et 80% par la Tunisie.

Le second secteur important dans les exportations de ces pays est constitué par le vin, les agrumes, les primeurs et les produits de la mer.

Par contre les trois pays du Maghreb importent (23) :

- La totalité des biens d'équipement;
- La quasi-totalité des biens manufacturés de consommation courante; véhicules et autres moyens de transport, tracteurs, appareils électriques et mécaniques de toutes sortes, produits chimiques, pharmaceutiques et plastiques;
- La quasi-totalité des matières premières, des produits semi-finis et finis industriels : produits d'origine minérale, végétale et animale; bois, carton, papier, tissus, fibres synthétiques et fils à tisser, etc;
- Un pourcentage important des produits alimentaires variant entre 30, 50 et 100% selon les produits : céréales, produits laitiers, sucre, café, thé, boissons, tabacs, etc.

Cette énumération sommaire des produits exportés et importés montre la dépendance excessive de l'économie du Maghreb à l'égard de l'étranger.

Si cette dépendance peut s'expliquer en ce qui concerne les biens d'équipement et les produits manufacturés importés, elle ne peut se comprendre quant à l'importation massive des produits alimentaires.

En effet, aucun de ces trois pays n'arrive à satisfaire ses besoins alimentaires. La part de ceux-ci dans les importations s'accroît de plus en plus. Cet accroisse-

(20) *Annuaire statistique de l'Algérie*, 1972, *op. cit.*, p. 184 a.

(21) *Le Maroc en chiffres*, 1972, Direction de la statistique et Banque du commerce extérieur, 12^e éd., p. 76-77.

(22) *L'économie de la Tunisie en chiffres*, 1971, Institut national de la statistique, Tunisie, août 1972, p. 79.

(23) Voir les mêmes sources bibliographiques indiquées ci-dessus.

ment est dû à deux facteurs diamétralement opposés : baisse de la production agricole et augmentation de la population.

En Algérie, la consommation des céréales, par exemple, a augmenté de 10% en 1973. D'après les prévisions officielles, elle augmentera de 15% en 1974 (24).

La pénurie de semoules, de farines, de pâtes subsiste ainsi que celle de plusieurs autres produits alimentaires, de détergents, de savons, etc. La rareté des produits provoque la cherté de la vie.

Le 26 novembre 1974, le président Boumediène, ouvrant solennellement le premier congrès constitutif de l'Union nationale des paysans algériens (U.N.P.A.), tenu au Palais des nations à Alger, déclarait :

« ... L'objectif principal de toutes ces opérations d'ordre organique est l'augmentation de la production et de son amélioration. Les prix du blé, du sucre et des huiles sont en augmentation constante dans les marchés mondiaux. Notre population augmente également ainsi que ses besoins en aliments. Nous avons importé durant ces dernières années dix millions de quintaux de blé et des milliers de tonnes d'huile par an, parce que la terre fut négligée pour des raisons historiques que nous connaissons tous. C'est ainsi que le volume de la production n'a pas changé, alors que le taux de consommation, puis le niveau de vie des masses et leur pouvoir d'achat ont augmenté... La question que je pose est la suivante : est-ce que la terre donne tous ses fruits? L'avons-nous exploitée d'une manière encore plus suffisante? Ma réponse sera négative».

« Notre terre est en mesure de produire le double et même le triple de sa production actuelle, à condition que nous l'entretenions.

Négliger l'augmentation de la production équivaut à faire absorber nos revenus pétroliers par nos besoins alimentaires, ce qui aurait un effet négatif sur notre industrie et sur nos besoins dans les domaines de la santé, de l'enseignement et autres » (25).

Ce discours est un aveu direct de l'échec de la politique agraire depuis l'indépendance.

A la suite de ce discours présidentiel, le quotidien algérien, *El Moudjahid* du 27/11/1974, s'interrogeait à ce propos dans les termes suivants :

« Sommes-nous condamnés à dépendre de l'étranger en matière de produits agricoles de première nécessité? ».

La réponse à cette question dépendra de la politique suivie : ou bien on opte d'avance pour une idéologie déterminée, en voulant plier les faits aux

(24) *El Moudjahid*, 8 novembre 1974.

(25) *Algérie Actualité*, revue hebdomadaire (en français), n° 476, 1-7 décembre 1974.

principes, quitte à affamer la population; ou bien on cherche objectivement les causes du mal pour trouver une solution adaptée aux données sociales et économiques locales, abstraction faite de toute idéologie.

L'Algérie a conclu, le 10 octobre 1974, un accord céréalier avec l'Argentine (26). L'accord porte sur la fourniture par l'Argentine à l'Algérie d'environ 450 000 tonnes de blé par an pendant une période de 5 ans, les premières livraisons devant s'effectuer prochainement pour satisfaire les besoins de la population.

Le Maroc est également dans une situation analogue à celle de l'Algérie. Il est obligé d'importer des quantités considérables de produits alimentaires. Le bilan négatif des produits céréaliers a atteint, pour les années 1970, 1971, 1972, un déficit annuel de 5 millions de quintaux. Ce déficit était d'environ 10 millions de quintaux en 1973 et a coûté au Maroc 600 millions de dirhams (27). Pour 1974 et 1975, le déficit sera encore plus important. Les autres produits alimentaires sont aussi dans ce cas : le sucre, le thé, le café, l'huile les produits laitiers, etc.

Alarmé par les difficultés économiques et sociales croissantes que connaît le royaume, le roi Hassan II demandait, dans un discours radiodiffusé, le 19 novembre 1974, au peuple marocain de fournir un grand effort dans le domaine agricole, « seul, susceptible, disait-il, de nous sauver de la catastrophe et de nous procurer prospérité, dignité et respect parmi les nations » (28).

Les discours ne suffisent pas à changer les choses mais, il faut chercher les causes du marasme économique pour y apporter des solutions adaptées.

La Tunisie est aussi dans une situation semblable par sa dépendance à l'égard de l'étranger pour les produits alimentaires de première nécessité.

La faiblesse de la production agricole et industrielle, la pénurie de plusieurs produits alimentaires, la cherté de la vie, l'inflation internationale et la poussée démographique créent une situation grave pour les trois pays du Maghreb. Ceux-ci survivent, dans le contexte actuel, grâce aux importations, rendues possibles par les revenus qu'ils tirent des matières premières.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous nous permettons de faire les suggestions suivantes :

(26) *El Moudjahid*, 11 octobre 1974.

(27) Revue: *Maghreb Machrek*, Documentation française, *Etudes et documents*, n° 61, janvier-février 1974, Paris, p. 13.

(28) *Le Monde*, 21 novembre 1974.

LA PREMIÈRE CONCERNE LES RÉFORMES AGRAIRES

Celles-ci ne sont pas une fin en soi. L'important, c'est de trouver un système qui permettra d'améliorer et d'accroître la production agricole en vue de satisfaire les besoins croissants de la population.

Quatre principes doivent être respectés dans toute réforme agraire :

1) Garder des superficies adaptées à l'emploi des techniques modernes.
 2) Laisser aux cultivateurs qu'ils soient coopérateurs ou propriétaires, les bénéfices qu'ils tirent de leurs terres. L'homme travaille dans la mesure où il est intéressé. La servitude et les systèmes de contrainte ne sont pas payants à la longue.

3) Améliorer les conditions de travail et de salaire des ouvriers agricoles et supprimer les contrats d'exploitation traditionnels abusifs qui ruinent les métayers.

4) Toute solution adoptée doit allier le développement de la production avec la justice sociale.

Il y va de l'intérêt de toute la société d'avoir une agriculture prospère : propriétaires, travailleurs, consommateurs et État. Celui-ci trouvera son compte par l'intermédiaire d'impôts raisonnables.

Le développement de la production agricole est vital pour les pays du Maghreb. Son importance s'accroîtra dans les années à venir avec l'augmentation de la population. Il devra occuper la première place dans leur politique économique.

*LA DEUXIÈME SUGGESTION EST RELATIVE
A L'INDUSTRIALISATION*

L'orientation de celle-ci, fondée essentiellement sur l'exploitation des matières premières en vue de l'exportation, est une politique erronée. C'est normal de vendre des matières premières dans des proportions raisonnables afin de pouvoir se procurer des devises fortes pour acheter les biens d'équipement nécessaires à l'industrialisation. Mais les devises ainsi procurées ne devraient pas se réinvestir principalement dans les secteurs dont les produits sont encore destinés à l'exportation. Pratiquer un tel système, c'est ruiner l'économie du pays. C'est d'autant plus grave que cette politique condamne l'industrialisation : une fois épuisées les matières premières, il n'y a plus d'industrialisation possible.

Celle-ci doit être essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins de la population et de l'économie nationale.

Trois idées s'imposent dans ce domaine :

1) Création d'une industrie lourde pour fabriquer les machines à produire.

L'association des trois pays du Maghreb est vivement souhaitable dans ce secteur, vu le coût élevé des moyens techniques et financiers, la nécessité d'un personnel compétent et l'écoulement des machines.

2) Création d'une industrie de transformation moyenne et petite, à la mesure des besoins du pays.

Les pays qui veulent créer des industries, à l'instar des pays occidentaux, en vue de produire pour les marchés internationaux, seront voués à l'échec, puisque tous les pays visent le même objectif.

L'Occident pouvait se permettre de produire pour l'univers entier, puisqu'il le contrôlait. Ce n'est plus déjà le cas pour lui et à plus forte raison pour les pays du Tiers-Monde. Dans les deux cas, il faut changer les mentalités et les méthodes de production pour éviter les crises socio-économiques et les gaspillages.

3) Investissements publics et privés. L'État doit participer au développement économique du pays puisqu'il détient la richesse principale. Mais, il ne doit pas paralyser les initiatives privées des nationaux dans les activités économiques, parce qu'elles sont génératrices du progrès économique et social. C'est d'autant plus vrai que les unités de production étatiques sont souvent déficitaires. En Algérie, par exemple, sans les subventions de l'État, la plupart des sociétés nationales feraient faillite.

Le bilan négatif de ces sociétés s'explique par la mauvaise gestion, par le manque de responsabilité et de sérieux dans le travail, par la médiocrité des produits et le faible niveau de rendement. La lourdeur administrative y contribue aussi largement. Un tel système étendu à l'ensemble de l'économie d'un pays, aboutirait à la faillite générale. C'est pourquoi il est nécessaire d'encourager l'initiative privée dans le cadre d'une économie politique cohérente. Car, l'initiative privée est dynamique et veille de près sur la marche des entreprises. En outre, les capitaux privés ne manquent pas dans les pays maghrébins. C'est l'intérêt de la société que ces capitaux soient investis dans l'économie nationale. Une économie prospère est bénéfique à toute la société.

Toutes les questions socio-économiques relatives à l'activité privée peuvent être réglées par des lois et conventions de toutes sortes. Souvent, le travailleur et le consommateur trouvent mieux leur compte dans ce genre de système que d'être soumis à la volonté toute puissante de l'État.

Mais, l'initiative privée ne peut contribuer pleinement au développement économique du pays que dans la mesure où les hommes d'affaires ont confiance dans la politique générale.

LA TROISIÈME SUGGESTION CONCERNE LE RÉGIME POLITIQUE

Il est absolument nécessaire de créer une vie politique démocratique. Les deux premières suggestions sont directement liées et conditionnées par l'existence ou l'absence de la démocratie. Le pouvoir absolu aboutit nécessairement à l'arbitraire qui est préjudiciable à toute la société. Quand on est ici le représentant authentique de la révolution, là le commandeur des croyants, ailleurs le commandant suprême, tout dialogue est nécessairement bloqué : un seul homme décide du sort de toute la nation.

Le libéralisme est aussi mauvais que le socialisme, si l'un et l'autre ne sont pas les fruits d'une vie sociale, politique et économique réellement démocratique. Il faut que les différentes couches ou classes sociales puissent s'exprimer librement et défendre leurs idées et leurs intérêts. Le dialogue est un facteur fondamental du progrès économique et social.

LA QUATRIÈME SUGGESTION PORTE SUR LE CONTRÔLE DES NAISSANCES

Si les trois pays du Maghreb n'adoptent pas une politique démographique tendant à limiter le taux de natalité, ils ne pourront pas surmonter leurs problèmes économiques et sociaux. Pour saisir l'ampleur de ce phénomène, on peut prendre l'exemple des pays occidentaux. Si demain ceux-ci devaient avoir un taux net de natalité analogue à celui des pays maghrébins (2,5 à 3,5 % par an) pendant plusieurs générations, ils succomberaient malgré la puissance de leur appareil économique, sous le poids de leur population, à la suite des charges écrasantes engendrées par les problèmes socio-économiques et entraîneraient inéluctablement dans une phase de sous-développement.

C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir la croissance démographique à un niveau compatible avec la croissance économique pour surmonter les problèmes inhérents à toutes les sociétés sous-développées et créer un équilibre social et économique.

Au-delà du gigantisme recherche d'un optimum

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE FUTURIBLES et la REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE organisent un colloque sur le thème :

« **AU-DELA DU GIGANTISME: RECHERCHE D'UN OPTIMUM** » qui aura lieu à VERRIERE-MAUREPAS (ville nouvelle des environs de Paris), les *jeudi 23 et vendredi 24 octobre 1975*.

On a beaucoup parlé des limites de la croissance (économique) envisagée sous le seul angle des ressources ou des conséquences écologiques. Pourtant, le phénomène de croissance — *sous tous ses aspects* — est caractéristique de nos sociétés. Or, il y a lieu de se demander dans quelle mesure cette tendance au toujours-plus-grand ne doit pas être contrôlée ? Et pourquoi ?

Contester le gigantisme, c'est s'interroger sur la notion d'optimum, et se poser la question pour chaque aspect en cause : social, technique, économique, administratif... Ces différents optima pourront-ils être conciliés ?

Des panels ad hoc s'efforceront de faire le point sur trois manifestations frappantes de gigantisme :

Jeudi 23 octobre 1975 :

9 h 30 à 12 h 30. }
14 h 30 à 18 h 30. } **La ville**

Vendredi 24 octobre 1975 :

9 h 30 à 12 h 30. — **L'administration publique**
14 h 30 à 18 h 30. — **L'entreprise**
20 h à 22 h 30. — **Débat et conclusions**

Le Comité d'Organisation est composé de MM. Serge ANTOINE, Bertrand DE JOUVENEL, Pierre PIGANIOL, Guy PLANADEVALL, Jacques RIBOUD.

Le Secrétariat de la Conférence est assuré par Mme Renée CHODEZ et M. Hugues DE JOUVENEL.

Pour tous renseignements, s'adresser: 88bis rue Jouffroy, 75017 Paris. Téléphone: 267-00-23 (Mme R. CHODEZ).

Les inscriptions seront reçues, *jusqu'au 10 octobre 1975*, 88bis rue Jouffroy, 75017 Paris.

Un cas clinique de gigantisme : les hyper-tankers *

par JACQUES RIBOUD **

Notre époque est celle du gigantisme. Nous en voyons la marque partout et tous les jours. Dans les villes, Tokyo a dix millions d'habitants; dans les immeubles : la tour Montparnasse aura 16 000 occupants; dans les transports: les 100 tonnes d'un Boeing 747 emmènent 350 passagers; dans les entreprises: la General Motors emploie 600 000 personnes.

Pour étudier un phénomène biologique anormal, on recherche un « cas clinique » c'est-à-dire un cas où le phénomène se trouve dans des conditions qui en favorisent l'exagération, qui en même temps soit dégagé d'autres phénomènes qui obscurcissent ou gênent l'interprétation.

La civilisation dite industrielle est sujette à des débordements. Pour en étudier le processus, il est commode de soumettre à l'investigation un cas exceptionnel de gigantisme — un cas clinique.

L'hyper-tanker en est un :

En vingt ans, le port en lourd moyen des navires citernes a été multiplié par plus de 4 (de 12 000 tonnes à plus de 55 000). Le port en lourd du plus grand a été multiplié par 20.

Le même coefficient de croissance aurait porté dans le même temps, les immeubles d'habitation à 150 étages, le poids des automobiles à 20 tonnes, la capacité des autocars à 1 000 voyageurs, celle des avions à 1 500 passagers.

Les navires de haute mer, parce que leur élément est le milieu marin, échappent aux contraintes physiques qui brident les moyens de transports terrestres.

La mer est immense. Elle n'applique aucune entrave aux dimensions des masses qui se déplacent sur elle en même temps qu'elle les met hors d'atteinte des lois qui ne sont pas écrites, parfois même de quelques-unes qui le sont, grâce à des pavillons de complaisance.

* Article publié initialement dans la *Revue politique et parlementaire*, n° 841.

** Directeur de la *Revue politique et parlementaire*.

Les espaces sans fin des océans ne font pas obstacle au déchaînement des éléments, pas davantage au déchaînement des forces qui soulèvent la société : la concurrence, la loi du marché, la recherche du gain, le goût du prestige, plus simplement les tendances naturelles qui poussent les hommes à aller toujours plus loin et plus vite, à créer plus grand et plus lourd.

LES FACTEURS DIRECTS

La croissance et son aboutissement au gigantisme, peuvent s'accomplir d'une façon continue et insensible. C'est le cas de la croissance des agglomérations urbaines. La progression peut aussi se faire par bonds. Elle se prête alors mieux à l'étude. C'est ce dernier processus qui régit les augmentations de tonnage des navires citernes. C'est celui qui est étudié ici.

La génération antérieure à la catégorie des 550-650 000 tonnes est celle des navires de 250-325-000 tonnes. C'est par rapport à elle que la comparaison peut être dressée et qu'on peut faire entrer en ligne de compte les facteurs déterminants qui sont le coût de construction, le prix de revient, les conditions d'exploitation.

Les experts estiment que le coût de construction, à la tonne de port en lourd des navires de 540 000 tonnes, sera le même que celui des 300 000 tonnes et peut-être même supérieur, à savoir plus de 200 dollars à la tonne.

La grande dimension n'apporterait pas une réduction du prix unitaire de construction en raison du renforcement onéreux des structures, du cloisonnement des citernes imposé par la sécurité, de la duplication de l'appareil moteur.

L'exploitation par contre bénéficiera d'une réduction sensible de coût, grâce surtout à la moindre consommation de combustible par tonne transportée. A vitesse égale, la résistance à la propulsion et par conséquent l'énergie unitaire dépensée diminue quand la dimension du navire augmente.

L'équipage sera le même sur les navires de 540 000 tonnes que sur les navires de 300 000. L'économie sur les charges de personnel sera faible en raison de la petite part que prend ce poste dans le prix de revient total. Elle est estimée à un franc par tonne, pour un voyage du golfe Persique au Havre.

Les frais d'assurance seront plus élevés d'un montant à peu près égal. Mais au fur et à mesure de l'expérience acquise, le tarif sera vraisemblablement ramené au même taux que celui des 300 000 tonnes.

Les frais d'entretien des deux catégories de navires sont du même ordre.

Finalement on estime que dans des conditions économiques saines, le prix de revient total, exploitation et amortissement compris, pour un voyage du

golfe Persique en Europe Occidentale, sera abaissé de 57 à 45 francs, soit une réduction de 12 francs par tonne et une économie de 3% sur le prix du brut rendu au Havre.

J'ai reproduit ce bilan prévisionnel, tel qu'on peut l'établir, parce qu'il est le type même des démonstrations que font, à l'appui de leur projet, chaque jour, des centaines de chefs de service devant des centaines de conseils d'administration.

Il est rare qu'on ne puisse pas démontrer qu'en augmentant la dimension, on n'abaisse pas le prix de revient. Cela, parce que, en général, le coût croît comme la surface (enveloppe du contenant) tandis que l'effet (tonnage transporté) croît comme le volume. L'ingénieur dirait que le coût croît comme le carré et que l'effet croît comme le cube. Le résultat est que le rapport du coût à l'effet diminue quand la dimension augmente, que par conséquent, le coût unitaire diminue en même temps.

C'est là le fondement en quelque sorte économique et même scientifique du gigantisme volontaire c'est-à-dire du gigantisme qui émane d'une décision réfléchie (à la différence du gigantisme spontané ou naturel tel que celui des villes).

Cette loi de réduction du coût unitaire, lorsque la dimension augmente, ne se vérifie pas toujours. En l'appliquant systématiquement, on s'est quelquefois trompé.

C'est ainsi, par exemple, qu'on a longtemps cru que des bâtiments élevés coûtaient moins cher au mètre carré de plancher que des immeubles de faible hauteur (la toiture est la même quel que soit le nombre d'étages). En fait les sujétions supportées par l'immeuble de grande hauteur pour la protection contre l'incendie, les descentes de charges, les fondations, la desserte par ascenseurs, font croître rapidement le coût unitaire au-delà de quatre ou cinq étages.

Il n'en est pas moins vrai que, à condition d'être considéré seulement à l'intérieur des limites étroites imposées ou recherchées, le prix de revient unitaire, amortissement compris, diminue lorsque la dimension augmente dans la plupart des cas de construction industrielle (usine sidérurgique), d'entreprises commerciales (supermarchés) de moyens de transport (navires).

Les entreprises trouvent au gigantisme une justification analogue dans la répartition, sur une base plus large, de frais de recherche, la fabrication en grande série et la mise en œuvre d'un matériel puissant.

LES FACTEURS INDIRECTS

Pour apercevoir le caractère vulnérable des conclusions auxquelles conduit ce raisonnement traditionnel, il faut sortir des limites dans lesquelles il se

maintient et ne plus tenir compte des seuls facteurs directs qui affectent le «décideur», mais faire intervenir d'autres facteurs, qui sont les facteurs indirects ou induits (exogènes) qui l'affectent moins ou même ne l'affectent pas du tout... mais affectent d'autres que lui.

Les lois de l'économie veulent que ce soit les facteurs directs qui gouvernent les décisions et non les facteurs indirects.

Le bilan prévisionnel d'un projet prend en considération ce qu'il en coûtera à l'entreprise et ce qu'il lui rapportera. Il ignore ce qu'il coûtera aux autres.

La recherche du profit, l'indifférence sociale dont on fait tant grief à la loi du marché, ne sont pas seules en cause. Les coûts indirects ou induits sont négligés, non seulement parce qu'ils n'affectent pas directement le décideur, mais aussi parce qu'ils sont difficiles à déterminer, rebelles à la formulation, qu'ils sont mal connus ou incertains, qu'ils sont souvent du domaine du subjectif.

Les facteurs indirects ou exogènes sont, dans le cas de l'hyper-tanker, le danger de pollution en cas de sinistre, le coût des aménagements portuaires, la concentration des usines autour de ces aménagements, les conséquences régionales et sociales qui en dérivent...

Il faut à un navire pétrolier en charge de 240 000 tonnes, sur sa lancée, près de 6 km pour s'immobiliser. La route pendant le ralentissement n'est pas droite mais décrit un S. Les hypers-tankers de la Shell, grâce à leurs deux hélices, abaisseront la longueur de ce parcours à 5 km.

C'est encore beaucoup, pour le passage entre l'Irlande et la France et pour les abords encombrés de l'embouchure de la Seine (le port de déchargement est Le Havre).

Les défenseurs du projet font valoir le double appareil moteur qui réduit les risques et facilite les manœuvres (les navires de la génération antérieure ne disposent que d'un seul appareil moteur).

Cet argument a des mérites certains mais il n'en est pas moins vrai que aucun navire, si bien conçu qu'il soit, si perfectionnés que soient les appareils de navigation dont il est doté : radar, sonde, télécommande, etc. n'échappe aux aléas de la mer.

Si vraiment il n'y avait pas d'aléas, il n'y aurait pas besoin d'assurance. Or il y a des primes et les armateurs qui les paient les trouvent élevées.

Un navire pétrolier risque, comme tous les autres, la collision, l'échouage, en plus, l'explosion : En cours de déchargement, l'huile est pompée des citernes du navire dans des réservoirs à terre. Dans les citernes, la place du pétrole, au fur et à mesure que le niveau baisse, est prise par un mélange d'air et de vapeur d'hydrocarbure qui, dans une certaine fourchette de composition, est explosif. Il suffit d'une étincelle pour provoquer la déflagration.

De 1970 à 1974, quatre navires de 230 000 tonnes ont explosé, deux de 150 000 tonnes. Quatre navires de 60 et 100 000 tonnes ont été perdus corps et biens. L'épidémie des explosions a pratiquement cessé depuis: la généralisation des gaz inertes dans les citernes vides mais surtout une modification fondamentale du processus de lavage des tanks ont rendu ces accidents très rares.

Quant au danger de collision et d'échouage, le *Torrey Cannon* en a donné une démonstration. Quatre cents navires passent chaque jour le Pas-de-Calais. Il y a un sinistre par 10 000 passages, soit plus de un par mois.

Les 700 000 m³ d'huile de l'hyper-tanker répandus sur la mer borderaient la côte française sur toute sa longueur, de Brest à Dunkerque, d'une nappe d'un demi-centimètre d'épaisseur, sur une largeur de 120 mètres.

C'est un calcul que ne manqueront pas de faire les défenseurs de la nature et de l'écologie. Ils sont beaucoup plus forts et beaucoup plus remuants qu'autrefois et ils ont l'opinion avec eux.

Or une grande société internationale est, plus qu'on le croit, dépendante de l'opinion publique. Ce n'est pas seulement parce qu'elle se soucie de sa clientèle, c'est aussi parce qu'elle dépend des gouvernements, qu'elle attend d'eux des autorisations, des licences d'importation, des crédits, des autorisations de construire, et que ces gouvernements eux-mêmes sont soumis à l'opinion publique.

Les dirigeants de la Shell en ont sûrement conscience. Pour le moment ils ont été épargnés grâce à l'exterritorialité de la haute mer. mais je suis sûr que leur service de relations publiques tient tout prêt un arsenal d'arguments bien affûtés.

Le premier sera que plus les navires sont grands, moins il y en a et que, par conséquent, les risques de collision sont réduits.

Il est vrai que le nombre de navires, pour un même tonnage transporté, est d'autant plus faible que chacun d'eux est plus grand. J'ai entendu un transporteur routier réclamer avec les mêmes arguments, l'autorisation de faire circuler des camions de 50 tonnes sur les routes.

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT?

Un autre aspect du gigantisme, caractéristique des restrictions qui lui sont imposées, est l'étroite limitation des ports capables de les recevoir.

Le tirant d'eau de l'hyper-tanker à pleine charge sera de 30 m. La marge nécessaire de sécurité est évaluée à 5 m, soit 35 m au total. Cette limite de profondeur imposée a pour effet d'interdire aux navires l'accès du Pas-de-

Calais (23,50 m). Pour entrer en Mer du Nord, il leur faudra se dérouter par le nord de l'Écosse soit, pour atteindre la côte allemande un parcours supplémentaire de 800 miles (deux jours) dont plusieurs centaines dans une zone de navigation difficile en raison de la brume.

Sur la route du Japon, le détroit de Malacca interpose ses hauts fonds (21 m) et obligera le navire à se détourner par Lombok, soit un parcours supplémentaire de 1 200 miles (trois jours). Les contraintes sont plus sévères encore pour les installations portuaires. En Méditerranée, Fos ayant pour l'instant renoncé aux travaux nécessaires, seul Gênes pourra accueillir les navires. Sur la côte Ouest de l'Europe, des projets d'aménagement ont été annoncés: Un en Espagne, trois en Angleterre, un en Allemagne, deux aux États-Unis à l'embouchure du Delaware et du Mississipi, un au Japon.

Le grand port de Rotterdam semble devoir être exclu. Le chenal de l'Europort est limité à 22 m; il peut être porté à 25 m et pas au-delà. Or, la capacité totale de raffinage de Rotterdam va atteindre 180 millions de tonnes en 1977, soit une fois et demie la capacité actuelle de l'industrie pétrolière française. Les nouveaux navires de la Shell ne lui sont pas destinés.

En fait, ces grands navires sont spécialisés à un lieu d'approvisionnement (golfe Persique) et à quatre ou cinq points de débarquement privilégiés. C'est tout. En dehors, ils sont inutilisables.

Pour gagner 2,5% du prix du brut, on a restreint dans des proportions considérables l'éventail des ports et même des régions du monde desservies.

Cette économie de 2 ou 3 F par tonne annoncée porte sur le prix de l'huile brute au moment où elle arrive au port. Mais avant que les produits finis parviennent au consommateur, le brut supportera d'autres transferts et des traitements. Une étude économique complète doit les prendre en considération. La recherche du prix de revient global doit faire intervenir les coûts d'amortissement et l'exploitation des nouvelles installations portuaires (à la charge de l'État et des chambres de commerce (1) des installations de stockage, des raffineries.

(1) Les investissements nécessaires pour Antifer excèdent certainement aujourd'hui la prévision de 650 millions, qui se décomposait ainsi:

a) Port autonome (210 millions), Etat (140 millions): jetée, dragages, construction du port de servitude, création du terrain (creusement de la falaise), routes d'accès;

b) C.I.M. (Entreprise de stockage: 300 millions: construction de deux appontements de 900 000 m³ de stockage — relais sur le site, des pompes et des canalisations, et de 1 250 000 m³ au Havre.

Les frais perçus (sur le navire et sur sa cargaison) à l'occasion d'un déchargement de pétrole brut n'ont qu'un rapport lointain avec le coût réel (amortissement et frais variables) correspondant.

Les charges totales frappant le déchargement d'une tonne de pétrole brut sont les suivantes :

Nous touchons là un des aspects caractéristiques des facteurs exogènes ou sont d'être mal connus, difficiles à déterminer, de ne pas affecter directement le décideur ou même de ne pas l'affecter du tout.

Au fur et à mesure que les conditions exigées par l'opération considérée, ou que les conséquences qui en découlent, s'en éloignent, les calculs matriciels deviennent plus difficiles (exemple : nombre d'emplois enlevés à un port concurrent, coût des formes de radoub capables de recevoir les navires, etc.)

Même lorsque le décideur est directement concerné, les imprécisions inévitables dans les appréciations rendent les conclusions fragiles.

Les problèmes posés aux raffineurs qui recevront l'huile brute sont difficiles à estimer et à chiffrer. Ils n'en sont pas moins réels : le « creux », c'est-à-dire la place libre à préparer dans les réservoirs à la veille de l'arrivée d'un navire est d'autant plus grand que la cargaison est plus grosse. Un retard ou une avance de quelques heures doit être prévu. Il est généralement amplifié par les marées. Le parc de stockage ou la raffinerie doivent s'adapter car des navires de ces dimensions supportent mal les surestaries. Ce sont des réservoirs en plus dans des parcs de stockage qui ne cessent de s'étaler (il faut un hectare pour 50 000 m³ soit 13 ha pour la seule réception d'un navire de 540 000 tonnes).

Le gigantisme des navires respecte mal d'autres exigences, celle de la sécurité d'approvisionnement, celle de la décentralisation.

En 1956, lors de la guerre de Suez, les sources de brut alimentant l'Europe se sont tariées. Le canal était bloqué. Les États du Moyen-Orient fermaient leurs pipe-lines et leurs ports. Il a fallu chercher à la hâte du pétrole brut là où il y en avait, dans les grands ports et dans les petits, au Vénézuëla, à Trinidad, sur la côte du Texas et dans maints lieux qui n'ont aucune chance d'être un jour accessibles aux hyper-tankers.

L'approvisionnement énergétique de l'Europe, et de la France en particulier, est vulnérable. Il dépend de quelques États arabes. La « grande politique » d'approvisionnement énergétique conçue par nos dirigeants a été de remplacer le charbon européen par du pétrole de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Cette politique met l'Europe à la merci de quelques pays étrangers qui ne sont pas forcément des amis.

On a prétendu que le risque pouvait être pris parce qu'on avait la « certitude » que ces États n'arriveraient jamais à s'entendre.

On sait ce qu'il est advenu de cette « certitude ». Les États arabes ne s'entendent peut-être pas sur la politique à mener à l'égard d'Israël mais ils s'entendent très bien lorsqu'il s'agit de fixer le prix du brut et de faire payer leurs

— à Rotterdam, par navire de 220 000 tonnes :	1,25 F
— au Havre, par navire de 220 000 tonnes :	2,00 F
— à Donges, par navire de 80 000 tonnes :	2,25 F

clients. Ils ont fort bien compris les avantages que leur a donnés la politique imprévoyante de l'Occident.

DÉCENTRALISATION

L'imprudence de cette politique est aggravée par une flotte de navires qui ne peuvent se déplacer qu'entre quelques ports dans le monde entier.

Quant à la politique de décentralisation, les hypers-tankers nous en découvrent un de ses plus curieux aspects :

A grands frais (pour le contribuable) et au prix de désagréments considérables (pour les entreprises et leur personnel), le gouvernement, par l'intermédiaire de son efficace D.A.T.A.R., repousse hors de Paris, vers les plus lointaines provinces, ce qu'on appelle « des activités » ; et les éparpille un peu partout.

Le but est louable : il s'agit d'éviter le dessèchement de certaines régions de France au profit d'une région parisienne et de quelques métropoles pléthoriques.

En même temps d'autres Directions de ministères, non moins efficaces, développent des efforts non moins remarquables et non moins coûteux pour concentrer « les activités » en un tout petit nombre de lieux de leur choix, en vertu de principes de rationalité et d'économie des forces.

Le traitement du pétrole brut, qui suit le stockage, est lui aussi rendu plus difficile par la spécialisation inévitable des zones d'approvisionnement et, par conséquent des qualités d'huiles brutes reçues. Le raffineur n'a plus la latitude, comme il l'avait autrefois, de jouer sur une gamme de bruts différents pour adapter sa fabrication à la demande (par exemple traitement d'un brut léger à forte teneur en essence en été, lorsque la demande en carburant est élevée; traitement d'un brut lourd à haute teneur en huile combustible en hiver). Les unités de traitement doivent être adaptées, plus souples, capables d'approvisionner un marché changeant à partir du nombre restreint d'huiles brutes reçues.

Ces sujétions pesantes compensent-elles les quelques francs d'économie sur le transport ? Peut-être. Mais je ne serais pas surpris que cela reste à prouver et que les raffineurs de la Shell le pensent ainsi.

Pour en juger, il faudrait établir un bilan global en intégrant les bilans partiels, celui du département transport de la Shell, puis celui du stockage, au-delà des établissements portuaires de la région, etc.

Est-il certain que dans ce bilan d'ensemble, en face du crédit de 2,5% porté au profit du brut, ne figurent pas des débits dont le total serait au moins aussi élevé?

Si bien conduite que soit une affaire, elle n'échappe pas aux conséquences de l'inégalité des forces qui poussent les décisions. Celles qui poussent avec le plus de vigueur sont les forces endogènes, pas les forces exogènes.

L'insertion dans un appareil industriel, urbain, économique, d'une unité gigantesque, peut presque à tout coup trouver une justification dans les facteurs directs; mais des limites plus basses sont imposées lorsque les facteurs indirects peuvent être estimés et qu'ils sont pris en considération.

Il y a des arguments en faveur d'une grande tour et de la densification d'une ville : prix du terrain, facilité des relations, réduction des voies de desserte. On n'en trouve aucun lorsqu'on prend en considération d'autres facteurs : vie urbaine, liaisons habitat-travail, accès, altération des sites, etc.

Les facteurs indirects le plus souvent affectent la population mais pas dans le même sens qu'ils affectent le prix de revient du décideur. L'installation d'un atelier de traitement des déchets est une dépense qui ne rapporte rien à l'usine responsable.

C'est pourquoi la séparation des pouvoirs devrait être la règle dans l'industrie, comme elle l'est dans l'organisation de la justice.

Il est mauvais que ce soit les mêmes qui soient chargés de défendre l'intérêt général et qui, en même temps, aient la responsabilité de faire faire un profit à l'entreprise qu'ils dirigent ou de la développer.

Les tours dont Paris s'est doté, sans égard pour une circulation déjà surchargée, ont été construites ou promues par des administrations d'État, des services publics ou para-publics. La tour de la Faculté des sciences par l'Éducation nationale, la tour Montparnasse par la S.N.C.F., la tour Dauphine par la Chambre de commerce.

LE PRESTIGE

En continuant à progresser, l'investigation du gigantisme ne peut manquer de pénétrer dans la stratosphère de la haute politique et de ses « grands desseins ». Les hypers-tankers nous y mènent tout droit.

La France est mieux placée que tout autre pays d'Europe pour recevoir de très grands navires pétroliers, en amont du seuil du Pas-de-Calais, dans le cul de sac qu'est la baie de la Seine. La position concurrentielle du Havre par rapport à Rotterdam et à Hambourg ne peut qu'être renforcée par la

mise en service de navires auxquels le passage du Pas-de-Calais est interdit. Ils contribueront à faire du Havre le plus grand terminal pétrolier d'Europe, tête de ligne d'un pipe-line, l'« antifer » qui desservira la Rhur et évitera du même coup Anvers, Rotterdam et la remontée du Rhin, souvent capricieux et encombré.

La position exceptionnelle de la France, à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée, sur la Manche et la Mer du Nord, lui permettrait de devenir avec Fos, Le Havre, le « sud européen » et l'« antifer », le grand centre de distribution d'huile brute du marché commun.

La Shell, en contribuant à la réalisation de ce « grand dessein » s'attend, je suppose, à quelques faveurs du gouvernement français au moment du renouvellement des licences de raffinage. Ces faveurs valent bien quelques petits excès sur la taille de deux navires qui, d'ailleurs, ne figureront que pour 3/100 dans le tonnage total de sa flotte.

Le jeu valait d'être joué.

Il mérite aussi d'être exposé.

Au fur et à mesure qu'on creuse le sujet apparaissent, en strates successives, les facteurs de motivation, plus ou moins connus, plus ou moins agissants, positifs ou négatifs, directs et indirects, appartenant les uns à la petite politique, les autres à la grande.

Il nous reste à en découvrir un autre : la recherche du prestige.

Ce n'est pas le moins puissant mais c'est le moins chiffrable. Il dérouté les lois de l'économie, défie le bon sens et le jugement. Il entraîne parfois dans la voie de l'effort et de l'innovation, parfois aussi dans des exagérations pernicieuses.

La recherche du prestige — on ne le sait que trop — tourmente les gouvernants, pour le meilleur et pour le pire, pour des entreprises quelquefois heureuses, souvent aussi pour des entreprises malheureuses, contestées ou inutiles.

Au niveau le plus haut, celui des gouvernants, l'opération de prestige a de quoi tenter. Ce n'est pas à celui qui la lance qu'en incombe le coût. Le décideur n'est pas le payeur. Le payeur est le contribuable. Quelques milliards de plus ou de moins dans la masse, cela ne se voit pas, on n'en dira rien à la télévision. Tandis que le plus grand, le plus gros, le plus rapide de quelque chose, cela se voit, cela s'inaugure. On en parle dans les journaux. Il y a des discours et des décorations. A l'étranger, « on nous envie ».

L'initiateur y gagne la réputation d'être moderne, d'être bien du XX^e siècle. Par derrière, l'intendance suit comme elle peut et s'en tire grâce à la T.V.A., aux droits sur l'essence, à la surtaxe sur les revenus.

Le gigantisme y trouve son compte. S'il s'agit de construire une tour, elle doit être la plus haute ; un avion, le plus rapide ; un aéroport « the biggest in the world » ; une ville nouvelle : pas moins de 400 000 habitants — en dix ans.

Cette passion du prestige s'explique chez les gouvernants. Elle en entraîne d'autres, même dans des entreprises bien conduites. Elle s'appelle alors la passion de la réclame.

C'est une erreur de croire que la recherche opérationnelle le développement des moyens d'investigation, l'informatique suffisent pour maintenir un dirigeant d'entreprise dans le chemin de la rationalité et de la rentabilité.

Avant le développement des techniques modernes d'informatique, les membres d'un conseil d'administration, même lorsqu'il étaient étrangers à la profession ou à l'industrie au destin de laquelle ils étaient chargés de veiller, étaient en mesure, avec leur expérience, leur connaissance des affaires, de porter un jugement sur un projet qui leur était présenté.

Il leur suffisait de chercher un guide à leur décision dans les règles de simple bon sens. Ils en ont perdu la faculté aujourd'hui. Appuyés sur une batterie d'ordinateurs, un ingénieur devient presque invulnérable. La complication des calculs masque souvent la fragilité et l'incertitude des hypothèses de base sur lesquelles ils sont fondés.

L'hypothèse sur laquelle repose un calcul de recherche opérationnelle anticipe le futur. Elle est subjective, impossible à vérifier, souvent soumise à tous les aléas. Les ordinateurs les enregistrent sans les apprécier.

Les conclusions auxquelles elles conduisent paraissent — à tort — incontestables.

Le public s'imagine volontiers que les grandes entreprises sont des blocs homogènes animés d'une seule volonté, poursuivant un seul objectif, celui du profit et de la rentabilité. En fait, ces grandes entreprises sont des agrégats hétérogènes de services rivaux souvent en lutte les uns avec les autres qui exigent de la part d'une direction générale un arbitrage permanent — que détourne une manipulation habile de la recherche opérationnelle et de l'informatique.

LE RESPECT DE LA MESURE

Cette remarque ne doit pas être interprétée, comme une condamnation finale des grands hyper-tankers. Peut-être, économiquement, techniquement, industriellement, politiquement, trouvent-ils une justification.

Je n'en crois pas moins que c'est sur un autre plan que doit être jugé le gigantisme, l'exagération, l'amplification sans limite d'un phénomène, qu'il soit spontané ou qu'il résulte de l'action des hommes.

Ces phénomènes doivent être jugés en fonction d'autres règles et d'autres lois que celles de l'économie, de la technique, de l'industrie ou de la politique.

Il y a en ce monde, certaines lois qui ne figurent pas dans les manuels de physique ou d'économie, qui échappent à la population mais qui n'en régissent pas moins l'harmonie des choses le rythme de croissance, les proportions, les dimensions relatives à respecter.

Les réactions brutales, souvent injustes du public contre les abus de la croissance viennent du plus profond de l'être humain. Ces abus, tous les savants calculs du plan, la réflexion sur l'« horizon 80 » et bien d'autres perspectives et futuribles n'ont pas été capables de les prévoir, encore moins de donner les moyens de les corriger.

Les réactions de fuite ou de défense à l'égard ce phénomènes anormaux excessifs quand ils sont de nature biologique ont pour origine la nature même de l'être vivant. Elles sont inexpliquées ou inexplicables. Elles n'en ont pas moins une raison d'être, du simple fait qu'elles sont une manifestation spontanée.

Albert Speer, avant d'être ministre de l'Armement du III^e Reich, était l'architecte préféré d'Hitler. Il avait redessiné Berlin, conçu un stade de 400 000 places, un auditorium pour 150 000 spectateurs, dont le dôme avait la hauteur de la tour Eiffel, une suite de monuments gigantesques tout au long d'une avenue de 8 km.

Revenu aujourd'hui de ses illusions, il voit dans ses projets détruits et dans le gouffre qui les a engloutis en même temps que sa patrie, la sanction d'un péché commis contre la raison et contre la mesure.

C'est en vertu de cette loi non écrite qui nous régit, que l'esprit doit être prévenu contre le gigantisme, même lorsque les calculs prétendent le justifier.

Forum prévisionnel

Scénarios contrastés de restructuration de l'appareil productif français

Les récents désordres économiques mondiaux sont caractéristiques d'une modification structurelle des rapports internationaux. L'équilibre vers lequel semblaient tendre les rapports de puissance au sein du monde industriel paraît remis en question par la montée des pays producteurs de matières premières, l'avivement de la rivalité commerciale des pays exportateurs, l'adaptation des économies aux nouveaux coûts de l'énergie, et plus généralement, la remise en cause du cadre des échanges internationaux.

Parallèlement aux pressions exercées de l'extérieur, les tensions internes aux pays industriels se traduisent par une critique (plus ou moins consciente) du modèle de croissance précédemment observé.

L'analyse des bouleversements de l'environnement économique national et international ne saurait se cantonner à un niveau strictement quantitatif car il n'existe pas une évolution unique du tissu industriel qui soit mécaniquement déterminée ou souhaitable. Une fois admise la nécessité d'infléchir, par une politique volontariste, la restructuration permanente de l'appareil productif, il reste à définir les critères de cette orientation, dont certains ne sont en fait que la traduction de choix de sociétés.

Il serait donc extrêmement précieux de disposer d'études d'éclairage à la décision qui tenteraient de préciser, en fonction d'hypothèses explicites sur les conditions générales du développement, quels pourraient être les moyens d'atteindre certains objectifs précis : recherche de l'indépendance nationale, développement des exportations, etc. L'élaboration de scénarios de politique industrielle offre la souplesse requise par la manipulation d'un ensemble complexe d'hypothèses interdépendantes.

On trouvera ici deux types de tels scénarios contrastés qui pourraient être étudiés.

SESAME *

* Système d'étude pour le schéma général d'aménagement de la France (DATAR).

I. L'AUTONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DE LA FRANCE

par L'INSTITUT DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

sous la responsabilité de JACQUES ATTALI,
MICHEL DAHAN et JEAN LORENZZI

La crise des économies occidentales impose plus que jamais aux responsables économiques et politiques une vision internationale des grands problèmes.

Dans cette perspective, trois éléments sont à souligner: la situation économique des U.S.A., le sort de l'Europe, la volonté et la possibilité pour un pays comme la France de participer à la vie économique mondiale sans perdre le contrôle de ses décisions.

LE DÉCLIN DES U.S.A.

Le constat du déclin américain est facile à faire (1):

— La part des U.S.A. dans la production du monde occidental est passée de 70% en 1950, à 49% en 1973;

— Depuis 15 ans, le taux d'investissement productif est de 6% aux U.S.A., contre 11% en France et 25% au Japon;

— Les gains de productivité du travail au cours de la période 60-70 furent de 2,4% aux U.S.A., 5% en France, 10,5% au Japon;

— Les profits nets réels ont baissé de 52% en dollars courants passant de 36 milliards de dollars en 1965 à 17,2 milliards de dollars en 1974 (1).

La stagnation du pouvoir d'achat des salariés et les inégalités sociales avivées par l'inflation attestent de ce déclin.

Cependant, ce déclin ne nous paraît pas irrémédiable. En effet, la plus grande puissance économique ne peut pas ne pas prendre conscience de cette détérioration sans réagir.

Pour cette raison deux voies complémentaires s'offrent à elle: relancer la demande interne dans des secteurs privilégiés et devenir un pays exportateur.

Essayant ainsi de replacer les U.S.A. dans la situation qu'ils occupaient

(1) *Où en sommes-nous ?* Ch. Goux et J. C. Lattes, édit. Bank credits Analysts, Montréal, janvier 1975.

après la guerre, les économistes et les hommes d'affaires peuvent être conduits à diminuer les capitaux exportés et à rapatrier les profits (2) tout en utilisant la baisse du dollar pour développer leurs exportations.

C'est ce corps d'hypothèses que nous nous proposons d'approfondir.

Ceci n'est, bien sûr, qu'un aspect du scénario que nous développons dans la deuxième partie car une telle situation déjà conflictuelle (l'intérêt des firmes est-il le même que celui de l'administration, des banques, des syndicats?), se complique de toutes les interactions monétaires et commerciales.

Comment peut évoluer l'Europe face à la réaction américaine?

LE DEVENIR DE L'EUROPE

Le sursaut de l'économie américaine va de toutes manières toucher directement l'Europe, cependant les conséquences à long terme d'une telle évolution et l'attitude que l'Europe adoptera peuvent s'analyser selon deux sous-scénarios :

A) *L'Europe du traité de Rome se construit*

Mais elle ne se construit pas seulement grâce aux efforts entrepris depuis vingt ans, efforts caractérisés par l'élection du Parlement européen au suffrage universel; un autre phénomène y pousse de plus en plus: la pression des firmes multinationales européennes qui éprouvent la nécessité d'une structure étatique à la dimension de l'Europe, à la fois pour lutter en Europe contre la concurrence américaine (qui doit se développer par les exportations) et pour s'implanter aux U.S.A. (où le dollar doit être moins cher).

B) *L'Europe éclate en deux « blocs » distincts*

L'Europe du Nord, sous l'empire de la domination technologique et culturelle des U.S.A., et l'Europe du Sud qui s'érige en un nouveau centre de développement entretenant des relations privilégiées avec le pourtour méditerranéen.

Les firmes multi-nationales européennes dans ce schéma, sont alors rattachées à l'un ou l'autre bloc. Malgré la domination manifeste de la technologie américaine, l'Europe du Sud recherche, en s'appuyant sur une zone d'échanges privilégiés et sur des secteurs-clés, une certaine autonomie.

(2) Rappelons qu'en 1973 sur 12,9 milliards de dollars investis à l'étranger par les Américains, 8,1 provenaient de bénéfices réinvestis.

Ce dernier concept (d'autonomie) nous paraît fondamental dans la mesure où la crise pétrolière ayant fait apparaître l'interdépendance des économies nationales, l'autonomie peut devenir l'orientation politique des années à venir.

Elle constitue dans ce sens le cadre de notre réflexion prospective.

AUTONOMIE

Avant de développer notre scénario, il convient donc de définir ce que nous entendons par autonomie: il faut écarter tout d'abord le concept d'autarcie qui ne nous semble pas adéquat pour un pays aussi impliqué que la France dans le commerce international.

L'autonomie peut être perçue de deux manières:

A) L'autonomie dans un cadre régional

Il s'agit dans ce type de développement, de mettre en place une circulation régionale des idées, des marchandises. Pour cela, il faut réadapter l'administration et le tissu industriel. L'objectif de cette réorganisation doit être l'implantation d'une pluralité de structures locales assurant l'ensemble des fonctions économiques. L'idée fondamentale consiste à substituer à la redondance des produits (l'ensemble des marques de voitures et de vélos, par exemple), la redondance des structures pour répondre à ces fonctions (transport).

En effet, actuellement la solution des problèmes économiques est surtout recherchée dans le domaine technique (innovation, production d'objets spécifiques), c'est-à-dire au niveau des produits et non pas au niveau de l'organisation et de l'implantation des structures. C'est bien faciliter l'autonomie que vouloir insister sur le rôle des structures, car en réduisant le rôle des produits, on réduit le risque de dépendre de l'étranger pour la production elle-même ou bien pour la technologie.

B) Une autonomie fondée sur la possession d'un moyen de domination industrielle relative

C'est la « monnaie d'échange » de l'indépendance politique. On peut en donner deux exemples: la possession d'une matière première nécessaire à d'autres pays; une supériorité technologique telle qu'elle exclut toute tentative d'exclusion du marché. Il faut bien remarquer que cette situation n'est pas sans risque au niveau du choix du secteur: c'est de lui en effet que dépend la réussite de l'indépendance à l'égard des concurrents; en d'autres termes, il

faut pouvoir disposer d'un certain nombre de secteurs-clés, points de passage obligés dans la division internationale du travail (les roulements à bille suédois sont un exemple type). Mais cette stratégie nécessite des partenaires dont les économies soient compatibles.

La situation dans laquelle le pays se place, se définit donc aussi dans le cadre d'une zone d'autonomie. En effet, les ressources nationales suffisent rarement aux nécessités du développement industriel, il convient de définir des zones de pays complémentaires aux niveaux industriels et techniques, et pour les matières premières.

On retiendra donc que les deux pôles d'une politique d'autonomie sont le développement de secteurs-clés et l'accès à une zone d'autonomie.

Le degré d'autonomie de la situation brièvement décrite ici dépend évidemment de deux éléments: il ne faut pas que le pays, dominant dans un secteur clé soit très dominé dans de nombreux autres domaines; de même, il faut que les fondements de la zone de complémentarité soient solides et durables sous peine de se limiter à quelques accords bilatéraux.

Telle qu'elle est décrite ici, l'autonomie paraît être une voie possible pour un pays qui, comme la France, participe largement aux échanges internationaux. Cependant, on doit poser cette question de l'autonomie dans le cadre du système international actuel et de ses évolutions possibles.

On peut retenir quatre exemples, caractéristiques de cette évolution:

a) Le fait que les filiales européennes de Ford fassent venir maintenant des U.S.A. les pare-brises nécessaires aux voitures qu'elles fabriquent en Europe.

b) L'installation progressive des centres d'influences de sociétés multinationales européennes à Bruxelles: elles contribuent ainsi à la création d'une structure étatique aux dimensions du Marché commun.

c) Les indices de l'essoufflement de la domination américaine: la baisse du dollar, la balance commerciale, la stagnation du pouvoir d'achat et du taux d'investissement, l'illiquidité croissante des entreprises U.S.

d) L'augmentation de la part des U.S.A. dans le commerce international.

Ces éléments nous semblent participer d'une même logique économique, ce qui nous amène à proposer un scénario de développement et de localisation des investissements américains sur le territoire national en vue de relancer la demande interne.

LA NOUVELLE LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS U.S., SES DIVERSES CONSÉQUENCES EN EUROPE

Un grand nombre d'indicateurs économiques (dont la dévaluation du dollar) accréditent l'hypothèse du déclin relatif de l'économie américaine.

Cette hypothèse est le point de départ du scénario: pour combattre la perte de puissance de l'économie américaine, le gouvernement U.S. soutient un repli des investissements sur le territoire national; la relance intérieure devant permettre de redonner aux U.S.A. la place qu'ils occupaient après la guerre. Selon ce scénario, un nouveau New Deal est encore possible aux U.S.A.

Pour que cette thèse soit crédible, il faut que le système politique américain se donne les moyens pendant au moins cinq ans de contrôler les problèmes sociaux intérieurs qui pourraient être provoqués par la stagnation du pouvoir d'achat des salariés.

Le repli des investissements conjugué à la baisse du dollar aura deux effets majeurs:

1) La possibilité de faire des U.S.A. un pays nettement plus orienté vers les exportations qu'ils ne le sont actuellement;

2) Par suite de la baisse du dollar, un avantage relatif pour les investissements européens aux U.S.A. Les deux effets auront pour conséquence une nouvelle répartition des marchés tant aux U.S.A. qu'en Europe.

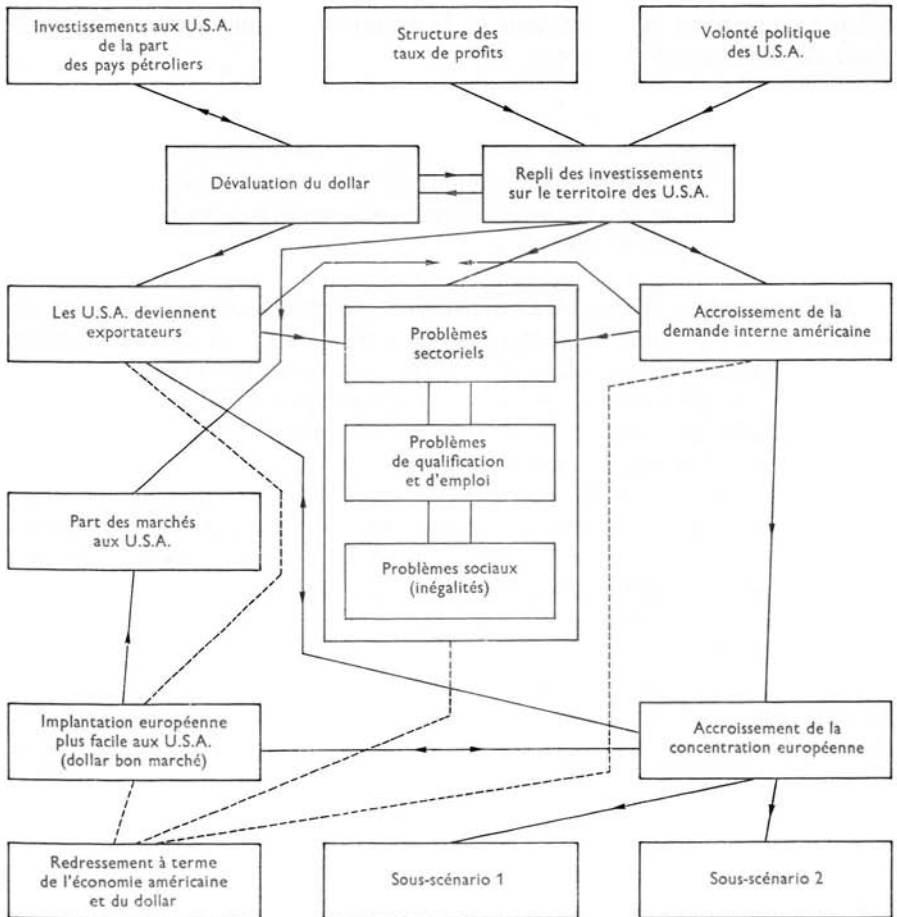
Un tel repli des investissements n'est pas dans la logique du marché à court terme. Il nécessite une concordance de vue entre le gouvernement et les firmes multinationales américaines. Cette concordance n'est possible que si les termes de la stratégie des firmes et de la politique du gouvernement s'unifient. Bien que l'intérêt à court terme des firmes américaines ne corresponde pas au repli, il est possible de penser qu'une concertation aux plus hauts niveaux aura lieu sur une relance à moyen terme (4 ou 5 ans) de certains secteurs. De plus, les dirigeants des firmes multinationales européennes pèseront les risques d'un conflit avec la puissance politique qui leur assure la couverture des risques militaires.

La réussite d'un tel plan de « relance générale » pourrait en partie dépendre de la bonne volonté des pays producteurs de pétrole à implanter leurs capitaux aux U.S.A.

Une conséquence envisageable d'une telle politique serait, en Europe, une plus grande concentration des firmes multinationales européennes: en effet, il leur faudra d'une part résister à la poussée des exportations américaines, d'autre part, atteindre une taille suffisante pour s'implanter avec succès aux U.S.A. et dans le Tiers-Monde solvable.

Le schéma ci-après propose une vision synthétique des évolutions possibles. On peut, à l'analyse du schéma, distinguer un certain nombre de « contradictions » majeures dont la résolution aura un impact décisif sur la probabilité de réalisation du scénario.

SCÉNARIO DE LOCALISATION DES FLUX D'INVESTISSEMENTS



1) *Une contradiction monétaire*: le raisonnement initial est fondé sur la dévaluation en cours du dollar et articule une série d'hypothèses qui aboutissent à une meilleure appréciation du dollar: le recul du dollar est à long terme un élan pris par l'économie américaine.

Il est donc capital, dans une telle étude, d'analyser les délais de réaction des diverses économies à toutes stratégies de relance et des diverses entreprises américaines à toute incitation au repli. Des différences significatives entre les délais aggraveraient les conditions de la mutation. Il faudra donc estimer la durée de la relance économique.

2) *Une contradiction économique internationale*: la croissance interne peut être à terme incompatible avec une politique de soutien des exportations par baisse du dollar. Il faudra donc examiner de quelle manière ces deux phénomènes pourront se produire simultanément sans interférences (ou s'il y en a, déterminer la nature de celles-ci).

3) *La répartition des marchés américains* et européens sera, nous l'avons dit, le résultat d'un jeu conflictuel entre des entreprises américaines mieux armées sur leur territoire et plus rodées à l'exportation d'une part et d'autre part des entreprises européennes qui, profitant de l'avantage relatif que leur confère un dollar faible, seraient désireuses de s'implanter aux U.S.A. en vue de concurrencer depuis l'Europe des entreprises U.S.

Avant d'affiner les caractéristiques de ces évolutions, un point doit être souligné: si les investissements dans le Tiers-Monde et les pays de l'Est ne sont pas évoqués (bien qu'ils soient très prometteurs), c'est pour la raison suivante: les investissements américains en Europe représentent encore, et surtout depuis 1973 la plus grosse part des investissements américains en Europe (cf. note IRIS, février 1975).

Pour répondre à la concurrence des firmes U.S. et pour satisfaire la volonté d'autonomie des pays qui les soutiennent, les firmes européennes vont être conduites à une concentration accrue. Celle-ci pourra s'effectuer selon deux orientations fondamentales déjà évoquées.

Sous-scénario 1. — Il se situe dans le cadre européen: en effet, l'élection au suffrage universel du Parlement en 1979, la création d'un fonds régional, le développement des activités tertiaires des firmes multinationales à Bruxelles suggèrent que l'Europe peut jouer financièrement, politiquement et institutionnellement un rôle de soutien étatique suffisant pour que se développe une autonomie réelle. Celle-ci se constituerait donc sur les bases de la C.E.E. élargie.

Sous-scénario 2. — A la différence du précédent, il laisse une plus grande place à l'influence américaine. L'ancienne domination américaine se poursuit par l'intermédiaire de l'Europe du Nord et des firmes qui s'y rattachent. Dans cette hypothèse la volonté d'autonomie implique une disjonction de l'Europe du Nord et de l'Europe méditerranéenne. Dans un tel cas, la France devrait alors chercher des zones d'autonomie sur le pourtour méditerranéen et les secteurs clés devraient s'adapter à ce contexte (transports maritimes par exemple).

Cependant un tel scénario n'est probable que si chacune des zones européennes est le lieu de convergences politiques et culturelles durables.

Il est à remarquer que les deux sous-scénarios esquissés ici ne font pas appel au même concept: le second intègre des éléments socio-culturels que le premier laisse de côté.

En conclusion, il faut cependant nuancer cette présentation: si les phrases décrites ci-dessus ont été présentées de manière affirmative, il est clair que leurs probabilités de réalisation doivent être évaluées avec soin. Le corps de l'étude devrait donc consister à:

- a) Approfondir et affiner l'analyse théorique du comportement des E.M.N. et des États européens et du concept d'autonomie.
- b) Mettre en place des indicateurs qui doivent permettre une réduction progressive de l'incertitude afin de définir le scénario le plus probable.

LA RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF FRANÇAIS

SCÉNARIO : « COMPTER SUR NOS PROPRES FORCES »

par LE LABORATOIRE DE CONJONCTURE ET DE PROSPECTIVE

Sous la responsabilité de : CHRISTIAN GOUX *et* FRANÇOIS MOREL

Plus aucun responsable économique ou politique ne doute maintenant de la gravité et de la durabilité de la crise économique que connaît le monde occidental. Les chiffres souvent cités de la baisse de la production industrielle, des taux d'inflation, de la croissance du chômage, des difficultés monétaires des pays développés parlent d'eux-mêmes. Nous n'y reviendrons pas. Mais, au-delà des causes immédiates de cette crise (la situation de l'économie américaine) et des processus qui l'ont accélérée (la hausse du prix du pétrole et des matières premières), il est nécessaire de s'interroger sur les raisons pour lesquelles elle se traduit par un bouleversement général des économies développées et de mesurer les conséquences qu'elle ne peut manquer d'engendrer.

Les économies occidentales vivent depuis la fin de la seconde guerre sur le mythe de la croissance économique. Celle-ci se présente comme le phénomène permettant de résoudre momentanément les contradictions sociales sur lesquelles repose notre système économique. Élever le niveau de vie de la plupart (objectif social), sans remettre en question le processus de partage des richesses, exige la croissance. Celle-ci se fonde sur plusieurs points :

- Le développement de la productivité ;
- Le développement de la technologie ;
- Le développement des échanges.

Ce dernier aspect est particulièrement important. Il ne s'agit pas seulement du déséquilibre de l'échange inégal qui se situe au niveau des relations centre-périphérie à partir du commerce des matières premières et renvoie en dernière analyse à l'aspect productif, mais aussi des déséquilibres engendrés par l'interdépendance des économies développées. A partir du moment où la croissance d'une économie repose en partie sur la capacité des pays voisins à acheter les biens qu'elle produit, les phénomènes de dépendance deviennent particulièrement importants et la fragilité de l'économie s'en ressent. Aujourd'hui, chacun des pays paraît attendre la relance de ses partenaires. C'est une situation qui ne peut évidemment se prolonger.

La crise économique actuelle aura eu pour effet de mettre en lumière de manière particulièrement forte cet aspect des choses qui condamne toute possibilité de croissance nationale équilibrée. Il ne s'agit pas pour autant de revenir à un protectionnisme dont on a vu en Grande-Bretagne qu'il conduisait inéluctablement au déclin. Mais, il est nécessaire de réduire les phénomènes de dépendance dont les effets sont désastreux et qui peuvent conduire à des chantages économiques, facteurs évidents de déséquilibre. Tel est le sens d'une politique qui se fonderait sur une plus grande autonomie des économies nationales, et par conséquent sur la prise en charge par elles d'un plus grand nombre d'activités. Un tel schéma renvoie, dès lors, non seulement à une restructuration du commerce extérieur mais aussi à celle de l'ensemble de l'appareil productif.

*LA RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF:
LE SCÉNARIO « COMPTER SUR NOS PROPRES FORCES »*

La forte hausse des prix du pétrole remet en cause la structure de notre commerce extérieur et l'équilibre ancien au niveau des ressources et des emplois. A titre indicatif, on trouvera ci-dessous les pourcentages des différents agrégats en 1960, 1970 et 1974 (1).

	1960	1970	1974
Production intérieure brute	89,7	87,0	81,5
Importations	10,3	13,0	18,5
Total	100,0	100,0	100,0
Consommation	63,2	59,1	57,4
FBCF et variation des stocks	23,9	27,5	25,7
Exportations et solde utilisation de services	12,9	13,4	16,9
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : Comptabilité nationale.

(1) Il s'agit de pourcentages faits sur les valeurs à prix courants.

Cette profonde mutation pose deux séries de questions:

— La tendance à la hausse des postes importations et exportations doit-elle continuer à croître et l'année 1974, bien qu'exceptionnelle, s'inscrit-elle dans un mouvement de fond?

— La répartition au niveau des ressources doit-elle continuer à se faire au détriment du poste « consommation »?

En fait ces deux questions sont au centre des problèmes que se posent la plupart des pays développés dont l'économie a été frappée par la hausse des prix du pétrole. L'exemple japonais est à cet égard assez révélateur. La plupart des centres de recherches économiques nippons viennent de consacrer de longues études sur la réponse à donner à ces questions (2).

A l'examen, il apparaît qu'en France, on aurait tendance à s'orienter vers une conception « exportations tous azimuths et quoi qu'il arrive ». C'est tout au moins ce qui ressort des différents discours des hommes politiques et du C.N.P.F. Cette conception a l'avantage de permettre d'une part un rétablissement rapide des équilibres extérieurs et d'autre part un redéploiement quantitatif de l'appareil productif français. Elle est fondée sur le désir de maintenir, voire d'accélérer la croissance. Mais compte tenu des environnements internationaux, des difficultés de l'économie américaine et du désir de cette dernière de retrouver un leadership incontesté sur les pays développés à économie libérale, elle a un inconvénient majeur: celui de lier un peu plus encore l'économie française à celle des pays étrangers et par conséquent à se soumettre aux fluctuations de leur économie.

Aussi est-il à notre avis nécessaire de développer un autre type de scénario: celui de l'évolution vers une plus grande autonomie. « Compter sur ses propres forces », tout en tenant compte naturellement des contraintes internationales. Il ne peut s'agir d'un scénario protectionniste, mais il faut néanmoins bien voir qu'il se situe à l'opposé de la conception précédente « exportations tous azimuths et quoi qu'il arrive ».

Pour montrer l'esprit du scénario, nous pourrions partir d'un tableau fictif des comptes du type suivant.

Production intérieure brute	85
Importations	15
Consommation	57
FBCF et variation de stocks	28
Exportations et solde utilisation de services	15

(2) Outlook for Japan's Growth. Japan's Economy un five years, as seen by five research organizations. *Oriental economist*, janvier 1975, n° 771, vol. 43.

Sa réalisation suppose donc que l'on insiste sur l'aspect exportations en ce qui concerne les qualités physiques et sur l'aspect exportations pour les prix.

Il faut donc chercher à vendre plus cher en important moins de biens et non vendre à l'extérieur de plus en plus en essayant de compenser les importations inéluctables qui en découlent. Une telle problématique s'insère dans une division internationale du travail précise.

En effet, vendre plus cher, cela signifie modifier la structure de notre production, en fabriquant des biens comprenant de plus en plus de technologie. L'économie française serait alors appelée à s'imposer comme « un des centres » au sein de la division internationale du travail. Cela suppose donc une restructuration de notre économie, allant dans le sens d'une technologisation accrue.

Importer moins de biens, cela signifie en particulier se rendre autonome pour la fabrication des produits finis et semi-finis. Cela suppose un effort quant à la restructuration de certains secteurs, en particulier la mécanique et les machines-outils.

Ces deux perspectives qu'il faudra étudier avec attention s'intègrent dans un processus de coopération et de relations étroites avec les pays producteurs de pétrole et de matières premières et nécessitent le développement des accords bilatéraux d'une part, la délocalisation de certaines activités d'autre part.

La recherche devrait permettre de mettre en évidence d'une part la structure actuelle du commerce extérieur, d'autre part les modifications qu'elle devrait subir compte tenu de nos hypothèses. Elle devrait enfin définir la restructuration de l'appareil industriel français en fonction de ces modifications.

Il est donc important de noter que la restructuration de l'appareil productif français se fait dans notre recherche en fonction de la volonté de « compter sur nos propres forces », c'est-à-dire en fonction de notre commerce international.

Par ailleurs, le but recherché dans le cadre de ce scénario est naturellement l'équilibre global de la balance des paiements courants. Il sera donc nécessaire de faire une distinction entre la balance des biens et utilisation de services et celle des opérations de répartition.

Mais un autre problème tout aussi important se pose. Doit-on s'orienter vers des équilibres partiels? C'est-à-dire est-il nécessaire d'avoir des équilibres par zones, pour certains pays, par branches, etc. C'est une question à laquelle il n'est pas possible d'échapper surtout lorsque l'on envisage des processus de délocalisation industrielle.

Sans naturellement revenir à une économie de troc, il est évident que l'on n'est plus dans un système de libre concurrence sur les marchés nationaux

et que ce sont les rapports de force entre pays et entre très grands monopoles qui déterminent les prix. L'existence de surplus qu'il faut recycler pour que le système continue à fonctionner est une solution qui crée à terme des processus cumulatifs affaiblissant les pays faibles et renforçant les pays forts.

La France qui se trouve actuellement dans une situation de faiblesse relative a tout intérêt à ne pas voir se laisser développer des processus de ce type. On ne peut donc éviter de se poser cette question.

La réforme de l'entreprise *

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUDREAU

TRANSFORMER LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ENTREPRISE

1) Etablir un bilan social annuel au niveau de chaque entreprise à partir d'indicateurs représentatifs de sa situation sociale et des conditions de travail.

2) Procéder, au niveau de chaque entreprise, à une programmation pluriannuelle fixant les objectifs et les moyens de sa politique d'amélioration des conditions de travail.

3) Reconnaître à chaque salarié une faculté d'expression sur le contenu de son travail.

4) Revaloriser le travail manuel. Réduire le travail posté et limiter le travail de nuit. — Inciter les entreprises à prévoir des postes qui préparent à la retraite afin que les dernières années de la vie active s'accompagnent d'une moindre pénibilité des tâches.

5) Introduire dans les programmes des établissements d'enseignement technique et supérieur, l'étude des conditions et relations de travail.

6) Promouvoir l'enseignement de la médecine du travail. Redéfinir le statut du médecin du travail au sein de l'entreprise.

7) Favoriser les formations longues dans le cadre de la loi sur la formation permanente en aménageant les conditions d'exercice et de rémunération des congés de formation.

8) Mettre l'Inspection du travail en mesure de remplir pleinement son rôle.

* Texte remis à la Conférence de presse du 13 février 1975. Documentation française, février 1975.

9) Doter l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail de moyens humains et financiers très importants.

10) Associer très largement à la préparation, à l'exécution et au contrôle des décisions tous ceux que leurs compétences et leurs attributions mettent en mesure d'y participer.

11) Déconcentrer la prise de décision au niveau le plus proche possible de son exécution.

12) Encourager les entreprises à mettre en œuvre une véritable décentralisation de leurs structures.

13) Développer largement auprès du personnel, l'information générale sur l'entreprise.

14) Clarifier les règles de rémunération en usage dans chaque entreprise.

15) Faire connaître les principes de la promotion interne dans l'entreprise.

16) Favoriser l'accueil des nouveaux salariés dans l'entreprise et les informer de leurs droits en même temps que de leurs responsabilités.

17) Éliminer les discriminations de fait à l'égard du travail féminin, notamment par une politique appropriée d'équipements collectifs et de formation professionnelle.

CONSACRER LA PLACE DES HOMMES DANS L'ENTREPRISE

1) Reconnaître le syndicat comme partenaire.

2) Laisser un champ plus vaste à la négociation collective. Inciter les partenaires sociaux à dépasser leurs obligations légales par des accords contractuels.

3) Développer l'effort de formation des cadres syndicaux. Augmenter éventuellement le nombre des représentants syndicaux dans les grandes entreprises et accroître les moyens concrets mis à leur disposition.

4) Appliquer la loi en matière de constitution des comités d'entreprise.

5) Par accord contractuel, aménager la représentation du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés.

6) Parvenir à une meilleure représentativité du comité d'entreprise : modifier les règles de représentation des établissements ainsi que du personnel d'encadrement.

7) Aménager le régime des élections au comité d'entreprise (éligibilité à 18 ans — Protection accrue pour la première élection — mode de scrutin).

8) Renforcer les compétences du comité d'entreprise en matière de formation et de conditions de travail.

9) Créer au sein du comité d'entreprise une « délégation économique » ayant pour vocation d'approfondir la concertation sur les questions économiques et de préparer les dossiers correspondants en vue de leur présentation au comité.

10) Instituer une représentation du personnel au niveau des groupes et holdings.

11) Obliger les groupes multinationaux étrangers à mandater un représentant auprès de leurs filiales françaises afin de répondre de la stratégie du groupe.

12) Ouvrir une voie nouvelle de participation : la cosurveillance.
— Prendre les mesures nécessaires pour autoriser la représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés qui le souhaitent. Susciter un débat public sur la possibilité d'introduire, à titre obligatoire et dans la proportion du tiers, des représentants des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés d'une certaine importance. Détermination du délai approprié et du mode de désignation.

ADAPTER LE DROIT DES SOCIÉTÉS AUX RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI

1) Rénover les fonctions dirigeantes des sociétés anonymes :

a) Supprimer l'obligation de collégialité dans les directoires de sociétés à conseil de surveillance.

b) Séparer les fonctions de gestion et de contrôle dans les sociétés anonymes importantes à conseil d'administration en distinguant les fonctions de président et directeur général.

2) Améliorer le fonctionnement des conseils. Réduction des cumuls de mandats. Renouvellement plus fréquent des administrateurs.

3) Organiser la succession des dirigeants de l'entreprise : après 60 ans, les présidents et directeurs généraux ne pourraient exercer plus de trois mandats de trois ans, la cessation de fonctions devant intervenir à 70 ans.

4) Elargir les facilités de paiement des droits de succession et autoriser dans des cas exceptionnels leur acquittement au moyen de titres représentatifs du capital de l'entreprise.

5) Institution d'un régime nouveau de participation du personnel par transfert volontaire aux salariés d'actions ou de parts dotées d'un vote double, en franchise partielle ou totale de droits de mutation.

6) Poursuivre la réforme du Commissariat aux comptes pour assurer la régularité et la sincérité des comptes et informations financières au bénéfice du chef d'entreprise, des actionnaires et du comité d'entreprise.

REVALORISER LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

1) Renforcer l'attrait des investissements en valeurs mobilières en uniformisant le traitement fiscal des diverses formes de placement.

2) Encourager l'émission d'obligations participantes.

3) Autoriser la réévaluation des bilans sociaux pour aboutir à un plus grand réalisme des comptes et à une information plus complète des actionnaires.

4) Assurer une plus grande rigueur et une plus grande régularité dans les informations données au public pour les sociétés cotées en Bourse.

5) Favoriser les actionnaires stables en leur donnant une influence accrue en les autorisant notamment à proposer des administrateurs et à voter par correspondance.

6) Instaurer une procédure légale de questions écrites sous le contrôle de la Commission des opérations de bourse.

7) Etablir progressivement une protection spéciale des intérêts des actionnaires minoritaires dans les groupes.

8) Obliger les groupes à publier, à partir de 1976, des comptes consolidés.

AMÉLIORER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES SALARIÉS

1) Envisager une nouvelle étape dans la voie de l'intéressement du personnel en étendant progressivement le bénéfice de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation à l'ensemble des entreprises.

2) Offrir aux salariés la faculté d'obtenir le versement immédiat des sommes acquises au titre de la participation obligatoire.

3) Etablir un régime unique de participation facultative combinant les avantages de l'ordonnance de 1959 et ceux des accords dérogatoires de l'ordonnance de 1967, à condition que les sommes correspondantes soient affectées à l'épargne.

4) Prévoir, parmi les formules d'utilisation de la réserve de participation, la distribution d'actions de la société et rendre plus aisée la décision correspondante d'émettre des actions dans cette perspective.

5) Autoriser l'actionnariat des salariés pour les sociétés non cotées, avec des modalités appropriées.

OFFRIR DES STATUTS NOUVEAUX DE SOCIÉTÉS

1) Permettre l'expérimentation d'une nouvelle forme de société de personnes, constituée sans capital social.

2) Définir un nouveau statut de société associant parallèlement la représentation des actionnaires et celle des salariés qui recevraient la propriété collective d'une partie du capital : la société à gestion participative.

3) Proposer un statut d'entreprise intermédiaire entre la société et l'association : L'entreprise sans but lucratif.

PROMOUVOIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

1) Inciter les sociétés de développement régional et les délégations locales des établissements de crédit spécialisés à assumer des fonctions de conseil et d'assistance aux créateurs d'entreprise.

2) Introduire dans notre droit l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

3) Aménager le statut de la S.A.R.L. de façon à le rendre plus attractif pour les petites entreprises.

4) Favoriser le développement des petites et moyennes entreprises en instituant une structure de financement spécialisée dans l'apport de fonds propres à ce type d'entreprises.

5) Obliger les investisseurs institutionnels à consacrer une fraction de leurs accroissements annuels d'actifs au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises.

6) Elargir la gamme des valeurs immobilières offertes à la souscription du public ou des investisseurs institutionnels afin d'accroître les ressources permanentes des entreprises, en particulier petites et moyennes.

7) Dans le cas d'entreprises créées par des personnes physiques qui y consacrent toute leur activité et pour la petite et moyenne industrie des secteurs prioritaires, alléger le prélèvement fiscal sur une partie des bénéfices réalisés, à condition que ceux-ci soient incorporés au capital.

8) Inciter l'État et les collectivités locales à régler leurs dettes dans des délais convenables.

PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS ET AIDER LES ENTREPRISES A Y FAIRE FACE

1) Regrouper auprès des tribunaux de commerce l'ensemble des informations qui permettent d'apprécier la situation réelle d'une entreprise.

2) Instituer au profit des actionnaires minoritaires, des salariés et des créanciers, sur la base de critères objectifs de difficultés potentielles, un droit d'intervention interne auprès de la direction de la société.

3) Mettre en place un organisme d'assistance aux entreprises en difficultés, investi d'une mission de diagnostic, de conseil à la gestion ou d'intervention, pour définir un plan de redressement ou de conversion des entreprises en mains de justice.

ACTUALISER LES PROCÉDURES DE SOLUTION DES CONFLITS DU TRAVAIL

1) Encourager l'insertion dans les conventions collectives de procédures contractuelles de solution des conflits collectifs du travail.

2) Elaborer une procédure légale supplétive combinant les procédures de conciliation et de médiation.

3) Réformer rapidement la juridiction prud'homale.

INSÉRER LES FINALITÉS DE L'ENTREPRISE DANS CELLES DE LA SOCIÉTÉ

1) Conforter l'influence des organisations de consommateurs :

Envisager l'affectation à leur profit d'un certain pourcentage des recettes publicitaires. Assurer leur présence dans les instances de concertation sur la politique économique. Elaborer un code de déontologie de la publicité et de la consommation.

2) Prendre en compte l'équilibre de la vie au travail dans la politique d'implantations industrielles Réserver les incitations financières et fiscales aux seuls projets d'investissements qui respectent les orientations de la politique de l'environnement.

3) Prendre en considération les impératifs propres de l'entreprise dans les choix de l'État et doter les administrations de moyens d'information plus élaborés sur les réalités de l'entreprise.

4) Créer une instance nationale, chargée d'étudier les problèmes généraux de l'entreprise : évolution de ses structures; relation avec l'environnement, rapports avec l'État.

Forum prévisionnel

La prévision servant aux décisions « publiques » — au sens de gouvernementales — doit être « publique », c'est-à-dire « exposée en public ». C'est ainsi seulement que l'on évitera de donner pour opération « magique » le processus intellectuel de formation d'opinions raisonnées sur l'avenir.

Il faut donc un « forum prévisionnel » où se produiront les opinions « avancées » (au sens temporel) sur ce qui peut advenir et sur ce qui peut être fait. Et comme le passage du temps apporte des situations nouvelles et des germes nouveaux, il est clair que ce « forum » doit être en fonctionnement continu : il ne s'agit pas d'envisager l'avenir une fois pour toutes mais de le discuter continuellement.

Le forum prévisionnel doit être conçu comme une véritable institution où des experts très différents apporteront des prévisions spéciales qui seront combinées en prévisions plus générales.

*Extrait du livre de Bertrand de Jouvenel:
L'Art de la Conjecture, Paris, S.E.D.E.I.S. 1964.*

Bibliographie

A. DOAK BARNETT. *Uncertain passage, (China's Transition to the Post-Mao Era)*, (Washington, The Brookings Institutions, 1974).

L'ouvrage collectif « *Les E.v. et la Chine dans la prochaine décennie* », présenté par A. Doak Barnett a été analysé dans *Analyse et Prévision* (tome XII, déc. 1971, N° 6, p. 1057 et suiv.) L'auteur vient de faire paraître, à la suite d'un voyage en Chine une étude sur « la passe incertaine » que traversera la Chine après la disparition de Mao Tse-toung.

Il y a, en fait, deux parties dans ce livre, l'une analytique, l'autre prévisionnelle. Tout en notant les progrès accomplis en Chine, le grand expert américain note les conflits actuels (les contradictions) existant entre les impératifs de la croissance économique déterminés par les économistes et la volonté d'égalisation du Président, (c'est un des aspects de l'opposition « Rouge et expert » que connaît toute révolution). De nombreuses contradictions engendrent des tensions qui se perpétuent au sein des dirigeants (entre militaires et civils; entre autorités nationales et régionales) et les purges récentes confirment l'exactitude des remarques de l'auteur.

La difficulté d'un exercice prévisionnel n'est pas sous-estimée. Dans le monde moderne, l'enchevêtrement des forces politiques et sociales travaillant les grandes nations est si réel, et les outils des sciences humaines employés à l'analyse si primitifs encore, que quiconque essaie de voir au-delà du présent doit franchement reconnaître que le futur est fondamentalement indéterminé. Il est néanmoins essentiel d'essayer d'analyser les facteurs principaux qui contribuent à déterminer les futurs développements en Chine, (p. XIV). Difficultés de l'entreprise, nécessité de l'entreprendre, tout est dit.

Sur le plan *intérieur*, l'analyse des relations entre militaires et civils est particulièrement bien venue. Doak Barnett estime concevable dans l'avenir un accroissement de la centralisation et de l'influence du parti, une réduction des conflits entre maoïstes et professionnels, en d'autres termes une transformation progressive de « l'armée populaire de libération » en une force de

défense plus classique, force qui, néanmoins, continuerait à assumer des fonctions politiques et économiques dans la nation. Autre apport intéressant, des tableaux sur l'évolution économique de 1949 à 1971. Il est exceptionnel que des statistiques sur le P.N.B., la population, la production industrielle, la production de l'acier et des céréales soient publiées par la Chine sur une période aussi longue, (deux décennies), année par année, (p. 168 et 169).

Sur le plan *extérieur*, l'auteur se penchant sur les relations de la Chine et du monde, conclut que Pékin adoptera une attitude essentiellement défensive. Depuis 1949, la Chine a toujours estimé que sa sécurité se trouvait directement menacée au moins par une puissance majeure: États-Unis ou U.R.S.S.

Sans doute la rhétorique chinoise a toujours insisté sur la capacité du peuple chinois à résister éventuellement aux attaques de l'extérieur, mais, dans le même temps, Pékin sait être très lucide et réaliste. Il reconnaît la vulnérabilité de la Chine par rapport aux États-Unis et à l'U.R.S.S. Dans le jargon en usage, la Chine peut mépriser stratégiquement (à long terme) les puissances majeures, mais doit tactiquement (à court terme) en tenir compte.

En résumé, dans la période immédiate à venir, la Chine paraît devoir être principalement préoccupée par la défense de ses intérêts nationaux majeurs, plutôt que devoir accorder la priorité à la poursuite d'objectifs idéologiques à long terme. Les dirigeants chinois, selon Doak Barnett, vont vraisemblablement continuer à reconnaître la faiblesse militaire relative de la nation par rapport aux super-puissances et donc agir dans les limites que cette donnée impose.

René Servoise.

CHIZO-MINHSIEH, *Atlas of China* (New York, McGraw Hill, 1973).

Les livres se multiplient sur la Chine et offrent de nombreuses interprétations de l'évolution en cours, par contre les atlas sont extrêmement rares. L'atlas aujourd'hui présenté par le professeur Chino-min Hsieh traduit sur des cartes la modification des paysages chinois provoquée par la construction des voies de communication (routes, voies ferrées, canaux), l'accroissement et la diversification. Les productions agricoles, l'apparition de nouvelles régions industrielles.

Quatre parties: géographie physique; géographie humaine; géographie régionale; atlas historique. Dans la première partie (géographie physique) l'excellent diagramme et les profils du relief de la Chine qui atteint des altitudes de 5 000 m dans l'ouest pour descendre en gradins vers l'est, jusqu'au niveau des côtes, sont à signaler; également la précision des cartes relatives aux climats; enfin les cartes de l'hydrologie (carte des quatre grands bassins

fluviaux). Sait-on qu'une partie des eaux chinoises est drainée vers l'océan arctique?...

Dans la partie consacrée à la géographie humaine, l'auteur s'est efforcé d'illustrer les progrès accomplis depuis 1949, mais c'est vraisemblablement la partie consacrée à la géographie régionale qui demeure la plus intéressante parce qu'offrant des cartes plus précises. Les prodigieuses dimensions de la Chine réduisent en effet l'intérêt des cartes à l'échelle du pays chinois tout entier.

La dernière partie (atlas historique) appelle évidemment la comparaison avec l'« *Historic Atlas of China* » d'Albert Hermann, réédité en 1966. Il avait l'avantage d'être en couleur, et de ce fait, était plus « parlant » et plus lisible que le nouvel atlas de McGraw Hill qui cependant apporte des cartes inédites sur la répartition des communes populaires, les zones militaires et les universités.

La jaquette de ce nouvel atlas déclare qu'il est le plus complet et le plus détaillé des atlas actuellement parus en Occident, le lecteur ratifiera ce jugement. Un défaut, l'atlas est présenté en noir et blanc, il est d'une lecture bien sévère.

René Servoise.

W. WILLIAMS. *Social Policy Research and Analysis*, (New York, American Elsevier Publishing Company 1973. Collection « Policy Sciences Book Series »), 220 pages.

P. M. ROSSI et W. WILLIAMS. *Evaluating Social Programs*, (New York et Londres, Seminar Press, 1973. Collection « Quantitative Studies in Social Relations »), 326 pages.

A. CULYER. *The Economics of Social Policy*, (Londres, Martin Robertson, 1974, 268 pages.)

Les deux premiers livres, qui sont américains, traitent d'un sujet qui, en France, a été jusqu'ici complètement négligé par les sciences sociales, à savoir l'évaluation *a posteriori* des politiques gouvernementales. Aucune politique n'est menée pendant une période indéfinie. Tôt ou tard un changement survient, même si l'équipe au pouvoir reste la même. L'une des raisons majeures d'adopter une politique nouvelle est que l'ancienne n'a pas donné les résultats escomptés. L'objet des études d'évaluation (dont les comparaisons entre objectifs et réalisations du Plan français ne sont qu'une approximation très lointaine) est précisément d'essayer de faire la lumière sur ce qui a réussi et ce qui a échoué dans une action publique menée avec une certaine continuité.

A cet égard il est clair que les programmes publics lancés par l'administration Johnson au titre de la « guerre à la pauvreté » ont offert une ample

matière à des travaux d'évaluation, et ceux-ci sont utilisés comme illustration par les deux ouvrages en question (l'un des auteurs, Walter Williams, a été pendant plusieurs années à la tête de la Division de la Recherche et des Plans à l'O.E.O. — Office of Economic Opportunity).

Social Policy Research and Analysis porte sur les aspects politico-administratifs de l'analyse stratégique (*policy analysis*), que Williams définit comme l'ensemble des techniques et méthodes permettant de synthétiser l'information disponible pour présenter au décideur des options formulées en termes comparables quant aux coûts et aux avantages attendus. Le rôle du bureau chargé de l'analyse stratégique consiste notamment à évaluer les politiques passées pour en tirer des conclusions opératoires quant aux mesures à prendre dans le futur, mais il implique également le lancement d'opérations de type expérimental en vue de tester l'efficacité d'actions nouvelles avant qu'elles ne soient appliquées en vraie grandeur (ce point avait déjà été développé dans le livre d'Alice Rivlin, dont j'ai rendu compte dans *Analyse & Prévission* de déc. 1974).

De par ses fonctions à l'O.E.O. l'auteur est fort bien placé pour étudier les difficultés que rencontre un tel service, et les leçons qu'il en tire sont d'un intérêt qui dépasse de loin le bilan des programmes de la « Grande Société ». Pour que le responsable de l'analyse stratégique puisse faire correctement son métier plusieurs conditions doivent être remplies: existence d'un service distinct au sein du ministère, chargé de présenter des « alternatives » en termes de coûts-avantages; une capacité de mener (ou de faire faire) des recherches pertinentes pour l'analyse stratégique; et enfin un accès direct auprès du ministre.

Enoncer ces conditions, c'est mettre en même temps en lumière les obstacles qu'un bureau d'analyse stratégique est appelé à rencontrer: dosage souhaitable entre évaluation globale et évaluation détaillée, rareté des recherches socio-économiques utilisables pour une politique à moyen terme, tensions entre d'une part les analystes et d'autre part les gestionnaires des programmes, risques de manipulation politique des résultats d'une étude évaluative.

Williams cite à ce propos l'exemple très éclairant de la recherche menée par la Westinghouse Learning Corporation et l'université d'Ohio sur les effets du programme Headstart de préscolarisation des jeunes enfants noirs, dont les conclusions modérément négatives déclenchèrent une véritable tempête politique.

Cette étude de cas est reprise dans le livre de Rossi et Williams, mais l'accent est davantage mis sur les aspects méthodologiques, tels que représentativité de l'échantillon, validité d'une étude *ex post* par rapport à une étude longitudinale « en continu », spécification des indicateurs de résultats, validité des manipulations statistiques opérées pour dégager des relations de causalité. Ces deux derniers points, tout à fait fondamentaux, reviennent de

manière récurrente à travers de nombreuses illustrations concrètes, en particulier les évaluations des programmes de formation professionnelle dont l'impact réel est encore mal connu (1), la célèbre enquête de James Coleman *et al.* sur l'égalité des chances scolaires (2), et la non moins célèbre expérimentation sociale effectuée par J. Kershaw sur diverses modalités de revenu minimum garanti, qui a soulevé elle aussi des problèmes délicats de coordination avec les administrations locales du fisc et de la sécurité sociale.

Lorsqu'on est Français, la lecture de ces deux ouvrages est un vrai dépaysement, car on pénètre dans un univers assez insolite, où l'on voit les services sociaux et la politique sociale ne plus être deux entités totalement séparées, où les problèmes d'inférence statistique acquièrent une dimension politique, et où les aspects organisationnels de l'action gouvernementale cessent de relever uniquement de la tactique, tempérée (ou aggravée) par l'idéologie, pour devenir des questions susceptibles d'un traitement scientifique.

Le livre qu'un jeune économiste britannique, Anthony Culyer (également auteur chez Penguin d'une série de *readings* sur l'économie de la santé) a écrit sur l'application de l'analyse microéconomique aux décisions de politique sociale est l'un des résultats d'une subvention accordée par le Social Science Research Council à l'université d'York pour promouvoir des études sur le secteur public. Il débute par une discussion des bases philosophiques et théoriques du mode d'approche utilisé (notamment les concepts d'optimum, d'externalités et de biens publics). Puis viennent les champs d'application, où sont abordés les revenus et leurs redistributions, puis une série très variée de problèmes de politique sociale qui vont du rendement collectif de l'éducation nationale au choix entre rénovation et construction de logements, le tout entremêlé d'autres considérations d'ordre théorique (le plan suivi dans ce livre est un peu déroutant...).

L'auteur a incontestablement un grand talent d'exposition, ce qui fait regretter que son livre ne soit pas traduit en français, car il n'a pas me semble-t-il d'équivalent dans notre pays. L'absence de ce type de matériel pédagogique est très dommageable, car ce que l'on appelle du terme vague de « services collectifs » nécessite, de par leur poids dans l'économie et la forte demande dont ils font l'objet, une planification particulièrement attentive. Or comme l'indique Culyer, les pratiques actuelles reposent, soit sur une conception

(1) En France la Cour des Comptes est à ma connaissance le seul organisme qui ait sérieusement posé le problème.

(2) La discussion entre Coleman, qui est sociologue et deux économistes, Cain et Watts, retracée pages 73 à 107, est un remarquable exemple concret de la manière dont un problème peut être abordé selon deux optiques tout à fait différentes, et déboucher sur des stratégies de recherche distinctes.

arbitraire des « besoins », soit sur la contribution des investissements sociaux à la croissance du PNB — deux positions également insatisfaisantes. Si l'on ajoute à cela que la classe politique n'a aucune raison particulière de souhaiter plus de rigueur analytique dans les choix « hors marché » vu le caractère beaucoup plus confortable du flou artistique qui prévaut actuellement, on voit que la force de changement — s'il y en a une — ne peut venir que du système d'éducation et de recherche: à partir du moment où des analystes suffisamment nombreux auront été formés, il faudra bien les utiliser...

Bernard Cazes.

DONALD R. HODGMAN, *National Monetary Policies and International Monetary Cooperation* (Boston, Little, Brown and Company, 1974), 266 p.

Le but de l'ouvrage de Donald Hodgman est double: d'une part, comparer les effets des politiques monétaires et du crédit de différents pays; d'autre part, analyser les conséquences de ces différentes politiques sur la coopération monétaire internationale.

Dans les six premiers chapitres, l'auteur examine ainsi les politiques nationales de la Belgique, du Luxembourg, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Sont tout particulièrement décrits les instruments et les processus des politiques monétaires et du crédit, au regard du cadre fourni par les institutions financières et les marchés. Le rôle des politiques budgétaires et des contrôles étatiques est mis en relief, principalement en matière de marché financier et de contrôle des changes.

Les derniers chapitres du livre sont plus synthétiques et visent à comparer les effets de ces différentes politiques. Deux développements sont particulièrement intéressants: l'un a trait à l'intégration monétaire européenne, l'autre à la réforme du système monétaire international. L'auteur montre, à juste titre, que l'une des incitations les plus puissantes en matière d'union monétaire européenne fut le désir des États européens d'apporter une réponse coordonnée au problème de la réforme du système monétaire international.

Sur le plan de l'union économique et monétaire proprement dite, il en examine les aspects principaux: politique des changes, ou des parités; fonds européen de coopération monétaire; contrôle des mouvements de capitaux; mise en place d'un marché européen des capitaux; coordination des politiques budgétaires et harmonisation fiscale. Dans chacun de ces domaines, les obstacles à surmonter lui semblent de poids.

Sans aborder le problème de l'intégration économique, il voit là l'une des difficultés essentielles de l'entreprise et ne se cache pas que c'est dans ce domaine que les divergences seront les plus malaisées à surmonter.

Eugène Berg.

ERIK EQNELL et **MICHEL PEISSIK**, *U.R.S.S., L'entreprise face à l'État* (Paris, Seuil, 1974), 303 p.

Cet ouvrage est le double résultat d'une observation durable sur le terrain de la réforme économique soviétique et d'une étude théorique complète des mécanismes de gestion socialiste de l'économie.

Les auteurs fournissent ainsi un tableau assez général des règles du jeu d'une part, où le système de planification et le rôle des profits sont mis en valeur avec clarté et pénétration.

La description et l'analyse des « acteurs en présence » (ministères techniques, unions industrielles, managers, travailleurs, rôle du parti) frappera par son actualité, son souci de la précision et de la note juste.

Enfin, une dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'emploi des moyens. Combinaison classique du capital/travail. D'intéressants développements traitent du facteur monétaire et financier, du rôle de la science et de l'innovation; le développement des échanges extérieurs est saisi comme un nouveau facteur structural.

A l'heure de « l'ouverture à l'Ouest », des échanges de technologie et de produits, cet ouvrage apparaîtra comme une description fort précise du fonctionnement actuel et prévisible de l'économie soviétique.

Eugène Berg.

KOSTAS AXELOS. *Horizons du Monde*, (Éditions de Minuit, 1974).

Le temps passe, le futur s'avance et la philosophie change, comme tout le reste, encore que les mêmes problèmes fondamentaux continuent à se poser aux hommes, avec une acuité que l'actualité et les *futuribles* rendent aujourd'hui plus redoutables qu'hier. Qu'en est-il *hic et nunc* de l'Être, du non-Être, de la Pensée, du Monde et du Devenir? On ne pourra nier que la prospection de l'avenir — plus précisément si l'on préfère, du destin humain — est étroitement imbriquée à l'interrogation spéculative, critique et éthique que tout penseur digne de ce nom pose et oppose à toutes choses, se pose à lui-même

et pose à autrui sans relâche et qu'à la suite, la configuration de cet « avenir » soit totalement tributaire de certaines réponses à articuler, de valeurs à découvrir, fussent-elles entièrement nouvelles, inédites — et partant des actions et des entreprises (à commencer par la ou les politiques) à mettre en œuvre, dès à présent.

Venu (et revenu) justement du marxisme, tout en restant fidèle à la pensée et à la « fonction » des pré-philosophes grecs — dont Héraclite, au premier chef, auquel il consacra sa thèse de philosophie en 1962 — Kostas Axelos nous confronte non sans brutalité, à toutes nos illusions et valeurs régnautes et nous assaille par un jeu questionnant et radical auquel la plupart des « maîtres du monde » (cela dit par dérision) évitent de se livrer; d'où ces erreurs de parcours, ces *pandories* à courte vue, épiméthéennes qui, un jour ou l'autre, si ce n'est déjà fait, nous entraîneront à l'abîme, tous ensemble.

A ce niveau le plus général et le plus fondamental, *planétaire* en un mot — c'est d'ailleurs le maître-mot de ce penseur qui nous incite à aller « Vers la pensée planétaire (1) — la philosophie n'a plus rien de commun avec ce discours traditionnel, éthéré, plus ou moins gratuit et vaguement platonicien ou kantien qu'on appelle de ce nom, mais se transforme, se dépasse en cette « méta-philosophie » qui doit retenir l'attention, mieux devenir la dimension noologique de tout prospecticien digne de ce nom (les gestionnaires et les techniciens suivront on l'espère !).

Déjà dans « le jeu du monde » écrit en 1969, ce méta-philosophe interrogeait c'est-à-dire remettait en question, en cause et corollairement en pleine lumière « la totalité du monde », dans tous ses aspects ou jeux multiformes (notamment les mythes, les idéologies, les sciences et les techniques qui nous fascinent, nous mobilisent et nous déterminent) pour prouver à bon escient et pour l'édification de chacun que la pensée est bien *l'unique vertu* qui puisse nous permettre de dominer nos propres phantasmes, nos propres idoles, nos pseudo-conquêtes et tous nos « artefacts ». On ne sait que trop maintenant par exemple à quels aboutissements néfastes a conduit et peut nous entraîner encore la religion positiviste et idolâtre du « Progrès » pour récuser l'affirmation de cette exigence de lucidité.

Horizons du monde est dans la ligne de cette exploration continue que la pensée — répétons-le encore, unique apanage humain pour l'instant et pas chez tout le monde hélas ! — effectue dans le monde dont nous sommes parties, « joueurs et jouets à la fois » selon l'expression de K. Axelos. Le pessimisme certes y domine et pour cause ! Planétairement, notre monde actuel et à venir est de plus en plus la proie d'une « médiocratie capitalo-socialiste » qui se ren-

(1) *Vers la pensée planétaire*, éditions de Minuit, 1970.

force et s'ossifie (à moins que la bénéfique crise de l'énergie en casse à temps la boulimie suicidaire); métaphysiquement parlant enfin, l'Espace-Temps mondial et sidéral échappe toujours à notre compréhension et les horizons de celui-ci à notre maîtrise *infime et infirme*, faute sans doute d'une révolution (impossible?) à opérer dans le tréfonds de notre « être et avoir » naturel et culturel. C'est à cette conclusion implicite qu'aboutissait aussi Jean Lacroix dans une étude consacrée à K. Axelos dans *Le Monde* du 8 avril 1974. Autant dire que de cette façon, la « philosophie : retrouve toute sa valeur d'ébranlement originel en direction du Futur. Aussi bien plus que jamais aujourd'hui, faudrait-il substituer dans la hiérarchie des pouvoirs, le « Cheval philosophe » à tous les technocrates et bureaucrates à œillères qui nous ont organisé un petit monde compliqué parce que sans finalité où l'être humain (eux inclus) perd pied, perd la raison et bientôt, à terme, toute raison d'être, de devenir...

J.-P. Forget.

LUDWIG VON BERTALANFFY. *Théorie générale des systèmes*, (Paris, Dunod, 1973).

On attendait depuis longtemps la traduction française de cet ouvrage capital publié à New-York en 1968 sous le titre de « General System Theory », d'autant plus que le concept de « système » a permis, depuis une décennie, de fonder une méthodologie scientifique plus riche encore que la simple démarche « structuraliste », dans la plupart des domaines de recherches et d'études.

Dans l'exploration et la détermination du futur par exemple, les travaux, les scénarios, les schémas et les plans s'appuient désormais, peu ou prou, sur ce type de méthode cognitive. Citons, entre autres, le classique ouvrage d'Yves Barrel « Prospective et analyse de systèmes » (D.A.T.A.R., 1971), celui de Mac Loughlin « Planification urbaine et régionale » (Dunod, 1972), ou encore le fameux modèle géo-économique « Halte à la croissance » élaboré par le M.I.T. et le Club de Rome en 1972.

Le livre de Von Bertalanffy, situé quant à lui à un très haut niveau de généralité, est en quelque sorte le nouveau *Discours de la Méthode* de ce mode de pensée et de réflexion qui n'est pas sans rappeler l'aperception « holistique » du monde (et de tous ses éléments et problèmes liés) de certains philosophes anciens et contemporains (Raymond Lulle, Leibniz, Edgar Morin, K. Axelos...) Il n'est d'ailleurs pas indifférent de savoir à ce propos, que L. Von Bertalanffy est un biologiste d'origine allemande donc très « organiciste » — et qu'il a consacré, en 1928, un ouvrage au célèbre Nicolas de Cues. Déjà au XV^e siècle,

le « Cusain » dans *La Docte Ignorance* (1440), *les Conjectures* (1440), *Le Profane* (1450)... affirmait que l'univers était « l'Enveloppement des enveloppements » (un système de systèmes, une totalité complexe) dont la pensée humaine pouvait assimiler à la fois l'unicité et la multiplicité...

En ce sens, la *Théorie générale des systèmes* est la formulation moderne, adaptée à notre temps, de cette possibilité et de ce devoir de compréhension globale et analytique (suivie de décisions « ad hoc ») du monde et de tous ses niveaux articulés — y compris toutes les disciplines qui le décryptent sous trente-six angles différents. C'est cette science de synthèse par excellence, intégrative et interdisciplinaire que Von Bertalanffy décrit, explique, justifie et dévoile dans sa lente maturation, en s'appuyant sur les évolutions différentielles mais homologues des autres sciences (biologie, physique, psychologie, sciences sociales...) tout au long de ces pages, avec la conviction de l'homme systémique de demain (le « nexialiste » de Van Vogt, si l'on veut). Mais sera-t-elle vraiment un jour cette double supra-science et supra-philosophie qui livrera à l'homme la clé combinatoire de toutes les choses, donc de son propre futur, quand pour ce but, il faudrait que bien des systèmes réels, concrets, soient d'abord complètement ré-organisés ! Empruntons la conclusion à Y. Barel : « Tout ce que l'on peut dire est qu'il existe un besoin manifeste de ré-unification des sciences et de la science et de la technique et qu'on n'aperçoit pas, en l'état actuel des choses, d'instruments plus prometteurs que l'approche systémique... ». La nouvelle génération, formée aux mathématiques modernes, réussira-t-elle à développer l'analyse de systèmes vers cet « *Ars magna* » auquel aspirait dès le XIII^e siècle, l'extraordinaire Raymond Lulle ? Tout est ouvert...

J.-P. Forget.

RAYMOND VERNON (éditeur), *Big business and the state, — changing relations in Western Europe*, (Cambridge, Harvard University Press, 1974), 310 p. index.

Les ouvrages sur les firmes multinationales se multiplient depuis quelques années, et il devenait indispensable qu'à côté de l'étude même des causes et conséquences industrielles de la multinationalisation des entreprises, soit effectuée une analyse des relations nouvelles qui s'établissent entre les grandes firmes — même si elles n'ont pas encore atteint la taille mondiale — et les États (ici les nations industrielles de l'Europe), bien que chaque pays ait tendance à privilégier une approche personnelle (planification et économie concertée en France contre libéralisme en R.F.A.).

Il y a cependant une tendance, au cours des années 1960 et 1970, à la convergence des méthodes employées par les pays européens, au moins dans le recours aux grandes entreprises nationales pour résoudre des problèmes spécifiques, comme si ces firmes participaient à l'appareil de l'État. Les firmes américaines, mieux gérées et plus dynamiques, apparaissaient comme les modèles à suivre dans la plupart des pays : dans la mesure où on liait taille et efficacité, l'idée de susciter la création d'un « champion national » prenait corps ; la méthode employée fut généralement de favoriser la fusion des entreprises nationales existantes : le Marché commun n'a guère d'existence réelle à ce niveau, et les rares cas de fusion d'entreprises de nationalités différentes eurent plutôt pour résultat de marier les inconvénients que les avantages (Dunlop-Pirelli ou la défunte association Fiat-Citroën). Il semble au contraire qu'il y ait plus d'accord entre firmes européennes et américaines qu'entre les seules firmes européennes, le nationalisme paraissant plus exacerbé à l'égard des voisins immédiats que des concurrents lointains.

Le développement d'une politique industrielle de l'Europe apparaît donc freiné par de nombreux obstacles, parmi lesquels on peut citer les approches différentes que suivent les pays à l'égard des problèmes de concurrence sur les marchés, de la propriété des firmes, et surtout le refus des États de se désaisir des instruments du pouvoir sur l'économie.

L'ouvrage est distribué en deux parties complémentaires ; la première établit une série de monographies nationales mettant en lumière les approches spécifiques de chaque pays à l'égard du problème posé par les grandes firmes ; la seconde plus synthétique, est consacrée à l'étude de secteurs industriels (industrie aéro-navale, aluminium, ordinateurs, automobile, acier) ; le secteur dispose ainsi d'un panorama assez complet des stratégies des États européens à l'égard de la politique industrielle.

Henri-F. Henner.

STANLEY D. METZGER, *Lowering nontariff barriers, U.S. law, practice and negotiating objectives* (Washington, The Brookings Institution, 1974), 149 p.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les principaux pays participant au commerce international sont engagés dans des négociations destinées à abaisser les droits de douane levés sur les importations, droits dont beaucoup dataient des années 1930. Ces négociations se déroulent du G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade — 83 membres en 1973), et ont abouti à d'importantes réductions des tarifs douaniers ; le commerce international sti-

mulé par ces mesures, a connu depuis 1967 une expansion nouvelle et atteint 600 milliards de dollars environ en 1973.

La réussite même des négociations du G.A.T.T. — la moyenne tarifaire pour les produits industriels est de 6% pour le tarif extérieur commun de la C.E.E., de 7,1% pour les États-Unis, de 9,7% pour le Japon — a détourné l'attention des obstacles tarifaires au commerce international vers les barrières non-tarifaires, qui sont au centre de ce qu'on appelait le « Nixon-Round ». Ces pratiques recouvrent un large éventail de mesures : l'achat préférentiel de produits nationaux par les gouvernements sans considération de prix, les droits spécifiques « anti-dumping », les restrictions quantitatives, certaines méthodes d'évaluation de la valeur en douane (et l'on pense de suite à la procédure de l'American Selling Price, qui consiste à lever les droits de douane non sur la valeur déclarée des produits chimiques importés aux États-Unis, mais sur le prix intérieur du produit américain concurrent, ce qui peut conduire à des droits *ad valorem* au taux réel de plus de 100%), les réglementations industrielles, (normes, de pollution, surface de pare-brise désavantageant les voitures européennes...) les subventions enfin qu'accorde le gouvernement aux industries domestiques.

L'étude de Stanley D. Metzger, qui s'intègre dans un travail d'ensemble du G.A.T.T., présente donc la genèse et les effets de ces restrictions non-tarifaires aux États-Unis, ainsi que les choix ouverts pour la négociation.

Henri-F. Henner

M. MESAROVIC et E. PESTEL, *Stratégie pour demain*, 2^e rapport au Club de Rome. (Paris, Le Seuil, 1974, Traduction française), 308 p.

Le premier rapport au Club de Rome (ou rapport M.I.T.), traduit en français sous le titre *Halte à la croissance?* était à la fois très global puisqu'il envisageait l'ensemble du monde, et très tranché dans ses conclusions puisqu'il énonçait que toute croissance économique devait stopper à bref délai sous peine de catastrophes irrémédiables. Une nouvelle équipe s'est mise au travail sous la direction de MM. Mesarovic et Pestel, et elle a cherché à tenir compte des critiques adressées au modèle de Meadows. Tout d'abord elle a découpé le monde en dix grandes zones géographiques, et elle a en second lieu fait intervenir la volonté humaine sous forme de scénarios qui traduisent des politiques assez nettement contrastées. Ont été analysés successivement l'écart entre pays développés et sous-développés, la surpopulation, le pétrole, l'alimentation et l'énergie — soit cinq problèmes d'ampleur mondiale auxquels sont associés, si j'ai bien compté, 25 scénarios.

Les recommandations pratiques qui découlent de cette exploration de l'avenir effectuée sur des bases méthodologiques nouvelles sont-elles très différentes de celle que l'on trouvait dans le rapport du M.I.T. ? On peut, je crois, répondre sans hésitation par l'affirmative, et cela pour deux raisons. L'arrêt de la croissance économique sur l'ensemble de la planète cesse d'être à la fois un destin inéluctable d'ici un siècle ou deux et une panacée, qui remédie à tous les maux dont nous souffrons. Ce qui est préconisé à la place, c'est une croissance que les auteurs baptisent « organique » en l'opposant à la croissance quantitative à l'identique, et qui m'a semblé une manière métaphorique de désigner un processus capable de se poursuivre pendant longtemps sans menacer la survie de l'espèce humaine.

Autre novation importante : il y a certes des catastrophes qui nous menacent à échéance pas tellement lointaine, mais elles sont conditionnelles, autrement dit elles n'advieront *que si* les décisions correctes ne sont pas prises en temps utile. D'où la question qui vient immanquablement à l'esprit : que faut-il faire au juste pour croître organiquement ?

En recensant les recommandations que l'on trouve dans *Stratégie pour demain*, on s'aperçoit qu'elles peuvent se ranger sous deux rubriques.

Il y a d'abord ce qu'on pourrait appeler des principes généraux d'action : il importe d'agir vite, car plus on temporise, plus la réalisation d'un objectif donné sera coûteuse en ressources matérielles et en vies humaines : selon le rapport, il en est ainsi de la réduction de l'écart entre pays riches et pays pauvres, de la surpopulation, et de la sous-alimentation. Il importe également d'agir de manière coopérative, car si les affrontements (ou les « confrontations », pour parler français) sont payants à court terme pour tel ou tel protagoniste, à long terme tout le monde est perdant — ce serait, toujours d'après le rapport, le cas du problème de l'approvisionnement en pétrole et en matières premières.

Etant personnellement convaincu de la justesse de ces deux règles, je ne puis que les approuver chaudement, même si elles ne sont pas particulièrement nouvelles. Après tout il faut vivre avec son temps et tel précepte qui, jadis, aurait été appuyé sur des citations de Thucydide ou de Sénèque, a peut-être plus de chances maintenant d'être pris en considération s'il a été craché par l'imprimante d'un ordinateur.

Viennent ensuite les recommandations de caractère spécifique. C'est ici que le rapport nous réserve quelques déceptions. Examinons en effet chacun des cinq domaines étudiés par le modèle mondial, pour voir les orientations qu'il a à nous offrir.

a) L'écart entre pays riches et pays pauvres, nous dit-il, ne peut pas se régler uniquement par des investissements en capitaux, il faut également que les régions industrialisées « acceptent des limites à la consommation par

tête de ressources non renouvelables » (p. 83). Mais ces « limites » ne sont nulle part précisées, si bien que le lecteur ne sait pas s'il faut oui ou non que son revenu réel cesse d'augmenter, et à partir de quand, pour que le Tiers-Monde arrive à « décoller ».

b) Population. Aucune recommandation particulière n'est formulée. Faut-il en conclure que les moyens actuellement utilisés sont suffisants ?

c) Pétrole. Ici au contraire le rapport est très précis : le prix optimal du baril de pétrole pour les producteurs *et* pour les consommateurs est le niveau de 1975 majoré de 65 %, soit en gros 18 \$. Comme le livre s'adresse à un grand public, il ne fournit aucun détail sur les calculs aboutissant à un tel chiffre, mais on ne peut qu'être sceptique, puisque ce prix dit optimal est presque le triple des énergies de substitution disponibles dans les années 80 : qui pourra bien acheter à long terme un pétrole aussi coûteux ?

d) Alimentation. Les cinq scénarios présentés débouchent sur des conclusions (p. 136) que l'on aurait souhaitées moins vagues. J'ai cru comprendre que l'Asie du Sud (zone sur laquelle s'est concentrée l'étude) ne s'en tirerait que si elle pouvait financer ses importations alimentaires par des exportations de produits manufacturés dans les pays industrialisés. C'est une conclusion à laquelle J. Klatzmann aboutit sans aucun modèle mathématique dans son dernier livre *Nourrir dix milliards d'hommes ?* (Presses Universitaires de France), où l'on trouve également un essai d'évaluation des possibilités techniques d'augmentation de la production agricole mondiale que l'on aurait aimé voir dans *Stratégie pour Demain*.

e) Énergie. Le rapport nous propose ici une solution à trois étages : à court terme, le pétrole ; à moyen terme, le charbon ; à long terme, l'énergie solaire qui serait produite principalement par les pays ex-pétroliers, pour qu'ils ne s'affolent pas devant l'épuisement de leurs réserves. L'énergie nucléaire est complètement écartée, ce qui peut s'expliquer par les dangers encore mal maîtrisés qu'elle recèle. Mais quel curieux conseil que celui qui vise à laisser l'Europe indéfiniment dépendante vis-à-vis de l'O.P.E.P. pour son approvisionnement en énergie !

Au fond ce qui m'a paru le plus fécond dans ce livre, ce sont les considérations finales sur les « limites extrêmes » de la croissance économique. Limites d'ordre externe tout d'abord, tenant aux dangers de modification irréversible du climat et de pénurie des ressources en eau. Limites internes ensuite, liées à la nature humaine ainsi qu'à la fragilité des grands systèmes technologiques sur lesquels repose aujourd'hui la vie civilisée. Comment ne pas penser ici aux inquiétudes dont Roberto Vacca s'est fait l'écho dans *Il Medioevo, Prossimo Futuro* (Mondadori, 1971) (1) ? C'est ici à mon avis que se

(1) Traduction française : *Demain le Moyen-Age* (Flammarion).

situent à long terme les véritables problèmes de notre civilisation, et il faut souhaiter que le Club de Rome continue à s'y intéresser activement. Mais s'il veut progresser dans cette voie, il devrait à mon avis mettre un peu les modèles mondiaux entre parenthèses, pour donner la priorité à la réflexion conceptuelle et à la recherche sur le terrain: après tout c'est ainsi que Marx, Darwin et Freud, qui n'avaient pas d'ordinateurs, ont fait avancer notre connaissance de l'homme et de la société.

Bernard Cazes.

ELIE MAURET, *Pour un équilibre des villes et des campagnes. Aménagement-Urbanisme-Paysage*. (Paris, Coll. « Aspects de l'urbanisme », Dunod, 1974), 242 p.

« La France est un pays vide » alors que le cinquième de la population gravite autour de la capitale.

Allons-nous continuer à développer cette politique d'urbanisme qui aboutit à des villes concentrationnaires où il devient impossible de vivre, alors que nous disposons d'immenses espaces inoccupés ?

Grâce à vingt-cinq années d'expériences et de réalisations tant en France qu'à l'étranger, un urbaniste tente d'apporter des solutions au problème. Il devient urgent de pratiquer un autre urbanisme, et cet urbanisme est réalisable comme le prouve l'auteur dans cet ouvrage.

Ouvrage bien construit mais qu'il est tentant de commencer de lire par la fin, la seconde partie se basant sur les réalisations concrètes et sur l'expérience vécue de l'auteur. Premiers pas d'une carrière: l'aménagement des faubourgs de Rabat, la nécessité de fixer aux alentours de la cité en plein développement les populations nomades; rien de dogmatique, mais, sous une tente, une équipe ardente dissertant avec les populations nomades de leurs besoins, de leurs désirs et, ensuite, sur cette base, l'élaboration du plan d'action.

Ensuite, les réalisations en France: dans les agglomérations les plus désespérées, dans le Queyras, en Lozère; partout la prise en compte des problèmes des gens du pays, le souci de les écouter et de relier les besoins d'une région avec l'intérêt national, de trouver des solutions originales.

Après avoir lu cette seconde partie, après avoir pu constater que, réellement, l'auteur ne faisait pas de prophétie utopique, mais parlait avec passion de ce qu'il était possible de faire, le lecteur aura un peu compris ce que doit être l'urbanisme et sera d'autant plus intéressé par les 72 premières pages dans lesquelles Elie Mauret fait la critique d'une politique d'urbanisme sans cohérence et jette les bases d'une action concertée appuyée par des propositions concrètes fondées sur la législation française actuelle.

Les problèmes d'urbanisme sont à l'ordre du jour. Les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience de l'importance primordiale d'une harmonie entre les différents types d'habitat. Il était bon qu'un homme de métier se penche sur la question. Il propose un véritable programme d'urbanisme, envisage les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser :

— Antiurbanisation, réserves foncières, valorisation des centres villes et contrôle de leur extension, mise en valeur des villages en tant que centres de vie, remembrement des zones suburbaines, trames vertes et espaces verts, ambiance urbaine et architecture, formation permanente: aussi bien des animateurs et des créateurs que de la population pour permettre une étroite collaboration.

Un tel ouvrage peut sans doute donner lieu à discussion, mais il ne peut, en aucun cas, laisser indifférent.

DATAR: *Investissements étrangers et aménagement du territoire.* Livre Blanc (Paris, Documentation française, 1974), 139 p.

« Ce Livre Blanc de la DATAR sur les investissements étrangers et l'Aménagement du Territoire en France n'est en aucune manière un recensement des investissements étrangers en France ni une étude scientifique sur les firmes multinationales. Il ne s'agit pas non plus d'un rapport officiel engageant l'administration française, car il n'a pas fait l'objet de consultations auprès des différents départements ministériels compétents.

L'objet de ce Livre Blanc est d'étudier la contribution des investissements étrangers au développement régional ainsi que leur condition d'accueil en France.

Il s'agit en fait du premier essai officiel en France publié sur un sujet que beaucoup considèrent comme majeur: il contribuera à faire progresser la réflexion sur l'insertion des investissements étrangers en France malgré ses imperfections. Ces imperfections reflètent, du reste, dans une large mesure nos insuffisances dans la définition et dans l'exécution d'une politique à l'égard des firmes multinationales.

Un investissement direct étranger (industriel ou tertiaire) est le bienvenu en France s'il contribue au développement économique, s'il crée des richesses supplémentaires, c'est-à-dire des emplois les plus qualifiés possibles dans des régions disposant de surplus de main-d'œuvre, s'il apporte des technologies nouvelles ou s'il améliore la balance commerciale française, si son financement répond aux objectifs de la politique monétaire du moment. Les acquisitions des entreprises françaises existantes ou les associations entre entreprises étrangères et françaises sont examinées cas par cas et doivent répondre aux critères définis ci-dessus. D'autre part, une équitable réciprocité entre la

France et chacun des pays étrangers concernés doit déterminer l'accueil des investissements étrangers car le développement des investissements français à l'étranger constitue également un objectif important de notre politique économique. Enfin, à la différence de certains pays européens voisins, il est clair que le développement économique en France doit être assuré principalement par les investisseurs français même si notre pays s'est ouvert considérablement à l'extérieur depuis une quinzaine d'années.

Ce Livre Blanc aura au moins deux mérites :

- Convaincre toutes les autorités responsables que la qualité de la politique française des investissements étrangers nécessite une définition plus précise de ses objectifs et des modalités de son exécution.
- Faire mieux comprendre l'investissement étranger peut avoir un rôle majeur pour le développement régional.

La politique française de prospection et d'accueil des investissements étrangers comporte, me semble-t-il, un certain nombre de lacunes auxquelles il doit être porté remède :

- Insuffisance statistique et absence de « tableau de bord » au niveau national et régional.
- Imprécision des objectifs détaillés de notre politique.
- Insuffisante réflexion des mesures à mettre en œuvre face à la compétition internationale et à l'absence actuelle d'une politique communautaire européenne à l'égard des investissements étrangers.
- Nécessité d'une responsabilité croissante des régions pour l'accueil des entreprises étrangères dans le cadre de la politique nationale des investissements étrangers.

Il serait vain de vouloir tirer des conclusions définitives de ce Livre Blanc consacré aux investissements étrangers et à l'aménagement du territoire en France.

Cette enquête est, en effet, partielle, à cause des lacunes du recensement des investissements étrangers en France, de l'échantillonnage restreint des entreprises examinées, et de la limitation des thèmes retenus.

Des questions essentielles, telle l'incidence des firmes multinationales sur la balance des paiements ou sur le système monétaire international, ou la pénétration des investissements étrangers en région parisienne, n'ont pas été abordées. De même, l'apport technologique des firmes multinationales à l'économie française ou leur autonomie de décision n'ont été qu'esquissés.

Le bilan est également difficile à dresser en raison de son caractère passionnel : les idéologies révolutionnaire ou ultraconservatrice sont traditionnellement hostiles au développement des investissements étrangers : elles les assimilent au grand capitalisme international et les opposent à l'État-Nation.

Ce premier essai n'a eu pour ambition que de poser quelques questions sur un thème paradoxalement sous-estimé ou ignoré.

Deux conclusions provisoires peuvent cependant être tirées:

1) Les investissements étrangers constituent globalement un facteur de dynamisme;

2) Mais leurs insuffisances rendent nécessaire la définition d'une politique plus globale et plus internationale à leur égard.

E. Berg

ROGER QUERCIA, *Eléments pour une politique des quartiers généraux d'entreprises multinationales en France* (Paris, La Documentation française, 1974), 203 p.

Le rapport de M. Roger Quercia est une très intéressante contribution à l'élaboration d'une politique de quartiers généraux d'entreprises multinationales en France.

On peut constater en effet depuis une dizaine d'années un déplacement vers l'Europe des centres de décision de firmes multinationales américaines et maintenant parfois, japonaises. Relais entre le marché européen et leurs sociétés mères, ces quartiers généraux coordonnent les activités industrielles, commerciales, financières actuelles et futures de leur groupe pour l'Europe; ils sentent et vivent davantage que leurs sièges les réalités humaines et économiques dans cette région du monde.

Il paraît clair que l'implantation en France d'un plus grand nombre de quartiers généraux européens aurait des conséquences bénéfiques pour l'aménagement du territoire: renforcement de la vocation internationale de Paris et développement du tertiaire en province; promotion du tertiaire supérieur avec la création d'emplois de niveau élevé, l'expansion de l'activité hôtelière et la construction de bureaux et de logements; meilleure insertion en France des firmes multinationales grâce au rapprochement des centres de décision de leurs salariés, et à une prise en considération plus nette des objectifs régionaux du pays d'accueil pour la localisation de nouvelles implantations.

La définition d'une véritable politique des quartiers généraux en France est nécessaire en raison de la modestie de leur nombre et de leur dimension si on les compare à d'autres pays européens limitrophes.

Devant le défi de la compétition internationale, ce rapport soulève en fait deux questions plus générales: saura-t-on faire de la France un grand pays d'affaires doté d'une administration capable de décider vite et d'une façon simple? Pourra-t-on, à l'image de Paris, faciliter l'ouverture nécessaire vers l'extérieur de certaines villes de province.

Cette étude réalisée par un ancien industriel et actuellement chargé de mission à la DATAR, est une première approche, nécessairement partielle, d'une vaste question qui devra être ultérieurement approfondie. En effet, les mesures proposées pour développer l'implantation de quartiers généraux européens des firmes multinationales en France n'ont pas encore reçu l'agrément des administrations compétentes. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage fort instructif représente l'approche la plus complète, à ce jour, de cette question.

Eugène Berg.

AUGUST HECKSCHER, *Alive in the City. Memoir of an ex-commissioner* (New York, Charles Scribner's Sons, 1973), 290 p.

L'auteur a été, durant six années, commissaire des parcs de la ville de New York. A l'heure où l'on accuse de tous côtés le déclin des villes américaines et en particulier de la capitale, son rôle fut de donner à la ville tout un dynamisme et une vitalité en aménageant l'immense domaine public possédé par la cité.

De ce fait, l'ouvrage est la description d'une expérience liée à l'administration municipale de la plus grande ville du monde. Elle couvre le vaste domaine des sports, des loisirs et de la culture et sur ce point elle apporte maints enseignements de valeur. Qu'il s'agisse des parcs municipaux, des terrains de jeu ou de sport; du ramassage des ordures ménagères, les descriptions de l'auteur sont fort complètes et combien pertinentes.

Assez bien documenté, l'ouvrage n'a pourtant pas d'ambition scientifique; il relate plus l'expérience d'un homme, qu'il ne s'efforce de la systématiser. Quoi qu'il en soit, sa lecture sera utile à tous les gestionnaires de l'environnement ou tout simplement au citoyen soucieux de préserver la qualité de la vie.

Eugène Berg.

GÉRARD MENDEL, CHRISTIAN VOGT, *Le manifeste éducatif, Contestation et socialisme* (Paris, Payot, 1973), 307 p.

L'ouvrage de Gérard Mendel et de Christian Vogt est un plaidoyer en faveur d'une nouvelle éducation, premier acte de constitution d'une société socialiste rentable.

Pour les auteurs, le grand débat entre Marx et Proudhon, entre Marx et Bakounine est encore le nôtre aujourd'hui. Pour eux, le grand thème de

l'Autorité dans ses rapports avec les pouvoirs au centre de ce débat ne pouvait être véritablement conceptualisé alors. Mais aujourd'hui, après Freud et Reich, après une meilleure connaissance des problèmes posés par l'anthropologie, on commence à comprendre que l'idéologie autoritaire possède sa propre spécificité. Cette existence sociale, touche aux racines mêmes du développement psycho-affectif de l'enfant.

Le mode d'approche des auteurs est constitué par la socio-psychanalyse institutionnelle. Celle-ci apprend comment se forme, se métabolise, se capitalise le pouvoir institutionnel, et celui-ci s'exerce au sein de « classes institutionnelles ».

La première partie de l'ouvrage vise à démontrer comment la jeunesse devient une classe idéologique. Après avoir analysé les concepts d'autorité, de classe, de jeunesse au travers des divers apports théoriques, les auteurs présentent une théorie généralisée du phénomène autorisé. Ils refusent le processus de sa formation en quelques propositions. La famille restreinte était le produit du mode de production et de l'idéologie dominante bourgeoise sur le milieu reproducteur humain. Au sein de cette famille, la culpabilité liée à l'idéologie autoritaire, de base, à sa majoration et à l'archaïsme dévoyé contraignait l'enfant à inscrire profondément dans sa psyché le schéma psychofamilial. Ainsi se met en forme l'autorité sous sa forme psychofamiliale.

La seconde partie constructive ébauche un modèle d'éducation socialiste à partir de l'éducation républicaine et de l'éducation nouvelle. Pour l'auteur qui ne prétend pas présenter un ensemble achevé, mais au contraire quelques moyens d'éducation socialiste, elle comporte quatre concepts.

L'acte éducatif de l'enfant, son travail productif et sa rémunération à partir de huit ans, le pouvoir collectif des enfants, l'improbabilité.

Voilà donc un ouvrage stimulant et doctrinal. Il conçoit dans sa dernière partie un modèle intégré d'éducation dont le principe fondamental pour les jeunes de 8 à 16 ans est la triple expérience de l'école, de la colonie éducative et du travail rémunéré, mais ce plan présuppose en définitive, indiquent les auteurs, la transformation de la société toute entière.

Eugène Berg.

SIPRI. (Institut International de Stockholom de recherche en matière de paix)

1. *Rapport annuel 1974*
2. *Les problèmes de la prolifération nucléaire*

Les rapports annuels du S.I.P.R.I. font le point en matière d'armements et de désarmement. Le but de chacun de ces rapports est de décrire, de façon

aussi concrète que possible, les principaux changements à la fois quantitatifs intervenus dans le monde au sein des arsenaux, et d'évaluer les efforts accomplis pour les contrôler.

Ces rapports annuels ont été largement utilisés par les Nations-Unies, au cours des négociations sur le désarmement qui eurent lieu à Genève, et dans des forums politiques nationaux, comme source d'information et d'analyse objective faisant autorité.

1. *Le rapport annuel du S.I.P.R.I. 1974*

Cette 5^e étude consacrée aux armements et au désarmement dans le monde rapporte les principaux progrès réalisés quant au développement des armes en 1973, dans le monde entier. Les principaux faits relatés sont les suivants :

— Au cours de l'année 1973 uniquement, au moins 29 essais nucléaires ont été réalisés par les puissances nucléaires actuelles : 14 par l'U.R.S.S., 9 par les États-Unis, 5 par la France et 1 par la Chine. Plus de 950 tests ont été effectués par ces quatre pays et le Royaume-Uni depuis 1945.

— En dépit des accords SALT I, les négociations SALT II et les engagements pris en vertu du Traité d'interdiction des essais partiels et du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, les États-Unis et l'Union soviétique ont tous deux fait des pas de géant dans l'avancement de leurs programmes nucléaires en 1973, sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif.

— Le déploiement, en cours, opéré par les États-Unis, de missiles terrestres et sous-marins porteurs de têtes à orientation variable (M.I.R.V.) a porté le nombre de charges des missiles stratégiques américains à près de 6 000. En outre, l'annonce faite par les Américains selon laquelle ils mettaient l'accent sur une stratégie « anti-forces » (c'est-à-dire des armes stratégiques utilisées contre des objectifs militaires) comme option stratégique, a accru la probabilité de l'emploi de missiles stratégiques capables d'atteindre leur but avec une étonnante précision — ce qui représente un développement d'armes destabilisatrices parachevé.

— L'Union soviétique, pour sa part, possède environ 2 200 têtes de missiles stratégiques indépendants, et a fait l'essai de 4 nouveaux prototypes ICBM en 1973, 3 desquels sont des charges M.I.R.V. incorporées à 4 voire à 7 véhicules indépendants. Le développement d'un missile sous-marin à très longue portée (4 200 milles nautiques) a progressé et de nouveaux sous-marins équipés de missiles ont été construits à un rythme constant.

— La capacité de concevoir et de produire les principales armes conventionnelles est partagée par un nombre croissant de pays. Après la deuxième guerre mondiale, 5 nations seulement : les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, le Canada et la Suède, avaient la capacité d'assurer la fabrication des principales armes. Maintenant, quelque 30 pays sont engagés dans cette activité.

— De plus en plus, les pays du Tiers-Monde importent également des armes perfectionnées. Le nombre de ceux-ci, possédant des avions supersoniques, par exemple, est passé de 4 en 1958 à 28 en 1968 et à 39 en 1973.

— Depuis 1968, la dépense militaire mondiale est restée constante dans l'ensemble, mise à part l'inflation, et se monte annuellement à environ 200 milliards de dollars. Dans ce total, on a pu observer une tendance vers une distribution mondiale plus uniforme, une part importante allant aux U.S.A., à l'U.R.S.S., au Royaume-Uni et à la France, bien que décroissant quelque peu, et la part des autres pays allant en augmentation. La course aux armes est, de ce fait, de plus en plus un phénomène partagé dans le monde entier.

L'annuaire 1974 du S.I.P.R.I. est ainsi à bien des égards d'une lecture fort utile et il apparaît beaucoup plus complet que ses prédécesseurs.

2. *Les problèmes de la prolifération nucléaire*

Ils font l'objet d'un volume particulier. Pour celui-ci, le danger de prolifération des armes nucléaires doit être perçu à la lumière des tendances actuelles ayant pour objet d'accroître le développement de la technologie nucléaire et d'étendre à un nombre toujours croissant d'États l'expertise technique et les matériaux fissiles nécessaires à la production des armes nucléaires.

Afin de contrôler la prolifération de la technologie des armes nucléaires, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été négocié et est entré en vigueur le 5 mars 1970. Le Traité stipule qu'au début de 1975, une conférence de « contrôle » sera réunie par les parties contractantes, afin d'examiner si le Traité est dûment respecté et de s'assurer que ses dispositions ont bien été concrétisées. Actuellement 82 pays sont signataires du TNP. Cependant, quelques pays qui seront prochainement en possession de la force nucléaire n'ont ni ratifié ni même signé le TNP. Eu égard aux problèmes associés à la prolifération de la technologie des armes nucléaires et aux récents événements mondiaux, la conférence de « contrôle » sera un événement d'importance dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement.

Pour débattre des problèmes qui seront vraisemblablement soulevés au cours de cette conférence de « contrôle » et faire des propositions en ce sens, le S.I.P.R.I. a rassemblé, en juin 1973, un groupe d'experts de premier plan, issus de 13 pays. Ils ont étudié la technologie nucléaire, son développement, la protection assurée par le T.N.P. quant aux matériaux nucléaires, et enfin la sécurité des pays non dotés d'armes nucléaires. L'ouvrage contient les documents présentés à l'une des réunions de l'Institut ainsi qu'une analyse de certaines des conséquences sur les plans militaire et de la sécurité résultant de l'extension dans le monde d'une technologie nucléaire pacifique.

L'énergie nucléaire représente actuellement 2,5% de toute la capacité

génératrice d'électricité dans le monde. Vers l'année 2020, il est estimé que ce pourcentage aura augmenté de plus de 40% (quelques estimations avancent même le taux de 75%). Une importante industrie de l'énergie nucléaire fournira d'énormes quantités de matériaux fissiles qui pourraient être utilisés dans la production d'armes nucléaires. Vers 1985, la production annuelle de plutonium (non comprise la part produite par les pays socialistes) sera d'environ 100 000 kg, et donc suffisante pour produire chaque année environ 10 000 armes nucléaires en partant de 20 000 t de plutonium. Une bien plus grande masse de plutonium pouvant servir à la fabrication des armes deviendra disponible compte tenu du rapide développement des surgénérateurs. Pareillement, le développement de diverses techniques beaucoup moins onéreuses d'enrichissement par l'uranium accroîtra le danger de la prolifération des armes améliorées.

La disponibilité des matériaux fissiles propres à la fabrication des armes, qui est le résultat des programmes de l'énergie nucléaire à caractère pacifique, a constamment diminué les restrictions techniques touchant la production des armes nucléaires. Les restrictions d'ordre économique ont également diminué de façon incontestable. Le coût des matériaux fissiles se monte à environ 70% du coût total d'un programme d'armes nucléaires de peu d'importance. Le nombre de pays acquérant l'expertise technique et les matériaux fissiles pour la production des armes nucléaires continuera à s'accroître.

Tels sont les enseignements principaux que nous livre cet ouvrage d'une lecture très stimulante, et qui compte une multitude de données des plus actuelles.

E. Berg.

« Pays industrialisés et pays en voie de Développement: Coopération ou Confrontation? », *Synthèses et Perspectives* (Société d'Etudes économiques et financières (SETEF), n° 3, décembre 1974).

Les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement ont commencé à évoluer et vont se transformer profondément dans les années à venir. Les articles qui constituent ce troisième numéro de *Synthèses et Perspectives* reflètent cette certitude. Ils l'étayent par des analyses et tentent de définir par domaine les nouvelles relations qui s'établiront.

Telle est l'unité de cet ouvrage. La diversité vient des approches suivies. « Pour un contrat global entre pays pauvres et pays riches » propose une vision planétaire des besoins et des conditions à remplir pour y faire face. Partant des refus, des exigences et des forces des pays du Tiers-Monde, le chapitre « Transformations politiques » propose une attitude nouvelle pour

les pays industrialisés dans leurs relations politiques. « Vers une nouvelle division internationale du travail » présente certains facteurs susceptibles de modifier la répartition actuelle de la production agricole et de la production industrielle mondiale. « Les pays de l'O.P.E.P. face à leurs nouvelles richesses » illustre pour le groupe des pays, qui disposent des moyens financiers de satisfaire leurs aspirations, les analyses précédentes.

Moins idéalistes peut-être, les chapitres consacrés aux relations financières et aux relations commerciales tiennent mieux compte des résistances que les transformations en cours rencontreront. Ils s'efforcent, sans supposer de bouleversements profonds, de tirer les conséquences dans leurs domaines de la crise actuelle.

Ainsi, pour certains des auteurs, les déclarations d'Alger de 1973 auront autant d'importance dans l'avènement économique des pays du Tiers-Monde que celle de Bandoung en 1955 qui fut à l'origine des émancipations politiques. De cette volonté, des incertitudes sur la croissance dans le monde occidental et des fabuleux besoins nés de l'augmentation de la population mondiale naîtra un ordre économique nouveau que l'on peut tenter d'imaginer, même si les voies pour y parvenir sont incertaines et si des conflits ou des retours en arrière sont prévisibles. Pour d'autres auteurs, la crise actuelle n'est qu'une des nombreuses crises de croissance que nous avons connues. La diversité des forces et des aspirations permettra au prix de concessions parfois importantes d'améliorer les mécanismes des relations mondiales et donc de les conserver dans leur essence.

CHIE NAKANE, *La Société japonaise* (U prisme, A. Colin 1974).

Le petit livre de Chie Nakane n'apporte pas seulement une description et un démontage de la Société japonaise; il invite l'Occident à s'interroger sur l'efficacité du modèle de Société industrielle qu'il a conçu et mis sur le marché planétaire.

Nous sommes enclins à penser que la productivité des entreprises doit ses extraordinaires progrès à la mise en pratique de certains principes et de certaines règles; on reconnaît avant tout que la compétence et la technique sont des facteurs prépondérants; leur primauté explique la spécialisation des tâches, la mobilité des personnels, la concurrence des offres d'emploi, les déplacements de main-d'œuvre; nos sociétés industrielles, en exigeant le changement comme condition et conséquence de leur croissance, en viennent à élaborer confusément une conception presque biologique de la responsabilité et de l'émulation: l'expression « jeune loup » signifie à la fois l'exclusive à l'égard des personnes d'un certain âge à qui ne seront pas confiés les postes d'autorité et le souhait

d'une action dure, débarrassée de toute considération affective. Or la Société japonaise, qui a su adopter la technologie complexe, les rendements élevés, l'urbanisation forcenée des pays hautement industrialisés semble faire fi de ces habitudes occidentales. L'autorité du responsable provient plus de sa position au sein du groupe que de sa compétence; un homme jeune n'a que très peu de chance d'accéder à un poste élevé et celui-ci est « réservé à l'un de ses aînés qui siège tranquillement dans son bureau et jouit d'un statut social élevé même s'il est parfaitement incompetent »; les employés changent rarement d'entreprise et celles-ci semblent préférer le système traditionnel d'emploi à vie; les postes de travail doivent être interchangeables. Malgré sa position aux premiers rangs des pays industrialisés, le Japon échappe en partie à la fatalité de leur développement social et spirituel.

La raison majeure de cette sauvegarde se trouve dans la persistance des valeurs fondamentales propres à la culture japonaise. La modernisation du pays se traduit dans l'usine ou dans l'entreprise par un agencement objectif et un système de production qui reposent sur un modèle identique à celui d'une institution comparable aux États-Unis. Mais sous-jacente à cette organisation, se déploie une organisation informelle toute différente qui repose sur la conviction que l'énergie la plus efficace est celle produite par le groupe. La contribution de chaque individu tend à être tenue pour secondaire tandis que l'appartenance à une structure autonome et fortement intégrée constitue le facteur essentiel de l'efficacité. Pour l'auteur la caractéristique dominante de la société japonaise réside dans sa manière presque spontanée de s'organiser en groupes; ceux-ci forment le cadre d'activité où chaque individu vit une double relation: celle qui, sur un mode affectif fortement accentué, le rattache au groupe, celle qui le relie aux autres individus sous la catégorie de la hiérarchisation. On comprend dès lors l'extrême stabilité de l'emploi commandé par la fidélité du travailleur à son entreprise et l'aptitude de celle-ci à entraîner de façon rapide et efficace une mobilisation collective. En fait cette structure verticale du groupe, où l'on pourrait voir une séquelle de l'époque féodale et de la relation qui s'instaura alors entre le seigneur et son vassal, reproduit un prototype plus originel de relations inégalitaires qui est à la base de la Société japonaise et qui se retrouve aussi bien dans la famille entre les aînés et les cadets, que dans la vie professionnelle entre patrons et clients ou la vie universitaire entre le maître et ses élèves. A toutes les époques de l'histoire japonaise se trouve reproduite une façon identique de se penser par rapport à un groupe social comme individu situé dans une structure. Le rôle joué par la famille dans la société préindustrielle en tant qu'unité sociale distincte doublement caractérisée par l'intensité de l'investissement affectif et par le rôle de cellule de production est aujourd'hui joué par l'entreprise. Une telle continuité de la tradition familiale et féodale, atténuée le caractère bureaucratique de toute

organisation en laissant subsister les relations interpersonnelles.

Sans doute, comme le fait remarquer Michel Crozier dans sa préface, cette description de la culture japonaise est quelque peu idyllique. Pour l'auteur la stratification sociale et par conséquent la lutte des classes sont effacées ou neutralisées par l'antagonisme ou l'émulation des groupes. Mais la minimisation des conflits sociaux au bénéfice de la mise en évidence d'une certaine immutabilité de la Société japonaise résulte du parti-pris méthodologique de l'auteur qui écrit: « l'objectif de cette étude n'est pas de décrire la Société japonaise mais d'en analyser la structure par comparaison avec d'autres cultures... Il ne s'agit pas de nier les mutations dont la Société japonaise est le champ, mais il me semble tout aussi important de rechercher les constantes que dissimulent ces divers changements ». On ne s'étonnera donc pas que « la Société japonaise » vue par Chie Nakane donne l'exemple d'une « société ou l'industrialisation et l'importation de la culture occidentale n'ont pas apporté de bouleversements dans la structure culturelle de base ». Une telle conclusion infirme l'opinion habituelle selon laquelle le Japon a réussi malgré le poids du passé alors que celui-ci constitue la source de son extraordinaire succès. Déjà Joseph Gusfield, utilisant en particulier le cas de l'Inde, avait montré que le type de famille étendue y favorisait le développement en tant qu'unité d'épargne et agent de création de petites unités industrielles. Ainsi éclate la fausseté du thème généralement soutenu d'une incompatibilité radicale entre la société industrielle et la société traditionnelle: la modernisation peut ne pas se traduire par une rupture avec le passé et celui-ci n'enferme pas une structure mentale et sociale aveuglement rebelle à toute innovation.

L. Arenilla.

futuribles

ANALYSE — PRÉVISION — PROSPECTIVE

Revue trimestrielle de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE FUTURIBLES, cette publication traite essentiellement des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels ayant des implications à moyen et à long terme ainsi que des idées et des faits nouveaux porteurs d'avenir. C'est une revue de réflexion prospective qui comprend :

- Une série d'études portant sur les questions sus-évoquées;
- Une section « Forum Prévisionnel » au sein de laquelle il est rendu compte des principaux travaux de prospective effectués à travers le monde;
- Une partie bibliographie consacrée aux livres et documents récemment parus sur les thèmes étudiés.

Revue de réflexion, mais aussi d'information et de témoignages, FUTURIBLES n'est pas une revue d'école; elle accueille dans ses colonnes une grande variété d'auteurs de disciplines, d'idéologies et de pays différents. Le lecteur est invité à écrire, la revue est une plateforme d'échange.

Prix d'abonnement (frais d'envoi par avion en sus) :
90 FF (Pays du Marché commun)
100 FF (Pays étrangers)

Prix au numéro (port en sus) : 24 FF.

BULLETIN D'ABONNEMENT*

A retourner à FUTURIBLES, 10, rue Cernuschi - F. 75017 PARIS

Je soussigné,

NOM Prénom

ORGANISATION (ou PROFESSION)

ADRESSE

..... Téléphone

Vous prie d'enregistrer abonnements(s) à la Revue FUTURIBLES
(Analyse - Prévision - Prospective), au prix de :

90 FF/an (*) Pays du Marché Commun

100 FF/an (**) Pays étrangers

Règlement ci-joint par chèque bancaire - chèque postal - sur envoi de facture.

Date Signature

(*) Les membres associés, actifs et adhérents de l'Association Futuribles International reçoivent la revue gratuitement (renseignements sur demande).

(**) Rayer les mentions inutiles.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DES IMPRIMERIES RÉUNIES DE CHAMBÉRY
ROUTE D'APREMONT
7340 LA RAVOIRE
EN JUIN MCMLXXV

N° 6984

Association internationale Futuribles

(Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

Fondateur : Bertrand de Jouvenel ; Président : Pierre Piganiol
Délégué général et secrétaire général : Hugues de Jouvenel

Fondée en 1967 pour poursuivre les travaux entrepris en 1960 par le Comité International Futuribles, l'Association a pour but d'agir comme centre d'information, de documentation et de coordination pour les études prospectives (qui fait quoi ? où ? comment ?) ainsi que d'analyser, susciter et entreprendre des recherches sur les faits, les idées, les options dont dépend l'avenir de nos sociétés.

ACTIVITÉS

1. *Information, documentation, échange* : Parmi les principaux services de l'association figurent :
 - Une bibliothèque spécialisée réunissant 2 500 ouvrages de prospective : théories, méthodes, applications ;
 - Un service de documentation comptant environ 35 000 fiches correspondant à des documents souvent inédits ;
 - Un réseau international d'échanges établi avec plus de 300 chercheurs et instituts du monde entier ;
 - Des tables rondes régulières destinées à faire le point sur certains problèmes-clefs et à permettre une libre confrontation des expériences et des idées entre personnes de disciplines et de pays différents.
2. *Programmes de recherche* : Des travaux de recherche sont en cours sur les thèmes suivants :
 - *Croissance et inégalités* ;
 - *Les indicateurs sociaux* ;
 - *L'avenir du système monétaire* ;
 - *Prospective du système international* ;
 - *Gaspillage et gigantisme* ;
 - *Les habitudes de consommation des ménages* ;
 - *Les modes de vie et l'émergence de nouvelles valeurs* ; etc.
3. *Programmes de formation* : La fonction de formation est inhérente à beaucoup d'activités de l'association, mais des actions spécifiques sont également organisées. Elles sont de trois ordres :
 - Organisation de séminaires de prospective et de planification à long terme ; actions de formation professionnelle destinées essentiellement aux cadres de l'entreprise et de l'administration ;
 - Enseignement universitaire : cours de prospective et orientation de la recherche (mémoires, thèses, etc.) ;
 - Forums « Horizon 2 000 » : manifestations publiques destinées à développer la réflexion prospective à tous les niveaux.
4. *Publications* : l'Association assure la publication :
 - D'une revue trimestrielle intitulée *Futuribles*, sous-titre *Analyse & Prévision - Prospective* ;
 - D'un bulletin de liaison en deux langues intitulé *Futur Information* (8 numéros par an).

En outre, elle assure la diffusion de plusieurs revues étrangères de prospective : *The Futurist*, *Futuro Presente*, etc.

Pour affiliation et renseignements complémentaires (rapport d'activités, envoi de spécimens, etc.) s'adresser au siège de l'Association : 10, rue Cernuschi, 75017 Paris, tél. 924-54-79.

Sommaire

ÉTUDES

Bertrand de JOUVENEL	
<i>La civilisation de l'éphémère</i>	5
André VAN DAM	
<i>Les limites au gaspillage</i>	21
Jérôme MONOD et Dominique LEGRAIN	
<i>La protection des espaces littoraux</i>	31
Jean de MONTGOLFIER	
<i>Autoroute ou forêt?</i>	41
Charles ZORGBIBE	
<i>Québec: Scénarios pour l'indépendance</i>	61
Émilio FONTELA	
<i>L'Europe face au Futur</i>	71
Alain-Marie CARRON	
<i>Des responsabilités américaines</i>	77
Bernard CAZES	
<i>L'environnement économique international à long terme</i>	81
Habib ISHOW	
<i>Le développement des pays du Maghreb</i>	91
Jacques RIBOUD	
<i>Un cas clinique de gigantisme: les hyper-tankers</i>	115

FORUM PRÉVISIONNEL

● <i>Scénarios contrastés de restructuration de l'appareil productif français</i> ..	127
● <i>La réforme de l'entreprise: résumé des propositions de la Commission Sudreau</i>	141

BIBLIOGRAPHIE